



Lausanne, le 2 juin 2017

# Rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2016

## Organisation de la Commission permanente de gestion

Président :	M. Yvan Salzmann, socialiste
1 <sup>er</sup> vice-président :	M. Claude-Alain Voiblet, libéral-conservateur
2 <sup>e</sup> vice-présidente :	M <sup>me</sup> Claude Nicole Grin, Les Verts
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN	M. Maurice Calame, libéral-radical M. Jacques-Étienne Rastorfer, socialiste
SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE	M. Arnaud Bouverat, socialiste M <sup>me</sup> Janine Resplendino, Ensemble à Gauche
SPORTS ET COHÉSION SOCIALE	M. Pierre Conscience, Ensemble à Gauche M <sup>me</sup> Claude Nicole Grin, Les Verts
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Jean-Marie Fürbringer, Le Centre M. Claude-Alain Voiblet, libéral-conservateur
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M <sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel, libérale-radical M <sup>me</sup> Carine Carvalho Arruda, socialiste
FINANCES ET MOBILITÉ	M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical M <sup>me</sup> Karine Roch, Les Verts
SERVICES INDUSTRIELS	M. Jean-Luc Chollet, UDC M <sup>me</sup> Gianna Marly, socialiste

## Table des matières

<b>Préambule .....</b>	<b>4</b>
<b>Culture et développement urbain (CD).....</b>	<b>6</b>
Préambule .....	6
Secrétariat municipal (SMUN) .....	6
Secrétariat général (SGCD) .....	7
Service de la culture (CULT) .....	8
Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL).....	10
Service de l'urbanisme (URB).....	11
3 <sup>e</sup> observation 2015.....	12
Service du contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) .....	12
7 <sup>e</sup> observation 2015.....	13
Rencontre avec le syndic .....	13
<b>Sécurité et économie (SE) .....</b>	<b>14</b>
Préambule .....	14
Secrétariat général (SGSE).....	14
Corps de police (CP).....	16
Service de protection et de sauvetage Lausanne (SPSL).....	20
Service du contrôle des habitants (CH) .....	22
Service de la police du commerce (POLCOM) .....	23
Observation .....	25
Service de l'eau (EAU).....	25
<b>Sports et cohésion sociale (SCS).....</b>	<b>27</b>
Préambule .....	27
Secrétariat général (SGSCS).....	27
Service des sports (SPORTS) .....	29
Service social Lausanne (SSL) .....	31
Service du travail (ST).....	32
Service des assurances sociales (SAS) .....	35
<b>Logement, environnement architecture (LEA) .....</b>	<b>37</b>
Préambule .....	37
Secrétariat général et cadastre (SGLEA-C) .....	37
Service du logement et des gérances (SLG) .....	38
Service d'architecture (ARCH) .....	39
Service des parcs et domaines (SPADOM) .....	39
Service d'organisation et d'informatique (SOI) .....	39
<b>Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ).....</b>	<b>41</b>
Préambule .....	41
Secrétariat général (SGEJQ).....	41
Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) .....	42
Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S).....	43
Service de santé et prévention (SSPR) .....	44
Service de psychologie scolaire (SPS).....	45
Rencontre avec le directeur d'EJQ .....	46
Question transverse – Changement de direction et de services .....	47
<b>Finances et mobilité (FIM) .....</b>	<b>48</b>
Préambule .....	48
Secrétariat général (SGFIM).....	48
Service des finances (SFIN) .....	50

Service du personnel (SPEL).....	51
Service des routes et de la mobilité (RM).....	55
Service de la propreté urbaine (PUR).....	58
Service achat et logistique Ville (SALV).....	59
Ressources humaines.....	61
Synthèse.....	62
Entretien avec la directrice.....	62
Remerciements.....	62
<b>Services industriels (SIL).....</b>	<b>63</b>
Préambule.....	63
Secrétariat général (SGSIL).....	63
Service finances, administration et développement (FASIL).....	63
Service de l'électricité (SEL).....	64
Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD).....	65
Service multimédia (SIMA).....	65
Service commercial (SILCOM).....	66
SI-REN S.A. ....	66
Annexe.....	67
<b>Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2016 à fin juin 2017 et l'état de ses archives.....</b>	<b>68</b>

# Préambule

## Question transverse

Dans le cadre de son mandat de contrôle de la gestion 2016 de la Municipalité, au vu de l'entrée en fonction de nouveaux commissaires, qui sont parfois même de nouveaux conseillers communaux, la Commission de gestion (COGES) a choisi de ne pas retenir de question transverse. Cette année dès lors, le préambule a pour but de rapporter quelques remarques qui touchent plusieurs directions.

## Observations maintenues

Dans son rapport 2015, la COGES avait refusé les réponses aux observations n<sup>os</sup> 3 et 7. Elle avait été suivie par le Conseil communal qui, lors de sa séance du 20 septembre 2016, avait maintenu les observations. La COGES se permet de rappeler à la Municipalité la teneur de l'article 112 alinéa 2 du règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) :

*« La Municipalité indique, dans son rapport de gestion, la suite donnée aux observations sur la gestion qui ont été maintenues par le Conseil l'année précédente. »*

Les observations ne figurant pas dans ledit rapport, ce point de règlement est rappelé par cette remarque plutôt que par une observation, la Commission ayant tenu compte du fait que cet oubli n'est pas récurrent dans les derniers rapports de la Municipalité.

## Métamorphose

La COGES a constaté que le projet Métamorphose est piloté par diverses instances. Les commissaires ont relevé que certains chantiers sont pilotés par le bureau rattaché à la Direction culture et développement urbain. Mais d'autres services sont parfois leaders.

Dans certains services, la COGES a cru percevoir un manque de ressources humaines. S'il est compréhensible qu'un aussi vaste projet soit conduit par différentes instances, la Commission n'a pas su identifier la logique qui détermine le leadership, et n'a donc pas pu estimer si les ressources humaines sont suffisantes.

Ce projet en est à ses débuts. La COGES a estimé qu'il était trop tôt pour faire une observation et qu'elle manquait encore d'informations, notamment sur les éléments indiqués précédemment. Elle souligne toutefois qu'elle sera attentive à ce que Métamorphose soit pilotée selon tous les standards que l'on peut attendre d'une gestion de projet d'aussi grande envergure.

## Equitas

Le 7 juin 2016, le Conseil communal a adopté le rapport-préavis N° 2016/14 : « *Mise en œuvre du nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond 'Pour une certification d'égalité entre les hommes et les femmes pour la Ville de Lausanne'* » (Equitas). À la suite, une nouvelle grille salariale a été présentée par la Municipalité à l'ensemble des employés de la Ville. Les membres de la COGES se font ici l'écho de certaines craintes à propos de possibles difficultés futures de recrutements. En effet, selon certains avis, la nouvelle grille salariale serait, pour des profils très spécifiques, moins attractive au moment de l'entrée en fonction. Là encore, la COGES suivra cette question les prochaines années.

## Suivi de « La Télé »

Le 11 novembre 2014, le Conseil communal avait décidé de « *demander aux représentants de la Ville dans le Conseil d'administration de La Télé de rendre rapport début 2015, puis annuellement, à la*

*Commission permanente de gestion sur les activités, la gestion et la stratégie de La Télé* » (conclusion n° 1, préavis N° 2014/32<sup>1</sup>).

N'ayant pas encore reçu le rapport prévu, la COGES reviendra sur ce sujet dans le rapport sur les réponses aux observations.

### **Examen du rapport de gestion du Bureau du Conseil communal**

En application de l'article 23 du RCCL, il revient à la COGES d'examiner le rapport de gestion du Bureau du Conseil communal.

Depuis quelques années, pour mieux correspondre au temps de son mandat, le Bureau a décidé de faire un rapport sur sa gestion en couvrant l'année de juillet à juin, et non plus par année civile. Son rapport est ainsi publié dans le courant du mois de juin seulement.

Nous précisons dès lors ici que l'examen dont la COGES est chargée se fera à réception du document, et qu'il en sera rendu compte brièvement dans le rapport qui traite de l'examen des réponses aux observations.

---

<sup>1</sup> *Recapitalisation de La Télé.*

# **Culture et développement urbain (CD)**

## **Préambule**

La sous-commission a visité tous les services. Une rencontre avec le syndic a été organisée après les visites des chefs de service.

Les deux commissaires ont rencontré les chefs de service de la nouvelle organisation mise en place avec la nouvelle Municipalité et tiennent à les remercier pour leur accueil et leur disponibilité. Les services sont les suivants :

- Secrétariat municipal (SMUN),
- Secrétariat général (SGCD),
- Culture (CULT),
- Bibliothèques et archives de la Ville (BAVL),
- Urbanisme (URB),
- Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL).

D'anciens services ont été déplacés : le Service du personnel (SPEL) à la Direction des finances et de la mobilité (FIM) et le Service d'organisation et d'informatique (SOI) à la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA). Quant au Service du développement de la ville et de la communication (DevCom), divisé en deux, il a été rattaché au Secrétariat général de la Direction de la culture et du développement urbain (SGCD).

## **Secrétariat municipal (SMUN)**

L'année 2016 a été l'année des changements pour le Secrétariat municipal, dus à la réorganisation de l'ensemble des services. La généralisation des secrétaires généraux dans chaque direction a permis de le décharger des tâches administratives et pouvoir ainsi se consacrer au mieux à sa tâche de coordination entre la Municipalité et l'administration communale.

Pour comprendre l'organisation du Secrétariat municipal, il faut savoir que des services ont été supprimés et les tâches ont été intégrées au Secrétariat municipal, comme, par exemple, le Service du protocole et des affaires extérieures ou le Service juridique, qui a été scindé en plusieurs bureaux. Le Conseil juridique et la Commission de police, eux aussi, sont rattachés au Secrétariat municipal.

La tâche du Secrétariat municipal est la gestion de l'administration qui entoure la Municipalité avec des tâches multiples, qui vont de l'organisation des élections et des votations jusqu'aux relations avec le Conseil communal par l'intermédiaire de son secrétaire et de son Bureau.

Par contre, le Secrétariat municipal s'est vu déchargé des tâches administratives en rapport avec le syndic. Ces tâches sont regroupées dans un nouveau service, le Secrétariat général.

Après six mois d'activité, il est difficile de dire si la nouvelle organisation est bonne. Toutefois, nous avons pu constater qu'elle fonctionne, comme par exemple pour les élections qui ont mis en place la Municipalité actuelle.

## **Élections et votations**

Le dépouillement des votes par correspondance des élections communales dans la nuit avant la fin de la fermeture des bureaux de vote a permis de nettement raccourcir les délais de diffusion des résultats finaux.

## **Service du protocole et des relations extérieures**

Ce service, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014, a été supprimé en juin 2016 en tant que service et les tâches ont été réparties au sein du Secrétariat municipal. Le travail de ce service est très important pour l'image de la Ville et de ses autorités. Diverses importantes manifestations ont été organisées, entre autres la visite du Conseil fédéral le 13 avril 2016.

## **Rapport-préavis N° 2015/2, bien-être et santé au travail<sup>2</sup>**

Gérées par l'Unité santé et sécurité au travail (USST), 337 situations ont été annoncées, soit des incapacités de travail de plus de 21 jours qui ont fait l'objet d'une instruction médicale et d'un suivi par la médecine du travail.

Les divers bureaux rattachés au Secrétariat municipal n'ont pas pu être visités par la sous-commission par manque de temps. Un suivi plus précis devra se faire l'année prochaine, après plus d'une année d'activité.

## **Secrétariat général (SGCD)**

Le Secrétariat général est un nouveau service créé en 2016 ; il assure la gestion du secrétariat, mais en plus toute une série de bureaux ont été rattachés à ce service. Nous pouvons citer la Comptabilité, la Commission immobilière, le Bureau de développement & projet Métamorphose, le Bureau du développement de la ville et des relations extérieures, l'Union des villes olympiques et le Bureau de la communication, nouveau bureau dont le responsable a été nommé en janvier 2017.

## **Suivi des décisions et des affaires du Conseil communal**

Un document a été établi par le Secrétariat général qui mentionne les interventions du Conseil communal en cours de traitement. Ce document permettra à la COGES de mieux suivre l'avancement des réponses parmi celles de 2015 et 2016 qui devraient sortir. Nous pouvons en citer quelques-unes :

### *Interpellations et postulats concernant Beaulieu*

Il existe une interpellation urgente sur Beaulieu intitulée « Beaulieu : aux Bâlois les bénéfices, aux contribuables lausannois et vaudois les déficits ? De la transparence et de l'anticipation, S.V.P. ! »<sup>3</sup>, et un postulat sur Beaulieu intitulé « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des halles nord »<sup>4</sup> (accepté par le Conseil en 2017). Un autre postulat demande « (...) une réaffectation partielle du site de Beaulieu »<sup>5</sup>.

Pour l'instant, des réponses ne sont pas programmées ; il semble toutefois qu'une réponse rapide serait utile.

### *Interpellation sur les grands équipements sportifs*

Une autre interpellation déposée en 2016 demande que les grands équipements sportifs du projet Métamorphose soient suivis au niveau des moyens financiers dépensés et prévus<sup>6</sup>. La réponse est en cours de rédaction en coopération avec le Service des sports et devrait parvenir prochainement au Conseil communal. Il est important de savoir où l'on en est avec ces grands projets sportifs.

---

<sup>2</sup> *Bien-être au travail et gestion des absences. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Le développement durable, c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur administration ».*

<sup>3</sup> De Gilles Meystre.

<sup>4</sup> De Jacques Pernet.

<sup>5</sup> De Philipp Stauber.

<sup>6</sup> De Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ».

## **Commission immobilière (CI)**

La Commission se charge des transactions immobilières pour la Ville de Lausanne, soit les achats et les ventes de terrains et d'immeubles ainsi que l'établissement des droits de superficie.

La Commission immobilière a rédigé ou participé à la rédaction de trois préavis :

- Préavis N° 2016/7 : Projet de construction de neuf bâtiments répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant 185 logements, des surfaces d'activités, une crèche de 44 places, un parking souterrain de 114 places et 14 places extérieures, sis chemin de Bérée 28-30-32. Constitution d'un sous-droit de superficie grevant la parcelle N° 7'309, en faveur de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. – SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la SILL.
- Préavis N° 2016/40 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur du Centre sportif de Malley S.A. en remplacement du droit de superficie existant pour permettre la construction du nouveau Centre sportif de Malley.
- Préavis N° 2016/57 : Chemin des Sauges 20 à Lausanne. Parcelle n° 2449. Cession à la Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher S.A.

Ces préavis sont réalisés ou en cours de réalisation.

### *Estimation fiscale*

L'augmentation des valeurs fiscales pour 2016 semble être en baisse. En fait, les résultats depuis 2012 ne sont que des résultats intermédiaires. Il semble toutefois que les transactions immobilières sont en baisse mais elles n'annoncent pas encore un début de crise.

## **Bureau de développement & projet Métamorphose (BDM)**

L'ancien Service du développement de la ville et de la communication (DevCom) a été divisé en deux avec, d'un côté, le Bureau de développement & projet Métamorphose et, de l'autre, le Bureau de la communication.

Le bureau a contribué aux développements des projets d'habitation des Plaines-du-Loup, des Prés-de-Vidy, des stades de la Tuilière et de Coubertin et de la rénovation du patrimoine financier. Cela représente 18 projets, totalisant 1837 logements.

Ces deux bureaux sont nouvellement rattachés au Secrétariat général.

## **Bureau de la communication**

Ce bureau, détaché du DevCom, regroupera toutes les activités de communication. Son nouveau chef de bureau a été nommé en janvier 2017.

## **Service de la culture (CULT)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, un nouveau chef de service est entré en fonction. Le service est resté semblable, il n'a pas été remanié, il est composé de quatre parties distinctes :

- l'administration,
- le soutien aux artistes professionnels et aux organismes culturels lausannois,
- le soutien aux institutions de formation musicale non professionnelle,
- les quatre musées communaux.



## Musées

Tous les musées lausannois encore ouverts sont en progression. Le Musée historique est fermé car il est encore en transformation et ne rouvrira que cet automne.

## Rapport-préavis N° 2015/1 : politique culturelle de la Ville de Lausanne<sup>7</sup>

Ce rapport-préavis, qui fixe la politique culturelle sur cinq ans, permet à la Municipalité de mettre en place des projets importants comme le Pôle muséal<sup>8</sup> et la transformation du Capitole en collaboration avec la Cinémathèque suisse<sup>9</sup>, deux projets qui font aussi l'objet de préavis.

## Fonds des arts plastiques (FAP)

Dans le cadre du rapport-préavis N° 2015/1 cité précédemment, le Fonds des arts plastiques a pu mettre en place son règlement incluant le pour-cent culturel.

## Théâtres

Les théâtres sont aussi en progression. Le Théâtre de Vidy a reçu un crédit d'étude pour la rénovation de la salle Charles Apothéloz et une salle de répétition<sup>10</sup>.

## Danse

La danse reste un art très important pour la Ville de Lausanne. Le nombre des spectacles du Béjart Ballet Lausanne (BBL) a été moindre et de fait il y a une baisse du nombre des spectateurs. Le BBL n'a pas pu se rendre à Bruxelles à cause des attentats.

Les spectacles sont complets ; ne faudrait-il pas trouver une solution pour augmenter le nombre en doublant la troupe du BBL, une à Lausanne et l'autre en tournée ?

## Musique

En principe, toutes les musiques lausannoises font partie intégrante de la vie lausannoise, résumées dans le *Rapport de gestion*. Le travail du Service de la culture est considérable. Le rapport municipal est complet et fournit la démonstration d'un travail accompli.

---

<sup>7</sup> *Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponses aux : motion de M. Grégoire Junod intitulée « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne » ; motion de M. Gilles Meystre intitulée « Pour un PALM culturel » ; motion de M. Gilles Meystre intitulée « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat » ; postulat de M<sup>me</sup> Claire Attinger intitulé « La fête de l'art contemporain à Lausanne » ; postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp intitulé « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé » ; postulat de M<sup>me</sup> Évelyne Knecht intitulé « Un Capitole pour une capitale » ; postulat de M<sup>me</sup> Évelyne Knecht intitulé « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées » ; postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz intitulé « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans » ; postulat de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz intitulé « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine » ; postulat de M. Philippe Clivaz intitulé « Bas les masques, la culture est en danger ! » ; postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois » ; interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp intitulée « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus » ; interpellation de M. Yves Adam et consorts intitulée « Quelles perspectives pour les écoles de musique suite à l'entrée en vigueur de la LEM ? » ; pétition du POP jeunesse popistes « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! ».*

<sup>8</sup> Préavis N° 2011/46 : Musée Cantonal des Beaux-arts – Pôle muséal. Convention sur l'échange foncier. Octroi d'une subvention d'investissement.

<sup>9</sup> Préavis N° 2015/77 : Cinéma Capitole. Rénovation, assainissement et agrandissement du bâtiment. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente).

<sup>10</sup> Préavis N° 2016/28 : Théâtre de Vidy-Lausanne. Sécurisation, rénovation et transformation de la cage de scène et de la salle Charles Apothéloz, nouveaux équipements de scène, création d'une salle de répétition. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente). Demande d'une subvention d'investissement en faveur du remplacement du chapiteau.

## **Cinéma**

*Préavis N° 2015/77, cinéma Capitole*

Ce préavis devrait permettre d'étudier la rénovation de la salle et de préparer un dossier de plans d'exécution et ainsi obtenir un crédit d'ouvrage. Le projet définitif aurait dû être déposé à l'enquête publique en décembre 2016 et ainsi pouvoir déposer un préavis pour crédit d'ouvrage.

Dans l'ensemble, la gestion du Service de la culture est très bonne. L'aspect financier, pas abordé par notre Commission, devrait être suivi par la Commission des finances, sans oublier de visiter le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne.

## **Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL)**

Le service comprend trois entités :

- les bibliothèques de la Ville,
- le Centre BD de la Ville,
- les archives de la Ville.

### **Politique du livre**

La politique du livre et de la lecture progresse dans notre ville. La participation aux grands événements littéraires ainsi que ceux de la bande dessinée font avancer la lecture ainsi que la littérature et la création littéraire.

### **Bibliothèques de la Ville**

Les cinq bibliothèques de Lausanne :

- la bibliothèque de Chauderon,
- la bibliothèque de la jeunesse à l'avenue d'Echallens,
- la bibliothèque du quartier d'Entre-Bois,
- la bibliothèque du quartier de Montriond,
- la bibliothèque du quartier de la Sallaz.

Ces bibliothèques fonctionnent très bien, au point que les ressources humaines n'arrivent pas à suivre et ceci, par exemple, à cause des absences de longue durée. Il se trouve que des demandes de prolongation des heures d'ouverture sont en cours.

*Postulat pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche<sup>11</sup>*

Ce postulat, déposé en 2015, va recevoir une réponse prochainement ; le problème est toujours le même, soit le nombre de bibliothécaires.

### *Bibliobus*

Cette présence dans les quartiers avec un bus itinérant reste une bonne idée. Pour faire fonctionner le système, il faut un bibliothécaire avec un permis poids lourd. Quand l'unique personne qui fait fonctionner le système est absente, le bibliobus est à l'arrêt, c'est le cas actuellement. Une réflexion doit se faire sur cette prestation.

---

<sup>11</sup> De Pierre-Antoine Hildbrand.

## **Préavis N° 2012/31, la Maison du livre et du patrimoine<sup>12</sup>**

La construction de la Maison du livre et du patrimoine, dont l'ouverture était prévue en 2016, est toujours bloquée à cause des oppositions au plan de quartier voté dans le cadre du rapport-préavis N° 2014/9<sup>13</sup>. Cette réalisation permettrait certainement une amélioration très appréciable de la lecture et de la conservation du livre et du patrimoine.

### **Archives de la Ville de Lausanne (AVL)**

L'équipe des archives prépare activement le déménagement des archives vers la Maison du livre et du patrimoine.

Le choix d'un logiciel pour la mise en ligne d'une bibliothèque numérique permettra depuis 2017 d'accéder à des copies numériques sur nos PC, tablettes et autres téléphones portables.

### *Préavis N° 2016/6 : Mise en œuvre d'une gouvernance documentaire pour la Ville de Lausanne*

Ce préavis, établi en collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique, permettra de mettre en place un archivage informatique efficace et pérenne.

Notre visite au Service bibliothèques et archives de la Ville ne nous a pas permis de voir tout le travail de ce très grand service, qui est la réunion de deux anciens services : la Bibliothèque municipale et les Archives communales. La bande dessinée et ce qui l'entoure n'a pas été visitée, ni évoquée.

## **Service de l'urbanisme (URB)**

Le Service de l'urbanisme est à la tête de la planification communale en matière de construction, aujourd'hui rattaché au syndic. Il travaille en collaboration avec des services rattachés à d'autres directions, comme par exemple le Service des routes et de la mobilité, rattaché à la Direction des finances et de la mobilité, ou avec le Service d'architecture et celui des Parcs et domaines, liés à Logement, environnement et architecture. Cette nouvelle manière de fonctionner semble tout à fait intéressante, cela demande toutefois de gérer de manière transversale ce qui nous paraît possible.

### **Plans partiels d'affectation (PPA)**

Quatre nouveaux plans sont en cours de procédure.

### **Plans approuvés par le Conseil communal**

Trois plans ont été approuvés :

- PPA « Tuilière Sud » – Projet Métamorphose<sup>14</sup> ;
- PPA 1 des Plaines-du-Loup dans le cadre du projet Métamorphose<sup>15</sup> ;
- PQ Manor – Saint-Laurent<sup>16</sup>.

---

<sup>12</sup> *Liaison Vigie–Gonin dans le cadre du réseau-t. Constructions coordonnées du pont et de la Maison du Livre et du Patrimoine. Conventions d'échanges fonciers.*

<sup>13</sup> *Plan de quartier Maison du Livre et du Patrimoine concernant les terrains compris entre la rue des Côtes-de-Montbenon, la rue de la Vigie, l'avenue Jules-Gonin, l'avenue Jean-Jacques-Mercier et la parcelle 628. Abrogation partielle du Plan partiel d'affectation N° 697 du 22 décembre 1999 concernant la Plate-forme du Flon. Réponse à la pétition de M. Guillaume Morand et consorts.*

<sup>14</sup> Préavis N° 2016/19 : Métamorphose. Plan partiel d'affectation « Tuilière Sud » concernant les terrains compris entre la route du Châtelard, la route de Romanel et la limite du périmètre de la modification du plan général d'affectation N° 749. Abrogation du plan partiel d'affectation N° 708 du 15 juillet 2002. Abrogation partielle du plan d'extension N° 598 du 28 novembre 1980. Approbation du projet de création de l'accès routier du plan partiel d'affectation « Tuilière Sud ».

<sup>15</sup> Préavis N° 2016/54 : Métamorphose. Plan partiel d'affectation « Écoquartier des Plaines-du-Loup – étape 1 ». Projet routier lié au PPA. Création des dessertes internes.

<sup>16</sup> Préavis N° 2015/55 : Plan de quartier concernant les parcelles comprises entre la rue Saint-Laurent, la rue de la Louve, la ruelle Grand-Saint-Jean, la place Grand-Saint-Jean et la rue Adrien-Pichard.

Ce dernier étant toujours bloqué par des recours.

Trois plans ont été mis en vigueur. Nous avons retenu le PQ « En Contigny»<sup>17</sup> qui permettra la construction de logements qui pourront compenser des logements supprimés par l'agrandissement de la gare.

### **Postulats**

Une série de postulats sont en cours de traitement. Les délais seront connus dans le rapport « Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2017 ».

### **Protection du patrimoine bâti**

La cellule patrimoine a traité un nombre important d'affaires.

### **Bureau des permis de construire (BPC)**

L'Office de la police des constructions, devenu le Bureau des permis de construire traite un nombre impressionnant de dossiers. La tâche est difficile, d'autant plus que les documents de base sont de plus en plus complexes.

La durée de la procédure pour l'obtention d'un permis de construire reste bien trop longue malgré les efforts de l'administration et des constructeurs.

La COGES avait fait une observation demandant de prendre des mesures destinées à raccourcir le temps de traitement des dossiers<sup>18</sup>.

### **3<sup>e</sup> observation 2015**

*La Municipalité est invitée à prendre des mesures destinées à raccourcir le temps de traitement des dossiers soumis au futur Bureau des permis de construire.*

Une voie serait d'envisager une réforme du système allant de la distribution interne des dossiers, du nombre des intervenants et, surtout, de revoir avec le Canton le système informatique ainsi que les doublons.

Malgré ce problème récurrent des permis de construire, le Service d'urbanisme est un service dynamique, qui travaille sur un territoire restreint du fait qu'en Suisse, l'autonomie communale reste prioritaire, ce qui peut parfois restreindre les grands élans urbanistiques.

## **Service du contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL)**

Le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne est l'ancien Service de la révision, qui a été déplacé de l'ancienne Direction des finances et du patrimoine vert à la Direction de la culture et du développement urbain.

### **Directive municipale sur le contrôle des finances de la Ville de Lausanne**

La Municipalité a adopté, le 14 avril 2016, et mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2016 une directive qui définit l'organisation du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne.

Cette directive n'a pas été adoptée par le Conseil, alors que la COGES l'avait demandée. Par contre, le plan d'audit 2017 a été envoyé à la COGES. Cette dernière pourra les consulter le moment venu.

---

<sup>17</sup> Préavis N° 2015/40 : Plan de quartier « En Contigny » concernant les terrains compris entre l'avenue de Montoie, l'avenue de Cour, le chemin de Contigny et le chemin du Grillon. Convention liée aux aspects acoustiques du bâtiment H. Constitution d'une servitude sur la parcelle N° 4701. Abrogation du plan de quartier N° 448 du 8 octobre 1963.

<sup>18</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2015, p. 40.*

## Observations

Comme demandé par la 7<sup>e</sup> observation du rapport de gestion sur l'année 2015<sup>19</sup>, la directive présentée devrait faire l'objet d'un préavis qui pourra ainsi être approuvé par le Conseil communal.

### 7<sup>e</sup> observation 2015

*La Municipalité est invitée à se doter rapidement d'un règlement définissant le fonctionnement du Service de la révision. Ce dernier devrait faire l'objet d'un préavis qui pourrait ainsi être approuvé par le Conseil communal.*

## Rencontre avec le syndic

Arrivant à l'issue de ses visites, la sous-commission a rencontré le syndic.

Elle lui a fait part de sa bonne impression générale pour les services visités et a notamment relevé l'apport positif de la présence d'un secrétariat général dans la nouvelle organisation de la direction.

Un échange a eu lieu sur la réorganisation des directions municipales. Pour celle du syndic en particulier, nous avons abordé la disparition de trois services dont les tâches ont été redistribuées (Service juridique, Service du protocole et des relations extérieures, Service du développement de la ville et de la communication).

Le principe réglementaire relatif aux observations maintenues a été rappelé : le *Rapport de gestion* municipal aurait dû contenir formellement de nouvelles réponses.

Comme ces deux observations concernent maintenant des services du dicastère du syndic, elles ont été rediscutées.

Concernant les délais importants relatifs à l'attribution des permis de construire, les commissaires ont relevé que des explications et des données chiffrées figuraient dans le rapport de gestion pour le Service de l'urbanisme. Le syndic a rappelé la volonté de sa direction sur ce sujet et a plaidé pour qu'un délai de deux ou trois ans soit accordé à la Municipalité pour poursuivre ses actions visant à simplifier et accélérer les démarches, avant que la question soit reprise par la COGES.

Concernant la directive municipale sur le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le syndic rappelle la position municipale selon laquelle cette tâche est strictement de compétence municipale et non du Conseil communal.

---

<sup>19</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2015, p. 57.*

# Sécurité et économie (SE)

## Préambule

En vue de la rédaction de son rapport, la sous-commission a effectué une visite approfondie du Service de l'eau au mois de janvier 2017 et a pu s'entretenir avec une dizaine de collaboratrices et collaborateurs dudit service.

Durant la première quinzaine du mois d'avril, elle a rencontré les chef-fe-s des services suivants :

- Secrétariat général (SGSE),
- Corps de police (CP),
- Service de protection et de sauvetage Lausanne (SPSL),
- Contrôle des habitants (CH),
- Police du commerce (POLCOM), qui est devenu le Service de l'économie (ECO) le 1.10.2016,
- Eau (EAU).

Ces visites ont été clôturées par un entretien avec le conseiller municipal. À l'issue des visites, des questions complémentaires ont été adressées aux responsables de deux services/unités ; les réponses ont été prises en compte pour la rédaction de ce rapport.

Les membres de la sous-commission tiennent à remercier le municipal, les chef-fe-s de service et leurs collaboratrices et collaborateurs pour leurs disponibilités, leurs explications détaillées et tous les renseignements fournis. Nous saluons la motivation de tous les collaboratrices et collaborateurs rencontrés dans nos visites. Nous les remercions de leur engagement quotidien pour notre Commune.

### Remarque liminaire sur la direction

Cette nouvelle direction conserve de la précédente législature comme cœur d'activité des compétences régaliennes comme la sécurité et la délivrance d'autorisations. Le retour sous la même direction du CP et du SPSL est souligné pour sa cohérence, tant ces services sont amenés à collaborer étroitement.

SE intègre désormais le Service de l'eau, transfuge de l'ancienne Direction des travaux. Ce changement semble toutefois être de moindre importance que celui opéré au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (soit sous la législature précédente) et qui a vu les activités relatives aux eaux usées intégrées au Service de l'eau. La direction a également pour ambition de développer son soutien à l'économie avec les apports de l'Unité économie et territoire (ex-DevCom) au sein du nouveau Service de l'économie. Si l'ensemble de la direction a vécu plusieurs mutations au cours de l'année écoulée, aucun problème en termes de garantie des prestations n'a été détecté. À l'issue des visites, il ressort assez clairement que, à la taille de la Ville de Lausanne, le découpage des directions n'est pas l'élément le plus déterminant en ce qui concerne la délivrance des prestations ; c'est bien davantage la configuration des services, leur organisation et leur dotation qui influencent plus directement la qualité des prestations délivrées ; ces services sont de toute manière déjà habitués à collaborer avec des services dépendant d'autres directions.

## Secrétariat général (SGSE)

### Observatoire de la sécurité

L'observatoire poursuit son rôle d'interface entre les divers acteurs de la sécurité, notamment dans le cadre de l'organisation d'une première édition « Forum vie nocturne » faisant suite aux États généraux des années précédentes. Il a été impliqué sur le dossier complexe du périmètre de prostitution et de la

cohabitation entre habitant-e-s et professionnelles du sexe (rapport-préavis N° 2016/43<sup>20</sup>) dont la mise en œuvre l'occupera également en 2017. Les **correspondant-e-s de nuit** (CN – prévention du bruit et d'autres incivilités et réductions des risques festifs) ont, en 2016, effectué leur première saison estivale, qui est sujette à une utilisation intense de l'espace public en soirée. L'observatoire prépare à ce titre un bilan et un projet de pérennisation de cette expérience pilote arrivant à terme le 31 août 2017. Le travail des CN et leurs interventions sont documentés et font l'objet de statistiques. La sous-commission ne les produit pas ici et invite le Conseil à s'en remettre au prochain bilan qui fera l'objet d'un rapport-préavis en 2017. Il est à relever que le problème de la vie nocturne ne se pose pas que dans le centre-ville mais s'étend à d'autres quartiers comme l'a démontré une étude mandatée par l'observatoire sur la spatialisation des activités nocturnes des jeunes (Youth@Night). L'observatoire est également très impliqué sur la question du **harcèlement de rue**. Après une enquête sur le phénomène, une coordination des acteurs va être initiée sur cette question pour aboutir à un rapport-préavis d'ici la fin de l'année 2017.

Concernant la **vidéosurveillance**, 4 nouvelles installations ont été autorisées en 2016 portant le nombre total à 38. Conformément au préavis N° 2014/4<sup>21</sup> et au règlement communal sur la vidéosurveillance, un nouveau rapport d'évaluation de la vidéosurveillance sera édité en 2017. La Ville publie en outre l'ensemble des lieux sous vidéosurveillance sur son site *web* conformément à l'article 4 du règlement.

## EPURA

La **S.A. Epura** est à 100 % dans les mains de la Ville et exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 l'exploitation actuelle et future de la STEP<sup>22</sup>. Epura S.A. et la Ville sont liées par un contrat de prestations. La direction d'Epura (2 ept<sup>23</sup>) et l'équipe de projet STEPact (4 ept) sont rattachées administrativement au Secrétariat général SE, le personnel de la STEP étant pour sa part toujours rattaché au Service de l'eau qui exploite les installations. Au vu de la longue durée du chantier, les contrats de travail de l'équipe de projet sont toutefois à durée indéterminée. Les indemnités des fonctionnaires et des élu-e-s communaux lausannois pour les séances de Conseil d'administration sont entièrement reversées à la Ville de Lausanne.

Au niveau des contrôles **des comptes de la S.A.**, alors qu'une révision restreinte serait possible, la Municipalité a décidé de faire une révision ordinaire, ce qui n'est pas encore le cas pour le rapport d'activité 2016. La sous-commission ne peut que saluer une telle décision et sa mise en œuvre pour le prochain exercice. Le rapport d'activité d'Epura S.A. 2016 fait état d'un changement de stratégie d'amortissement des actifs rachetés à la Ville en raison d'opportunités financières et de la fin annoncée de l'exploitation de certaines installations.

Le défi actuel est le maintien des activités de l'actuelle STEP tout en tenant le calendrier du **chantier** des nouvelles installations. Une préoccupation importante est de l'avis même du responsable de projet de garantir la bonne application des conventions collectives de travail sur le chantier et la protection de la santé et la sécurité au travail des collaboratrices et collaborateurs durant cette période. Certains travaux nécessiteront du travail de nuit et les partenaires sociaux ont été impliqués en amont de cette décision. Une seconde préoccupation est de diminuer les nuisances pour le voisinage tant que faire se peut. Un coordinateur de chantier sera engagé pour mieux coordonner les travaux entre les entreprises impliquées.

Durant le chantier, les collaborateurs de l'exploitation se trouvent confrontés à de nombreux changements dans la manière de travailler. À plus long terme, les nouvelles installations nécessiteront de nouvelles compétences. Des mesures seront nécessaires pour permettre une formation et une adaptation du personnel à ces nouvelles conditions de travail.

---

<sup>20</sup> Politique en matière de prostitution de rue. Réponse au postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Rue de Genève n° 85... et après ? ». Réponse au postulat de MM. Henri Klunge et Jean-Daniel Henchoz : « Une solution à l'inquiétude des travailleuses du sexe ». Réponse au postulat de M. Philipp Stauber : « Prostitution de rue : une restriction d'horaire pour limiter les nuisances ».

<sup>21</sup> Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Modification du règlement communal sur la vidéosurveillance.

<sup>22</sup> Station d'épuration des eaux de Lausanne.

<sup>23</sup> Équivalent plein temps.

## Service intercommunal des taxis

Le service est chargé de l'application du règlement intercommunal sur le service des taxis (RIT) adopté par l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis. Cette association, qui comprend douze communes, dispose de sa propre Commission de gestion.

La problématique des chauffeurs UberPOP qui font concurrence aux taxis officiels en infraction au RIT et à l'OTR 2<sup>24</sup> est toujours d'actualité. Le nombre de dénonciations effectuées est en nette augmentation. Le service intercommunal des taxis et le Corps de police effectuent donc un travail conséquent qui aboutit à un nombre important de dénonciations auprès de la Commission de police qui procède à des mises à l'amende. À l'échelon du Ministère public, deux dénonciations au moins ont été transmises, notamment pour paiement des contraventions par des tiers (par Uber), mais le Ministère public a refusé de donner suite à ces dénonciations. Ce déni d'application du droit en vigueur est hautement problématique mais il est à relever qu'il ne dépend aucunement de notre Commune.

Sur le plan judiciaire, la Cour constitutionnelle s'est prononcée sur le recours d'Uber (qui a obtenu qualité pour recourir suite à un arrêt du Tribunal fédéral). La Cour constitutionnelle retient que le RIT n'est pas conforme à la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) sur un point, mais rejette la requête de Uber dirigée contre une disposition plus secondaire du RIT relative à l'obligation d'obtenir préalablement une autorisation pour exploiter un « central d'appel » de taxi, y compris par internet. En réponse à une interpellation du député Jean Tschopp (16\_INT\_513)<sup>25</sup>, le Conseil d'État annonce pour le 1<sup>er</sup> semestre 2017 un projet de base légale cantonale pour réglementer le service de transport de personnes. Ce dossier devra donc être suivi de près car il pourrait avoir des implications importantes pour l'association de communes.

Le surcroît de travail occasionné, notamment, par ces questions a imposé l'engagement d'un deuxième policier à la Brigade des taxis. Cet engagement et les procédures liées à Uber ont nécessité un financement extraordinaire supplémentaire qui est assumé par l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis. Dans ce contexte difficile, notre Commune essaie de juguler les coûts par l'engagement à l'interne d'une juriste afin d'éviter une trop lourde augmentation des mandats externes.

## Suivi des préavis

Le rapport-préavis N° 2016/43 « **Politique en matière de prostitution de rue** » a été adopté le 14 février 2017. Sa concrétisation sera donc effective dans le prochain exercice.

## Corps de police (CP)

L'année 2016 voit le nombre d'interventions augmenter mais le nombre d'infractions au code pénal diminuer. Le dispositif Héraclès est pérennisé et renforcé conformément à la volonté exprimée par le Conseil dans le rapport-préavis N° 2014/83<sup>26</sup> (+3000 heures de patrouilles supplémentaires en 2016 par rapport à 2015).

---

<sup>24</sup> *Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules légers affectés au transport de personnes et de voitures de tourisme lourdes.*

<sup>25</sup> « Uber bénéficie-t-elle d'un régime d'impunité ? ».

<sup>26</sup> *Politique de sécurité publique. Réponses aux :* postulat de M. Fabrice Ghelfi intitulé : « Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale » ; postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina intitulé : « Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne » ; postulat de M. Pierre Oberson intitulé : « Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose » ; postulat de M. Jean-Luc Laurent intitulé : « Une solution durable au réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site » ; postulat de M. Mathieu Blanc intitulé : « Le Nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! » ; postulat de M. Mathieu Blanc intitulé : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! » ; postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz intitulé : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitations » ; postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé : « Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne » ; postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé : « Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent » ; pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas-Chauderon intitulée : « Contre la présence des dealers » ; pétition des habitants et usagers du quartier de Saint-Roch intitulée : « Halte aux dealers dans le quartier de Saint-Roch, Pré-du-Marché et Clos de Bulle ! » ; pétition de MM. Éric Oberti et Luciano Fiorenza intitulée : « Pour que le balcon de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial » ; pétition de l'Union démocratique du centre (MM. Yorik Cazal et Pierre Oberson) intitulée : « Qualité de vie à Lausanne » ; pétition de M<sup>me</sup> Andreia Barata, MM. Silvano Diana et Nicolas Tripet et consorts intitulée : « Défendons le Tunnel et Riant-Mont : pas de zone de non-droit à Lausanne ».



## Organisation générale

L'organigramme actuel du Corps de police est à qualifier de transitoire, c'est pourquoi nous ne nous y attarderons pas. Le futur départ à moyen terme à la retraite du commandant pourrait signifier une révision de celui-ci. Le Corps de police compte actuellement 680 ept, personnel uniformé et civil. L'implication du travail 24 heures sur 24 et l'existence d'un socle sécuritaire de base sont des contingences importantes pour l'organisation du travail.

## Communication et prévention

Le service de communication de la police fait de la communication 24 heures sur 24, et ce indépendamment de la communication de la Ville. Les communications de police sont en grande partie, pour les affaires pénales, sous la surveillance du Ministère public.

Quant à la prévention, elle est ventilée au sein du CP. La prévention globale est au niveau de la communication, la prévention dans les écoles ou sur les drogues relève de la Police judiciaire, la prévention routière est rattachée à la Division sécurité du trafic et stationnement. La majeure partie des activités de prévention au sein des écoles concernent la prévention routière. Pour renforcer les activités de prévention, des messages plus transversaux avec d'autres thématiques (comme la vie nocturne) devraient être développés. Le commandant évalue l'opportunité de regrouper ces activités pour disposer de meilleures synergies et d'une vision plus intégrée de la prévention.

## Brigade de la jeunesse

Le rapport-préavis N° 2010/18<sup>27</sup> a créé un poste de prévention auprès de la jeunesse. En raison de la croissance démographique, il lui est de plus en plus difficile de répondre à l'ensemble des demandes.

## Finances et logistique

Septante personnes travaillent dans ce domaine. De l'avis du commandant, les synergies avec d'autres services comme le SPSL par exemple sont déjà mises en œuvre. Certaines activités qui pourraient être considérées comme redondantes avec d'autres services doivent impérativement rester dans le giron exclusif du CP pour des raisons de sécurité évidentes.

## Ressources humaines

Le passage du système de l'horaire 3 x 8 à 4 tranches horaires (4 x 4) est un succès désormais confirmé au sein du CP ; il permet notamment à chaque collaborateur de disposer de week-ends ; ce n'est qu'en cas d'événements majeurs planifiés qu'un système 3 x 8 est réintroduit de manière temporaire. Le CP signale une baisse du *turnover* et une baisse de l'absentéisme comme le montrent les tendances du tableau ci-dessous :

	Maladie longue durée	Maladie courte durée
1 <sup>er</sup> semestre 2014	3249 heures	1766 heures
2 <sup>e</sup> semestre 2014	2760 heures	1056 heures
1 <sup>er</sup> semestre 2015	3045 heures	1285 heures
2 <sup>e</sup> semestre 2015	4327 heures	1094 heures
1 <sup>er</sup> semestre 2016	2773 heures	1388 heures
2 <sup>e</sup> semestre 2016	2753 heures	1072 heures

<sup>27</sup> Politique municipale en matière de vie nocturne : participation au Pact-Alcool cantonal, report, de 05h00 à 06h30, de l'ouverture, les samedis et dimanches matin, des établissements de jour servant de l'alcool, développement d'une approche pédagogique active au sein de la Brigade de la jeunesse, et réponses à la motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « invitant la Municipalité à examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes », au postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond « pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne », ainsi qu'au postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004 ».

Cet examen nous semble répondre à la remarque du rapport de gestion 2015<sup>28</sup>.

Concernant le *turnover*, la situation s'est stabilisée avec 32 départs dont 11 retraites et 14 démissions.

Conformément à la volonté politique exprimée et aux conditions de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), le CP a dû être renforcé de 60 ept depuis 2012. Cela a permis d'obtenir l'accréditation définitive selon la LOPV. Les services transversaux du CP comme les RH<sup>29</sup> sont par contre restés stables. Cette situation doit être particulièrement suivie.

Quant aux campagnes de recrutement, elles sont pilotées de manière coordonnée au niveau de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) et l'Association des chefs des polices municipales vaudoises (ACPMV). Le CP complète cela par une communication propre aux activités (par exemple Police judiciaire) et au cadre spécifique (tissu urbain) lausannois. Ces activités propres ne posent pas de problème diplomatique vis-à-vis des autres corps.

### **Centres de formation du Corps de police**

L'Académie de police de Savatan dispense la formation de base de policier. Cette dernière est l'agrégat d'écoles de différents corps de police. Le CP de Lausanne lui fournit 8,6 ept en plus de spécialistes qui vont y donner des cours spécifiques. Ces personnes sont indemnisées à raison de 50 francs de l'heure, ce qui ne couvre pas les frais et implique un complément de la Ville. Cette situation s'explique par le fait que l'académie ne dispose pas d'un statut propre, ce qui devrait évoluer dans le futur.

Le Centre de formation de la police de Lausanne s'occupe quant à lui de la formation continue, de certaines spécialisations et de l'instruction au niveau du matériel.

### **Éthique et déontologie<sup>30</sup>**

Si la déontologie est inscrite dans la loi cantonale, l'éthique est une spécialité lausannoise. En matière de déontologie, les cas traités seront tous ceux qui ne prévoient pas une poursuite d'office. Le commandant souligne que le CP veille également à traiter les cas de manière proactive. Un courrier de lecteur ou un article peut aussi donner lieu à l'ouverture d'un dossier. Pour faire connaître ces droits, des notices d'explications pour les lésés ont été éditées au format papier ou électronique selon les langues. Les versions électroniques sont en ligne à l'adresse : <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/police-de-lausanne/bons-reflexes/suivi-de-votre-plainte.html>.

### **Centrale d'alarmes et d'engagements (CAE)**

La CAE compte plus de 75'000 appels au 117 ce qui atteste bien de son utilité. Elle a permis durant les deux dernières années de suppléer à deux reprises à des pannes de la centrale cantonale.

### **Police-secours (PS)**

Nous ne disposons pas de statistique sur le délai d'intervention d'urgence détaillé sur l'ensemble de la ville. Selon l'expérience du CP, l'urgence en milieu urbain n'excéderait que rarement les 5 minutes pour le centre-ville et 7 minutes pour la périphérie. Pour les secteurs plus éloignés, comme les zones foraines, cela peut varier jusqu'à 10 minutes selon la zone si la voiture doit venir du centre-ville. Il semblerait toutefois utile de disposer de statistiques plus précises à l'avenir.

---

<sup>28</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2015*, p. 33.

<sup>29</sup> Ressources humaines.

<sup>30</sup> Nous précisons que des définitions sont données sur ce que recouvrent ces différents termes sur le site internet de la police ([http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/police-de-lausanne/la-police/la-police-c-est-aussi/une-philosophie-de-travail/ethique/mainArea/02/links/03/linkBinary/5\\_Definitions.pdf](http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/police-de-lausanne/la-police/la-police-c-est-aussi/une-philosophie-de-travail/ethique/mainArea/02/links/03/linkBinary/5_Definitions.pdf)).

## **Proximité, partenariat et multiculturalité (PPM)**

Le service des **objets trouvés** offrait un service de qualité mais qui entraînait des charges importantes. Des pratiques de recherche des propriétaires ou de restitution d'objets non réclamés pouvaient poser des problèmes en lien avec la protection des données. Une évolution des pratiques fait aussi que de plus en plus d'objets ne sont plus réclamés. Une réflexion est en cours sur le cadre exact à poser à cette prestation utile un jour ou l'autre à tout-e Lausannois-e. Ce dossier est à suivre.

La revalorisation voulue de la Division PPM amène une nouvelle attractivité pour les **postes de quartier** : le personnel y est maintenant plus diversifié. Les aspirants n'entrent plus dans le CP par l'unique entrée de Police-secours, mais ils doivent au moins faire six mois aussi à PPM. Ceci doit favoriser un meilleur échange de compétences entre le personnel expérimenté et les nouveaux formés. En outre, la collaboration avec les correspondants de nuit et la PPM n'en est qu'à ses débuts sous l'égide de coordinations mensuelles mais des réflexions sont en cours pour améliorer cette interface.

## **Collaboration avec le Canton**

Le contexte de menace terroriste appelle un renforcement de certains équipements. Comme cette problématique n'est pas que lausannoise, des acquisitions de matériel sont prévues par le Canton et une formation du CP lausannois à ce nouveau matériel est prévue. Cette collaboration est à saluer.

## **Cellules**

Le CP assure que les cellules de l'Hôtel de police sont conformes à leur usage initial. Elles sont prévues pour maintenir des personnes pour une durée maximale de 48 à 72 heures, dans le cadre des mesures de police, respectivement de l'arrestation provisoire. En revanche, elles n'ont initialement pas été conçues pour incarcérer des prévenus en détention avant jugement ou exécution de peine. Suite à une décision du Conseil d'État en 2013, le Service pénitentiaire (SPEN) utilise ces cellules au-delà de 72 heures et mandate une entreprise de sécurité pour effectuer cette activité. La sous-commission a pris connaissance du rapport des visiteurs de prison de mars 2016 et restera attentive aux conditions de détention à l'Hôtel de police et au suivi des demandes d'aménagement/amélioration.

## **Suivi des initiatives**

L'examen des initiatives traitées en 2016 et en cours montre que plusieurs dépôts proviennent de conseillers communaux employé-e-s par le CP. La sous-commission a détecté un malaise certain avec ce procédé au sein de l'administration communale du simple fait qu'il est bien difficile de saisir si les motivations de nos collègues viennent de leur activité de conseiller communal ou de policier. Cela est d'autant plus problématique qu'un usage est respecté au sein du Conseil : pour éviter tout conflit d'intérêt, les conseillers communaux employés de la Ville s'abstiennent d'intervenir dans les discussions concernant le dicastère dans lequel ils travaillent. Ce point devrait être repris par le Bureau ou par la commission traitant de la révision totale du règlement du Conseil communal.

## **Suivi des préavis**

Le préavis N° 2016/42, **règlement général de police (RGP)**<sup>31</sup> en application de la loi sur les amendes d'ordre communales, est en attente de validation par le Canton. Deux versions différentes du RGP sont disponibles sur le site internet de la Ville ; une telle confusion devrait être évitée.

---

<sup>31</sup> *Règlement général de police de la Commune de Lausanne (RGP). Introduction d'un article permettant l'instauration d'amendes d'ordre pour sanctionner onze infractions relatives à la propreté urbaine.*

## Service de protection et de sauvetage Lausanne (SPSL)

Sur les 12'000 interventions du SPSL tant sur les territoires lausannois que vaudois, environ 8000 sont des interventions d'ambulances, 2000 interventions du SMUR<sup>32</sup> et 2000 des sapeurs-pompiers. Les interventions de la Protection civile (PCi) sont au nombre de 3 en 2016, dont la durée est bien évidemment plus longue que celle des services d'urgence.

### Services transversaux

Le service étant réparti sur cinq sites différents, il y a un besoin accru en coordination et transmission d'informations. Le chef de service veut développer un **système d'information** avec un appui du Service d'organisation et d'informatique.

Durant les dernières années, l'introduction de Via sicura a engendré des surcoûts avec le nécessaire traitement des **infractions commises à la loi sur la circulation routière** par tous les véhicules d'urgences. Un rapport doit être rendu au procureur pour toute infraction ; dans les véhicules, un système informatique ad hoc de consignation de l'intervention a été mis en place pour faciliter ce travail. Un futur changement de législation fédérale pourrait libérer les services d'urgences de certaines obligations mais l'informatisation de ces données restera acquise.

Le service collabore étroitement avec l'Unité **santé et sécurité au travail** (USST) de la Ville de Lausanne. Si la sécurité est maximisée en intervention, ce n'est pas toujours le cas en dehors. Le service s'est notamment engagé dans une campagne de prévention de l'encéphalite à tiques et pour une formation adéquate sur les machines. Le corps est soumis à un stress important dans ces professions comprenant des interventions de nuit et des activités très physiques. Le matériel est plus efficace que par le passé mais peut aussi devenir plus lourd (par exemple ventilateurs pour les pompiers, brancards électriques pour les ambulanciers). Le service s'est doté d'un médecin-conseil à 30 % pour traiter l'ensemble de ces problématiques. En termes de **ressources humaines**, le report de l'âge de la retraite pour certaines catégories de personnel peut poser problème. La pénibilité du travail ne permet pas le maintien dans certains postes et il conviendra dès lors de trouver d'autres activités pour ces personnes. Une stratégie devra être mise en place à cet égard.

Les postes de suivi RH du service et de débriefing ont été séparés. Un système de paires formées par une psychologue diplômée garantit un premier débriefing. Si la démarche doit être plus lourde, l'USST peut être sollicitée. Avec la création de la nouvelle direction SE, des synergies avec la police sont recherchées.

Le travail de **coordination-planification** garantit la préparation des grandes manifestations en termes de coordination des secours. De son côté, la police du feu effectue l'analyse du risque à l'adresse des organisateurs.

### Sapeurs-pompiers

Le corps de sapeurs-pompiers compte 187 pompiers volontaires de Lausanne et d'Epalinges et 121 professionnels. Le corps ne compte encore aucune femme parmi les professionnels. Une campagne de recrutement est en cours mais les rares mises au concours lors de départ à la retraite ne donnent pas beaucoup d'opportunités aux femmes intéressées de faire acte de candidature. Le dernier ratio était de 60 postulant-e-s pour 2 postes. Le cadre de vie de la caserne et l'aménagement actuel des horaires de travail ne facilitent pas l'ouverture de la profession aux femmes. Tant le chef de service que le municipal en charge sont conscients de la nécessité de rendre cette profession accessible aux femmes également.

Une autre question est le cadre à fixer pour les activités accessoires des sapeurs-pompiers travaillant à 100 % à la Ville. Des activités de formateurs ECA<sup>33</sup> doivent être encouragées mais d'autres activités sans liens immédiats avec le métier sont examinées plus attentivement avant d'être autorisées, afin de

---

<sup>32</sup> Service mobile d'urgence et de réanimation.

<sup>33</sup> Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels.

garantir que les sapeurs-pompiers disposent de leur temps de repos. Le municipal est conscient des risques dans ce domaine et a déjà pris certaines mesures.

Les charges de **matériel et équipement** de défense-incendie de la Ville de Lausanne évoluent dans le bon sens, l'ECA ayant globalement augmenté ses participations aux achats de véhicules. Cela est d'autant plus important au vu des coûts très élevés des véhicules. La Ville étant moins libre de définir les cahiers des charges pour l'achat de véhicules, des collaborateurs du SPSL sont intégrés aux groupes de travail constitués par l'ECA pour faire valoir les besoins spécifiques des sapeurs-pompiers de la Ville, notamment en lien avec un usage plus fréquent et professionnel du matériel. Une bonne collaboration s'est développée.

Les sapeurs-pompiers sont amenés à délivrer des **prestations à des tiers** ou à d'autres services comme le Service des sports. Les frais sont facturés respectivement au prix coûtant ou au forfait. Concernant l'assemblée générale de Nestlé, c'est une collaboration historique. Les tarifs à des tiers ont été revus à la hausse en 2015. Ces prestations ne sont pas considérées comme prioritaires et compliquent la planification du service.

Dans le cadre de VIDIS 20-25<sup>34</sup>, une réflexion est en cours pour optimiser la défense incendie et secours de l'ensemble de l'agglomération lausannoise. Tout en améliorant l'efficacité, cela devrait permettre de reporter la responsabilité des interventions sur les seuls professionnels en journée et en semaine, tandis que les sapeurs-pompiers volontaires seraient sollicités les soirées et week-end, moments durant lesquels les gens sont davantage disponibles.

Concernant les travaux à proximité de la **caserne de la Vigie**, les besoins des services de secours ont été pris en considération. Les locaux restent adéquats pour leur usage, en grande partie dans les lieux de vie grâce aux compétences de membres du corps dans les métiers techniques et du bâtiment. Un projet de réaménagement de l'accueil est en cours. Certains équipements sont anciens et pourraient s'avérer coûteux à renouveler ou à améliorer. C'est le cas des portes automatiques qui vont devenir de plus en plus difficiles à réparer ainsi que des équipements de chauffage à distance.

La **centrale d'aide à l'engagement (CAE)** vit ses derniers mois de fonctionnement. Le *Rapport de gestion* évoque déjà les préparatifs mis en place pour la transition prévue en octobre 2017. Concrètement, le système ProSDIS permettra de mieux cibler l'alarme adressée aux sapeurs-pompiers en fonction de chaque intervention. La technique de l'ancien système d'aide à l'engagement (SAE) ne pourra pas être réutilisée mais une salle de conduite et une centrale redondante devraient voir le jour en remplacement avec un appui financier cantonal.

## **Police du feu**

Dans le canton, Lausanne dispose de la seule entité professionnalisée de police du feu ; elle perçoit des émoluments pour une partie des prestations à des tiers. La facturation va débiter cette année 2017. L'article 11 du règlement sur la police du feu (RPoF) prévoit une compétence municipale en la matière. Le barème est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **Ambulance SPSL et SMUR**

Le dispositif d'urgence pré-hospitalière repose sur la sollicitation d'ambulanciers auxiliaires pour faire face aux absences et maladie du personnel fixe. Ces **auxiliaires** sont eux-mêmes ambulanciers à titre principal auprès d'autres employeurs dans le canton. Les congés et la pénurie de personnel n'étant pas simultanés, cette mutualisation du personnel permet d'assurer le service en tout temps. Toutefois, aucune coordination des plannings n'est effectuée avec les autres services d'ambulance afin de s'assurer qu'un ambulancier ne dépasse pas un nombre acceptable d'heures de travail hebdomadaire. Ce risque, qui touche aussi la qualité de prise en charge du patient, est identifié par le chef de service et le municipal en charge. Des discussions sont en cours avec le Service cantonal de santé publique. La médicalisation de l'ambulance et la formation ES<sup>35</sup> étant encore trop récentes, on n'arrive toutefois pas à couvrir les besoins avec le marché du travail actuel ; le fait que les ambulanciers titulaires fassent

---

<sup>34</sup> Vision intégrée défense incendie et secours dans l'agglomération lausannoise à l'horizon 2020-2025.

<sup>35</sup> École supérieure.

encore des heures en tant qu'auxiliaires complique en outre le suivi des formations continues nécessaires. Il sera utile de vérifier l'évolution du dossier sur le plan cantonal.

### **Protection civile (PCI)**

Une convention de prestation (contrat de droit administratif) lie la Ville et les cinq autres communes du district pour constituer l'organisation régionale de protection civile (ORPC). Un comité de direction réunit les municipales et municipaux des communes concernées. Si l'organisation compte aujourd'hui encore 1200 miliciens, elle en comptait 15'000 il y a encore quelques années.

### **Centre de formation de la Rama**

Initialement dédié à la PCI, il est aussi destiné maintenant à l'ECA pour l'instruction des sapeurs-pompiers grâce à un simulateur inauguré en 2014 et cofinancé entre la Ville et l'ECA dans une convention avalisée par le Conseil communal. **L'infrastructure** est propriété de la Ville et son utilisation est très avantageuse pour nos services. D'autres usagers profitent régulièrement des lieux comme la police, le SPEN, l'école suisse du drone, et des services de sécurité privés. Le lieu est apprécié par toutes et tous les usagers s'y rendant en voiture depuis tout le canton mais pose un problème sérieux pour les usagers des transports publics.

Le **restaurant** de la Rama produit un peu moins de 20'000 repas par an pour les usagers du centre et pour les pompiers stationnés à la Vigie. Avec une patente pour 98 places, il est sous-dimensionné comparé aux capacités d'accueil du centre de formation (salle pour 160 personnes).

En termes de **personnel**, l'organisation du travail a été revue l'année dernière. Désormais, un chef cuisine et un chef accueil/infrastructure se partagent les responsabilités. La politique tarifaire du centre sera reprise.

Le SPSL prépare un préavis d'extension du droit de superficie pour accueillir la piste d'exercice des sapeurs-pompiers porteurs d'appareils de protection respiratoire sise aujourd'hui à la Grangette. Cela devrait être également l'occasion de revoir d'autres installations.

### **Pompes funèbres officielles (PFO)**

Le service compte onze collaborateurs ainsi que des auxiliaires. Ces derniers effectuent un travail d'assistant funéraire. Le Contrôle des finances de la Ville a annoncé un audit des PFO pour 2017.

## **Service du contrôle des habitants (CH)**

L'**effectif du personnel** du service est stable depuis 2013 malgré la **croissance démographique**, ce qui constitue un défi pour le CH qui ne peut réduire ses prestations. Pour éviter que ses guichets soient engorgés lors de pics d'arrivées, des prestations d'enregistrement sont délocalisées par exemple à l'École hôtelière à chaque rentrée. La mise en place d'une formation continue pour le personnel n'est donc pas facile et nécessite la fermeture des guichets.

La sous-commission salue la collaboration avec le Bureau lausannois pour les immigrés.

L'introduction d'Equitas est perçue comme un coup porté à la motivation du personnel ; ce point devra être repris lors d'un prochain exercice.

Le nombre élevé d'entretiens pourrait être réduit par un **portail en ligne** pour des opérations simples comme un déménagement. Le projet e-Umzug<sup>36</sup> est en phase-pilote à Zürich et pourrait être un moyen de simplification administrative. Ce point et la question des effectifs devraient être suivis attentivement lors des prochains exercices.

---

<sup>36</sup> eDéménagement Suisse : le projet a pour objectif de permettre l'inscription et le traitement par voie électronique du déménagement. La Confédération, les cantons et les communes ont élaboré une solution qui modifie complètement le processus lié aux déménagements. Cette solution doit être mise en œuvre dans toute la Suisse d'ici fin 2019.

La mise en place de l'**automatisation du transfert d'information (ATI)** entre le CH et le Registre cantonal des personnes (RCPers) a été effectuée en 2016. Ce projet a été coordonné par le Canton, l'Administration cantonale des impôts (ACI) en particulier, afin d'assurer un meilleur suivi des données ; tant le CH que le Service d'organisation et d'informatique ont été mis à contribution. Le but de l'opération est parfaitement fondé mais des problèmes de mise en œuvre sont apparus. Désormais, l'enregistrement d'une arrivée à Lausanne depuis une autre commune vaudoise impose une récupération des données du RCPers (par exemple état civil, acte d'origine). Cette opération peut prendre 11 minutes alors que l'ancien système permettait un enregistrement en 5-6 minutes. Si le Canton avait prévu des moyens supplémentaires pour la mise en place du système, aucun n'est prévu pour l'exploitation du système. Le CH compte sur une mise à niveau rapide du logiciel pour qu'il soit mieux adapté aux prestations concrètement délivrées par le service. Si le problème n'est pas résolu, la Ville aurait besoin de davantage d'épt pour délivrer la même qualité de prestation. Il conviendra de suivre ce dossier dans le prochain rapport de gestion.

Un **audit de la Cour des comptes** a relevé en 2015<sup>37</sup> que notre commune compte un nombre élevé de **logements pour lequel aucun-e habitant-e n'est annoncé-e**. Le CH souligne qu'on ne peut conclure que les appartements seraient vides ; une partie n'a pas l'obligation de s'annoncer au CH. Les gérances vont être rappelées à leurs obligations d'annonce, certaines étant aujourd'hui plus collaborantes que d'autres ; le CH attend un projet de cyberadministration pour obtenir ces données de manière plus systématique par voie informatique. La loi sur l'harmonisation des registres prévoit désormais un enregistrement des habitant-e-s jusque dans un logement précis et codé. Les baux ou attestation de logeur sont utilisés pour localiser l'habitant. Cette évolution devrait permettre à terme de mieux détecter des changements non annoncés.

Notons que le bureau des enquêtes ne s'occupe pas de la problématique du domicile fiscal qui dépend de la Direction des finances et de la mobilité. Le travail de cette dernière pourrait expliquer la baisse continue du nombre de résidences secondaires.

## **Service de la police du commerce (POLCOM)**

Le Service de la police du commerce est renforcé pour assumer des missions plus complètes comme l'appui économique et commercial. Une synergie doit être développée entre la délivrance de l'autorisation et les moyens d'appui et de promotion au demandeur sans se substituer aux prestations du Canton ou de Lausanne Région. Ces changements et restructuration de services étant encore en cours, ils ne seront pas l'objet de ce rapport. Ils devraient permettre également de faire évoluer le City management.

### **Établissements (cafés, restaurants, etc.)**

Les établissements sont fermés ou réduits dans leurs ouvertures sur décision cantonale, le service communal ne fait qu'exécuter dans ce domaine. Les terrasses sont des installations soumises à autorisation et font l'objet d'une enquête publique préalable du fait du changement d'affectation au sens de la LATC<sup>38</sup>. La sauvegarde des intérêts de toutes les parties se joue le plus souvent sur les horaires d'ouverture.

---

<sup>37</sup> Cour des comptes du Canton de Vaud, Rapport n° 33, *Audit du contrôle des habitants dans le Canton de Vaud*, 30 octobre 2015.

<sup>38</sup> Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.

### **Ventes sur invitation (article 14 bis RHOM<sup>39</sup>)**

Des ventes privées en soirée peuvent être organisées quatre fois par an en dehors du mois de décembre qui bénéficie déjà de trois nocturnes. Le nombre de ventes sur invitation est stable. En 2016, 76 magasins ont bénéficié d'une autorisation pour la plupart une fois l'an. La Police du commerce attire l'attention des demandeurs sur les conditions d'octroi de l'autorisation mais n'a pas de stratégie de contrôle du respect effectif des dispositions réglementaires.

### **Vente d'alcool aux jeunes**

Le service ne dispose en l'état que d'un inspecteur pour les établissements et magasins. Sa mission est en premier lieu d'expliquer le cadre légal et réglementaire ; il vérifie les affichages. Il revient ensuite à la police de surveiller la vente d'alcool. La vente illégale d'alcool est souvent détectée lors d'enquêtes sur d'autres délits.

### **« Food trucks »**

L'appel d'offres se fait deux fois par année, il est également adressé aux cafés-restaurants lausannois. Les *food trucks* doivent être inscrits au Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires et sont soumis aux contrôles sur les denrées alimentaires. Le chimiste cantonal ne communique pas (ni au public, ni aux autorités) les résultats des contrôles effectués par établissement. La protection des données menace de plus en plus la sauvegarde de l'intérêt public en empêchant une bonne collaboration entre autorités.

### **Taxe sur les divertissements**

Le *Rapport de gestion* ne détaille pas toutes les **exemptions de la taxe sur les divertissements**. Aucune statistique n'existe sur les exemptions mais toutes les sociétés locales, troupes de théâtre et clubs sportifs avec des tarifs inférieurs à 50 francs ont été effectivement exonérés. Les refus concernent exclusivement des sociétés externes ou des manifestations ne correspondant pas aux catégories prévues pour l'exemption.

### **Taxe de séjour**

La taxe de séjour est reversée à Lausanne Tourisme et au Fonds d'encouragement de la région lémanique (FERL) : sur les 3,6 millions de francs, rien ne revient à la Ville. Concernant l'essor des plates-formes en ligne comme Airbnb, le règlement intercommunal sur la taxe de séjour permet d'impliquer le logeur. La Commune a bien tenté de prendre contact avec ces plates-formes mais Airbnb n'a pas daigné répondre. Comme le travail d'enquête est très fastidieux, la Ville sensibilise les gérances. Une réflexion est en cours pour améliorer cette activité de contrôle.

### **Initiatives en cours**

Quatorze initiatives du Conseil communal (11 postulats, 2 interpellations et 1 motion) sont en cours concernant ce service, quatre sont récentes et en cours de traitement par le Conseil. Sur les dix restantes, la plus ancienne a été renvoyée à la Municipalité en 2011, une concerne l'année 2013, trois l'année 2014, deux l'année 2015 et trois l'année 2016. Les délais accordés courent du 31 janvier 2017 au 31 mai 2017. Aucune n'a reçu de réponse à ce jour et il y a un risque d'accumulation qui entraîne une spirale d'autres interventions du Conseil. Bien que rendue attentive au fait que le service doit en premier lieu traiter avec diligence les demandes d'autorisations, la sous-commission n'a pas obtenu de garantie pour le traitement prochain de tout ou partie de ces interventions.

---

<sup>39</sup> Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins.



## Observation

*Au vu du nombre important d'initiatives pendantes (dont les délais sont dépassés concernant la POLCOM), la Municipalité est invitée à fournir un échéancier crédible de réponses en fonction d'une stratégie cohérente des priorités.*

## Service de l'eau (EAU)

Au sein du Service de l'eau, chaque entité s'occupe désormais d'eau potable et d'épuration. Beaucoup de travail a été investi pour développer synergies et collaborations. À titre d'exemple, la politique d'entretien, les taxes perçues ou encore les bureaux de gestion des réseaux étaient très différents entre les deux activités. Des transferts et échanges de compétences se sont développés en 2016 ; le principal obstacle à une collaboration plus étroite est aujourd'hui la trop grande dispersion des locaux du service.

### Événements marquants

La sous-commission a pu voir les essais en cours pour effectuer les choix technologiques en vue de la **reconstruction de l'usine de Saint-Sulpice**. Les tests doivent se terminer d'ici au printemps. Deux filières possibles sont examinées (nanofiltration *versus* ultrafiltration et charbon actif) notamment en termes d'efficacité et de bilan écologique. Un filtre biologique est encore testé pour voir les effets sur l'élimination du Metformin, médicament prescrit pour le traitement du diabète. Le choix technologique peut souvent dicter en aval la sélection d'un fournisseur, très souvent d'une multinationale active dans le traitement des eaux. Conscient des enjeux, le service s'est montré attaché à mettre en concurrence les technologies les plus adaptées dans la phase de sélection. Constatant que beaucoup d'entreprises françaises étaient actives dans ce marché, la sous-commission a pu constater à satisfaction que le service collabore avec des partenaires d'autres pays, par exemple un institut de recherche allemand concernant la chloration de l'eau.

Le rapport municipal mentionne que l'adduction de l'eau provenant du Pays-d'Enhaut a été coupée à **Sonzier**. Les Lausannois-es n'ont aucunement souffert de cette situation, vu que ce manque a été compensé par du pompage dans le lac. Il n'en demeure pas moins que la diversité d'approvisionnement de la ville en eau, corollaire de sa sécurité d'approvisionnement, a été temporairement réduite. Une réfection des adductions des eaux a été votée dans le préavis N° 2016/23<sup>40</sup> dont l'essentiel des réalisations des investissements est agendé entre 2017 et 2019.

Le **réservoir du Calvaire** a été mis en eau en 2016 et inauguré en 2017, après avoir fait l'objet d'un crédit complémentaire (préavis N° 2016/11<sup>41</sup> en complément au préavis N° 2013/55<sup>42</sup>) adopté par notre Conseil le 7.6.2016. Les délais annoncés ont été tenus.

### Direction

Les différents aspects de la **sécurité** sont pris en compte de manière générale dans le service. Des mesures sont prises tant en matière de gestion de crise, de contrôle de la qualité de l'eau et de l'hygiène, de protection de la santé et de sécurité au travail que de sécurisation progressive et accrue des installations et ouvrages.

Le taux d'**accident** au travail est qualifié de plutôt raisonnable par rapport aux services techniques. Le service poursuit ses efforts et systématise un dossier synthétique pour chaque procédure. Des explications sont données in vivo aux collaborateurs en formation. Une problématique mise en évidence est celle des travailleurs isolés pour certains travaux. Pour des activités en profondeur ou en hauteur, sur des ouvrages dangereux ou dans un milieu agressif (gaz, etc.), des procédures d'alerte sont

---

<sup>40</sup> Réfection des adductions des eaux du Pays-d'Enhaut et construction d'une usine d'ultrafiltration. Préavis complémentaire.

<sup>41</sup> Demande de crédits complémentaires. Réservoir du Calvaire, démolition de cinq cuves, d'une villa et du tennis house, reconstruction de trois cuves, d'une station de pompage et raccordements des conduites (préavis N° 2013/55).

<sup>42</sup> Réservoir du Calvaire. Démolition de 5 cuves, d'une villa et du tennis house, reconstruction de 3 cuves, d'une station de pompage et raccordements des conduites.

mises en place. Toutefois, les délais de réaction pourraient s'avérer trop longs. Pour certains travaux, il ferait sens de garantir la présence d'un accompagnant sur site.

### **Clients et ressources**

Le **volume d'eau** livré au détail a légèrement baissé en 2016, ceci étant étroitement lié aux températures moins élevées de l'été 2015 par rapport à l'été précédent, les décomptes étant relevés en juin. Le service a pour stratégie de communiquer contre le gaspillage mais pas en faveur de limitations de consommation. Le réseau d'eau nécessite en effet un certain débit tant pour garantir la qualité de l'eau pour la consommation que pour permettre une bonne évacuation des eaux usées.

Concernant l'exploitation du réseau d'eau de la commune de **Bussigny**, le contrat de prestation avait été établi il y a 5 ans pour 5 ans avec 2 postes à durée déterminée. Des discussions sont en cours pour la reprise et ne peuvent être précipitées pour des raisons politiques. Des recommandations du Service de la consommation et des affaires vétérinaires peuvent aussi changer la donne. Une convention a déjà été passée pour l'exploitation d'une zone commerciale de Bussigny ce qui va dans la bonne direction. La prolongation du contrat d'exploitation du réseau d'eau d'année en année et non à plus long terme pose problème pour une gestion cohérente tant du réseau que du personnel. Il conviendra d'examiner à nouveau ce point à la fin de l'exercice 2017.

### **Contrôle de l'eau**

Le service a travaillé à la préparation de la transformation de l'ancienne usine de Lutry afin de notamment agrandir l'espace dévolu au laboratoire. Un permis de construire a été obtenu en décembre 2016. Si la concentration de ces activités a déjà eu lieu sur le site, la sous-commission a constaté que de simples bureaux ou locaux de stockage ont été transformés temporairement en laboratoire en attente des nouveaux locaux. Le préavis N° 2015/21<sup>43</sup> avance comme prévu sur cet aspect et c'est nécessaire au vu des conditions de travail actuelles.

### **Réseaux et ingénierie**

Des événements marquants comme la fuite sur la place du Tunnel attirent l'attention sur la vétusté de certaines conduites et la nécessité de leur remplacement. Le service a mis en place un système de gestion des renouvellements de conduite en fonction des risques qui fait ses preuves puisque le nombre de défaillances est inférieur à 100 depuis trois ans maintenant. Si le service a pu nous donner des garanties suffisantes pour le réseau urbain, des conduites de longue distance assurant notre approvisionnement depuis le Pays-d'Enhaut ont 115 ans ; alors que ces conduites sont identifiées à risque, les moyens manquent encore pour leur renouvellement dans un délai approprié.

En cas d'orage fort, la qualité de certaines sources peut rapidement s'avérer insuffisante, le service a poursuivi la mise en place de systèmes de détection d'eau turbides et d'automatisation des détournements préventifs.

La base de données réseaux qui est une forme de système d'information géographique (SIG) nécessite une actualisation. Le système actuel *Topobase* est un système propriétaire dépassé. Il doit être remplacé par *QWatt* qui est un SIG open source constitué pour la gestion de l'eau potable par un groupe d'utilisateurs (Lausanne, Pully, Vevey-Montreux). Cela a nécessité un gros travail en 2016 et impliqué d'autres services comme le Secrétariat général et cadastre et le Service d'organisation et d'informatique. Le retard accumulé en 2016 dans les mises à jour devra être examiné en 2017.

---

<sup>43</sup> *Politique municipale en matière de protection des eaux. Plan directeur de protection des eaux. Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration à la Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoises (STEP de Vidy), création d'une société anonyme pour la réalisation des nouvelles chaînes de traitement et l'exploitation de la STEP, octroi d'un droit distinct et permanent de superficie et d'un cautionnement solidaire. Agrandissement des locaux du laboratoire d'eauservice et achat de nouveaux appareils.*

# Sports et cohésion sociale (SCS)

## Préambule

Les commissaires ont rencontré le municipal en charge de cette direction, le 22 mars 2017, le secrétaire général de cette direction, ainsi que la déléguée à l'intégration (Bureau lausannois pour les immigrés) le 13 mars 2017. Nous avons rencontré les chefs de service de l'ensemble de la Direction des sports et de la cohésion sociale, accompagnés généralement de leurs adjoints ou de responsables de secteurs particuliers les 14 et 22 mars 2016. Nous remercions nos interlocuteurs pour leur disponibilité et le soin qu'ils ont mis à répondre le plus précisément possible à nos questions ainsi que pour les différents compléments d'information qu'ils nous ont fournis. Le rapport de cette direction étant très complet, nous ne reprendrons dans notre propre rapport que les éléments qu'il nous a paru nécessaire de préciser.

L'année 2016 a été marquée par un changement de législature entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016. La nouvelle législature a été marquée par un remaniement des directions. La Direction des sports et de la cohésion sociale est née de la réunion du Service social Lausanne (SSL) et du Service du travail (ST) – issus de l'ancienne Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (EJCS) – avec les services des Sports et des Assurances sociales (SAS), ainsi que le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) – eux-mêmes issus de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP).

## Secrétariat général (SGSCS)

Le Secrétariat général a été créé en 2016, simultanément à la SCS. Il est la résultante de la volonté de la Municipalité d'harmoniser l'organisation des différentes directions, en les munissant chacune d'un tel secrétariat. Le SGSCS a pour fonction d'assurer une cohésion d'une part au sein des services de la direction et, d'autre part, avec les autres directions.

Le Secrétariat général édite un document établissant les interpellations du Conseil communal en cours de traitement. Ce document permet à la COGES un meilleur suivi des réponses aux interpellations. Le délai imparti est échu pour certaines affaires :

L'affaire concernant l'interpellation de Claude-Alain Voiblet « Manifestation 'Champions !', une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! » a été transmise au directeur pour modification/validation. L'interpellation de Séverine Evéquo et consorts « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » a été soumise, ce jour, à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers. Le rapport-préavis N° 2017/3<sup>44</sup> répondant au postulat d'Evelyne Knecht « LACI 'mesure sparadrap' 1 : premier emploi » a été envoyé au Conseil communal. Le postulat de Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI) » est en suspens, dans l'attente du rapport du Prof. Knüsel (Université de Lausanne). Le postulat d'Evelyne Knecht « Pour du logement social partagé » est en attente de l'adoption du rapport-préavis. Le postulat de Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne ville-refuge » est en cours de traitement au SGSCS. Le secrétaire général se charge de ce dossier. La réponse à la pétition de l'UDC concernant « L'accueil des requérants d'asile et des migrants par la Ville de Lausanne » a été validée par le directeur et passe en Municipalité le 16 mars 2017. La question n° 54 de Sylvianne Bergmann « Quelle valorisation pour

---

<sup>44</sup> Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse aux postulats Pierre-Yves Oppikofer et consorts « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle » et Evelyne Knecht « LACI 'mesure sparadrap' 1 : premier emploi ».

le stade de la Pontaise ? » a été transmise à la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture pour observation.

Les affaires restantes ne sont pas échues.

Le poste de secrétaire général a été assumé *ad interim* par le chef du Service du travail, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016, avec l'appui de l'assistante de direction. C'est l'équipe de la direction du Service du travail qui a assuré la gestion opérationnelle nécessaire à la mise en place du Secrétariat général dans les domaines des ressources humaines, des finances, de l'intendance et de l'informatique.

Le poste de secrétaire général a été pourvu au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La mission de celui-ci est d'assurer la coordination interservices, d'appuyer le directeur, de veiller au suivi des décisions et à la mise en œuvre de la stratégie définie pour la direction. Le secrétaire général peut être amené à prendre en charge des projets. On peut citer le dossier concernant la Fondation Pasche et le suivi des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ). Il est amené à remplacer le directeur lors de séances auxquelles ce dernier ne peut participer. Il se charge enfin des questions transversales aux autres directions, notamment en participant aux séances de coordination entre tous les secrétaires généraux concernant le personnel.

### **Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)**

Anciennement rattaché à la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP), le BLI est désormais rattaché à la SCS. La déléguée à l'intégration a assuré la transition entre les deux directions. Le BLI est rattaché au SGSCS pour les aspects administratifs, et directement à la direction s'agissant des facteurs politiques.

De manière générale, le travail du BLI n'a pas été modifié. Il a notamment pour missions de :

- contribuer à la définition de la politique communale en matière d'intégration des étrangères et étrangers ;
- conseiller le public sur les questions liées à la migration, dans le but de servir de relais dans le réseau socio-administratif lausannois et vaudois ;
- soutenir les associations en matière de gestion de projets, par la mise sur pied de formations spécifiques et par le biais de soutiens financiers.

Le BLI apporte notamment un soutien et un suivi pour des cas de situations de racisme, dans les espaces urbains de la ville. Il met sur pied des formations sur la gestion de la diversité et la prévention du racisme. Dix formations par année sont proposées à des associations, au secteur privé et/ou aux administrations publiques sur l'ensemble du canton. L'expertise du BLI a été reconnue dans ce domaine.

### *Nouveau rapport-préavis*

Le nouveau rapport-préavis N°2016/33<sup>45</sup> détermine les contours de la politique communale en matière d'intégration. Il est le fait marquant de l'année 2016 pour cette unité.

### *Préparation à la naturalisation*

La révision de la loi fédérale sur la nationalité impliquera de nouvelles procédures cantonales et communales dès janvier 2018. Un nouveau dispositif en matière de préparation à la naturalisation a été mis sur pied en collaboration avec les associations partenaires et le Service social Lausanne (SSL). Trois prestations, soutenues par la Ville de Lausanne, sont offertes aux habitant-e-s de Lausanne en vue de préparer l'audition de naturalisation : l'*aide à la démarche de naturalisation* ; les *permanences de préparation à la naturalisation* ; les *visites d'institutions*.

---

<sup>45</sup> Réponse au postulat de MM. Pierre-Yves Oppikofer et Nkiko Nsengimana « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration ».

Un dépliant, disponible auprès du bureau des naturalisations et dans les principales réceptions communales, donne toutes les informations pratiques sur ce dispositif qui sera opérationnel dès janvier 2017.

### *Mouvements du personnel*

Un 0,6 ept a été nouvellement alloué pour un nouveau poste suite au rapport-préavis, pour les recherches et statistiques. C'est un contrat à durée déterminée (CDD) en lien avec la convention signée au Canton. Le BLI a trois postes à temps partiel qui dépendent des conventions signées avec le Canton. Deux de ces postes dépendent du système « Mini-PIC<sup>46</sup> », 0,8 ept au secrétariat, 0,6 ept au pôle « recherches & statistiques » et 0,7 ept pour la prévention du racisme. Ces trois postes sont des CDD.

### *Fonds et subventions*

Le BLI reçoit chaque année de la Confédération 658'170 francs pour le programme communal d'intégration, somme versée via le Canton. Pour la prévention du racisme, le montant est de 150'000 francs par année. Le Canton a mandaté cinq Villes (Lausanne, Nyon, Renens, Vevey et Yverdon-les-Bains) disposant d'un-e délégué-e à l'intégration afin de concevoir un programme d'intégration communal sur quatre ans. Pour la Municipalité de Lausanne, c'est le municipal qui était en charge de l'intégration lors de la précédente législature qui a signé la convention pour le programme communal d'intégration. À savoir que les autres villes du canton font partie de ce programme ; toutefois, Lausanne est la seule Ville à avoir obtenu du Canton le financement de l'antenne antiracisme.

La Confédération a délégué au Canton l'organisation sur le territoire quant à la distribution des subventions. La grille de distribution est la même que pour la Confédération, basée sur un calcul en lien avec la démographie et le nombre d'étrangers par rapport à la population. Les Cantons devaient aussi contribuer d'un point de vue financier aux efforts de la Confédération.

## **Service des sports (SPORTS)**

Ce service était placé sous la Direction SIPP jusqu'au changement de législature, date à laquelle il est transféré à la Direction SCS. Ce changement n'affecte pas le Service des sports, qui a toujours eu une certaine autonomie et a connu déjà dans le passé des rattachements à différentes directions.

### **Personnel**

Les commissaires soulignent que l'organigramme du Service des sports montre une forte dominante masculine. Le chef de service observe qu'il y a un très faible taux de renouvellement du personnel dans le Service des sports, mais relève que les trois derniers engagements de cadres intermédiaires ont concerné des femmes : un poste de répondante RH, une *event manager* et un nouveau poste d'assistante administrative. L'adjoint au chef de service souligne que dans les unités, ce sont surtout des cols bleus qui interviennent sur le terrain. Dans l'Unité manifestations, par exemple, les postes sont ouverts aux hommes et aux femmes, certains postes requièrent une certaine force physique et ce sont généralement des hommes qui postulent. Les postes de gardes-bains sont occupés aussi bien par des femmes que par des hommes.

### *Variation en ept alloués*

Une collaboratrice a été transférée dans un autre service de la Ville et le Service des sports lui a donc cédé un 0,3 ept.

---

<sup>46</sup> Programme d'intégration cantonal vaudois.

### *Durée de contrat de travail des gardes-bains*

Pour la piscine de Mon-Repos, qui est ouverte toute l'année, les collaborateurs sont engagés toute l'année avec le statut de personnel fixe. Pour les piscines ouvertes durant l'été, ce sont des contrats d'une durée déterminée (3 à 5 mois). Il faut souligner qu'il est difficile de trouver des personnes qualifiées, la Suisse n'ayant pas mis en place de certificat fédéral de capacité (CFC) de garde-bain.

### **Crédits en cours**

Le crédit N° 2009/67 concernant Bellerive-Plage<sup>47</sup> sera bouclé en 2017.

Le crédit-cadre N° 2010/22, « Lausanne, capitale olympique. Demande de crédit-cadre » est ouvert sur une durée de six à huit ans, il est utilisé pour la promotion de Lausanne comme capitale olympique. Des cours et séminaires sont également organisés à l'intention des fédérations internationales. Avec l'aide de la Confédération et du Canton, des conditions-cadres ont été mises en place pour l'accueil des fédérations sportives internationales à Lausanne. La Ville de Lausanne et le Canton de Vaud prennent en charge les deux premières années de loyer d'une fédération qui s'installe dans notre ville.

### **Subventions**

L'octroi des subventions par le Service des sports répond aux « Prescriptions municipales en matière d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif » adoptées par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Plusieurs formes d'aides peuvent être obtenues ; chaque année, le Service des sports verse en moyenne :

- 500'000 francs pour des aides à la formation attribuées à des jeunes ou des clubs sportifs qui organisent des entraînements ou des compétitions. Dans ce cas, seuls les juniors lausannois (5 à 20 ans) sont subventionnés. Cette aide est calculée en tenant compte du nombre d'enfants dans chaque équipe, du nombre total d'entraînements par semaine et dans l'année. Le coefficient actuel appliqué est de 1,32.
- 650'000 francs pour l'aide au paiement des loyers.
- 50'000 francs de bourses pour les futurs sportifs d'élite, au bénéfice d'une carte « talent national » ou « talent régional » délivrée par Swiss Olympic.
- 680'000 francs sont consacrés à l'aide aux clubs « phares ». Les critères pour être reconnus comme tels sont, notamment, d'évoluer en 1<sup>re</sup> ou en 2<sup>e</sup> division nationale et avoir cinq joueurs de champ. Les principaux bénéficiaires sont le Football Club Lausanne-Sport, le Lausanne Université Club volleyball, le Basket Ball Club Lausanne et le Lausanne Hockey Club.
- 50'000 francs sont octroyés à des bourses pour les sportifs lausannois détenteurs d'une carte de bronze, d'argent ou d'or délivrée par Swiss Olympic.
- 20'000 francs sont destinés à la promotion du sport féminin. Le Service des sports aide les clubs qui entreprennent des « projets spéciaux » pour promouvoir le sport féminin. Il y a dix ans, le Football Club Concordia, par exemple, n'avait qu'une seule équipe féminine, il en a cinq aujourd'hui.

### **Associations**

Le Service des sports s'appuie, généralement, sur des associations pour l'organisation de manifestations ou d'événements. Celles-ci peuvent être existantes ou constituées pour l'occasion. Le Service des sports s'implique alors personnellement dans ce dispositif et ces associations sont généralement présidées par le municipal en charge de cette direction, (par exemple Triathlon, Lausanne Marathon), d'autres le sont par le chef du Service des sports (par exemple Journée lausannoise du vélo, 20 km de Lausanne). L'intérêt du statut associatif est double. Il permet d'obtenir des subventions de la part de tiers ainsi que d'avoir des partenaires et d'apporter des compétences

---

<sup>47</sup> Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage. Réponses aux postulats de M. Jean-Charles Bettens, de M<sup>me</sup> Magali Zuercher et de M. Guy Gaudard.

supplémentaires. Les manifestations et autres événements, en plus de valoriser les exploits sportifs, ont aussi pour objectif d'encourager la pratique sportive et de promouvoir la santé publique auprès des citoyens lausannois.

L'implication du Service des sports dépend des événements. Celui-ci différencie les manifestations permanentes des événements ponctuels et uniques. Dans ces cas-là, l'association est dissoute au terme de l'exercice. Par exemple, l'association pour le Triathlon est toujours en vigueur, ce qui ne sera pas le cas pour l'association constituée pour les Jeux olympiques de la jeunesse. Celle-ci est formée par la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud et Swiss Olympic. L'organe dirigeant est constitué par la commission exécutive qui regroupe trois conseillers municipaux, trois conseillers d'État, le président de Swiss Olympic, un représentant de l'Office fédéral du sport et le président du comité d'organisation. Cette commission se réunit environ tous les trois mois. Le bureau se réunit tous les mois. Il est composé du municipal SCS et du conseiller d'État, chef du Département de l'économie et du sport, d'un collaborateur de l'Office fédéral du sport et du directeur de Lausanne 2020. Le comité d'organisation est composé à ce jour de huit personnes. Il est à noter qu'en début 2017, la Municipalité a pris de nouvelles directives pour réglementer son implication et sa gestion dans de telles associations, voire fondations.

### **Service social Lausanne (SSL)**

Anciennement rattaché à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (EJCS), le Service social Lausanne est désormais rattaché à la SCS. Inchangées, ses principales missions restent d'accueillir les Lausannois-es en difficulté sociale et les aider à regagner leur autonomie, de garantir le minimum vital pour toutes et tous, de réduire les risques liés à la consommation de drogues, de favoriser l'insertion et la thérapie et, enfin, de couvrir les besoins vitaux des personnes en situation de grande précarité.

Suite au départ à la retraite du précédent chef de service, la nouvelle cheffe de service a pris le 1<sup>er</sup> septembre 2016 ses fonctions au SSL. Celle-ci a été professeure associée à l'EESP<sup>48</sup> (Haute école de travail social et de la santé) et ancienne cheffe de division à l'Office du tuteur général. C'était un service d'une certaine taille, avec une gestion financière et un travail social important. Elle est au bénéfice d'une formation d'assistante sociale, complétée par un Master en action et politiques sociales.

Le rapport rendu par le service est très complet. Il relate de manière précise les évolutions budgétaires du service, ainsi que les mouvements de personnel. Il présente l'évolution des dossiers ouverts et traités, par unité et par domaine. La structure du service est restée globalement stable en 2016.

Ainsi, les commissaires ne reviennent ici que sur quelques éléments issus de leur discussion avec la cheffe de service et son adjoint.

### **Interpellations du Conseil communal en cours de traitement**

Le préavis N° 2016/41, « Politique communale en matière de drogues », est en cours de discussion au sein de la commission et n'a pas encore été adopté au Conseil communal. L'interpellation de Gaëlle Lapique « Fraude à l'aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise » aura passé en séance de Municipalité le 16 mars 2017. Le postulat de Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI) » est actuellement en suspens. Une demande de pré-étude auprès du Prof. Knüsel (Université de Lausanne) a été faite afin de répondre au mieux au postulat, au vu de la complexité du dossier. Des séances de travail, sur la base de son rapport, seront planifiées. La réponse à la pétition de l'UDC concernant « l'accueil des requérants d'asile et des migrants par la Ville de Lausanne » passera en Municipalité le 16 mars 2017. Elle sera prochainement soumise au Conseil communal.

---

<sup>48</sup> École d'études sociales et pédagogiques.

## **Crédits en cours et plan des investissements**

Il n'y a pas de crédit en cours ni plan des investissements au sein du SSL-SCS.

## **Mouvement du personnel**

Le service a vu ses ept alloués augmenter de 7,85 durant l'année 2016. Vingt-six démissions ont été observées. Un chiffre stable sur le long terme. Le SSL-SCS a un *turnover* relativement élevé, dû notamment à la pénibilité du travail dans ce secteur. De plus, les collaborateurs n'ayant pas toujours l'opportunité d'une promotion en interne, le tournus s'en retrouve plus élevé. Le nouveau système Equitas peut également être une raison qui expliquerait certains cas de démission. Il arrive également que de jeunes femmes quittent le SSL après avoir accouché.

S'il n'existe pas de statistiques relatives au rapport hommes-femmes dans la composition du personnel, il est à noter qu'une majorité de chef-fe-s d'unité sont des femmes.

## **Unité JAD**

En janvier 2017, l'Unité jeunes adultes en difficulté (JAD) a été créée, en prolongation d'un projet pilote auparavant au sein de l'Unité insertion. À la suite de la révision de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), une unité spécialisée a été créée afin de pérenniser le dispositif relatif aux jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans sans formation professionnelle achevée et aider les jeunes adultes en difficulté dans l'orientation professionnelle et financière.

## **Service du travail (ST)**

Le rapport du Service du travail est très complet et contient de nombreux tableaux et graphiques explicites, les commissaires ne reprennent dans leur rapport que quelques éléments issus de leur discussion avec le chef du Service du travail.

## **Répartition hommes-femmes dans le service**

Les principales tâches du Service du travail sont la gestion des quatre organismes suivants : l'Office régional de placement Lausanne (ORPL), le Bureau des emplois temporaires subventionnés (ETSL), la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT), et l'Inspection du travail Lausanne (ITL). Au 31 décembre 2016, le Service du travail compte pour l'ensemble de son personnel fixe un plus grand nombre de femmes que d'hommes, il est de 107 femmes et 71 hommes. L'organigramme du Service du travail montre que la FLAT et le Bureau des emplois temporaires subventionnés sont dirigés par des femmes.

## **Rapport-préavis et crédits en cours**

La réponse aux postulats de Pierre-Yves Oppikofer et consorts « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle » et d'Evelyne Knecht « LACI 'mesure sparadrap' 1 : premier emploi » à fait l'objet du rapport-préavis N° 2017/3<sup>49</sup>. Celui-ci a été accepté par la commission n° 55, qui s'est réunie le 29 mars 2017. Ce rapport-préavis apporte un très bon éclairage complémentaire sur la situation du chômage ainsi que sur les différentes mesures mises en place.

Le Service du travail n'a pas de crédits en cours.

---

<sup>49</sup> Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. (...).



## Office régional de placement de Lausanne (ORPL)

### *Personnel de l'ORPL*

Les ORP sont chargés du conseil aux demandeurs d'emploi et de leur placement ou assignation à une mesure du marché du travail. Ils sont placés sous la responsabilité des autorités cantonales en charge de l'emploi. L'action des ORP est définie par la législation fédérale et cantonale en la matière. Les frais de fonctionnement des ORP sont pris en charge par le Fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage. L'ORPL n'échappe pas à cette règle, ainsi tous ses frais de fonctionnement, dont font partie les salaires de ses employés, sont couverts par ce fonds de compensation, après que le budget et les comptes ont été validés par le Département cantonal de l'économie et du sport. Pour l'ORPL, seul le montant des allocations de résidence pour les employés habitant Lausanne est à la charge de la Ville de Lausanne.

Les commissaires constatent un certain nombre de démissions dans cet office. Le chef de service souligne que ce *turnover* est dû en grande partie aux conditions d'emploi et d'engagement à l'ORP. Les conseillers en placement des ORP suisses doivent être au bénéfice d'un brevet fédéral RH, ou doivent l'obtenir dans un délai maximum de cinq ans après la date de leur engagement. Le Service du travail engage généralement des personnes qui possèdent déjà ce brevet, toutefois, cela peut s'avérer parfois difficile et oblige le service à engager des personnes qui doivent l'acquérir en cours d'emploi. Les frais de l'obtention de ce brevet entrent dans les frais de fonctionnement subventionnés par le Fonds de compensation de l'assurance-chômage.

### *Demandeurs d'emploi*

L'ORP enregistre chaque année environ 13'000 personnes à Lausanne, pour des durées variables, allant de quelques jours à une année voire plus. Certains bénéficiaires enchaînent aussi des contrats à durée déterminé (contrats CDD).

### *Catégories spécifiques*

Certaines professions sont plus sujettes que d'autres à des emplois à durée déterminée. Pour celles-ci des règles particulières relatives aux périodes de cotisations ont été établies. L'article 12a de l'ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnisation en cas d'insolvabilité (OACI) précise que : « Dans les professions où les changements fréquents d'employeur ou les contrats de durée limitée sont usuels (article 8), la période de cotisation déterminée selon l'article 13, alinéa 1, LACI<sup>50</sup> est multipliée par deux pour les 60 premiers jours du contrat de durée déterminée. » Par ailleurs, ces professions bénéficient d'un second avantage en vertu de l'article 37 alinéas 1 à 3 OACI, puisque la caisse effectue le calcul sur la base de la période de référence la plus favorable, soit six ou douze mois. Nous trouvons dans cette catégorie : musiciens, acteurs, techniciens du film, journalistes, collaborateurs artistiques de la radio, de la télévision ou de cinéma. Par exemple : une actrice justifie de neuf mois de cotisation pendant le délai-cadre de cotisation. Suite à la multiplication par deux de la période de cotisation en vertu de l'article 12a OACI, elle justifie de la période de cotisation minimale de douze mois. Son gain assuré est calculé sur la base de la période de référence qui lui est la plus favorable, soit sur six ou neuf mois.

Les commissaires s'inquiètent du fait que les cotisations sociales concernant la retraite qui sont prélevées sur les indemnités de chômage ne comportent que les retenues AVS<sup>51</sup> et pas celles du 2<sup>e</sup> pilier. Ils demandent s'il ne serait pas possible d'affilier les chômeurs à une caisse de compensation qui retienne les cotisations du 2<sup>e</sup> pilier, ou s'il n'y aurait pas un système de compensation à mettre en place, et cela d'autant plus pour les professions plus sujettes que d'autres à des emplois à durée déterminée. Celles-ci sont susceptibles de ne pas arriver à cotiser suffisamment pour toucher un 2<sup>e</sup> pilier qui leur permette de subvenir à leurs besoins à l'âge de la retraite. Le chef de service précise que rien n'est prévu au niveau fédéral. Lorsqu'une personne s'inscrit à la caisse de chômage, la caisse de compensation à laquelle elle est affiliée pour son 2<sup>e</sup> pilier lui écrit pour lui demander si elle souhaite que son avoir 2<sup>e</sup> pilier soit versé sur un compte spécifique. Dans certains cas, il est possible de faire

<sup>50</sup> Loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité.

<sup>51</sup> Assurance-vieillesse et survivants.

des contributions volontaires à la Caisse cantonale vaudoise de compensation. Cette question reste d'ordre strictement privé.

### Mesures

La LACI prévoit différentes mesures relatives au marché du travail (MMT) destinées à favoriser le retour à la vie professionnelle des personnes sans emploi. Les mesures proposées sont de différents types, elles peuvent être des mesures de formation (cours, stage, entreprise de pratique commerciale), d'emploi (semestre de motivation, stage professionnel, programme d'emploi temporaire) ou encore spécifiques (allocations de formation, allocations d'initiation au travail, contributions à des frais de déplacement et de séjour hebdomadaire).

### Bureau des emplois temporaires subventionnés (ETSL)

L'unité ETSL a pour rôle de créer et de mettre en œuvre des mesures d'insertion professionnelle et socioprofessionnelle. Ces mesures peuvent être des programmes d'emploi temporaire, des programmes d'insertion, ainsi que des mesures d'insertion sociale et des mesures pour l'AI<sup>52</sup>. Elles peuvent aussi s'inscrire dans des collaborations avec des partenaires extérieurs pour des projets spécifiques.

Le Service du travail de Lausanne recense, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, 1656 mesures individuelles, dont ont bénéficié des demandeurs d'emploi dans le cadre des ETSL. Ces mesures sont de durée variable, de quelques jours à quelques mois, selon leur nature et les situations spécifiques de chacun. Les conditions pour bénéficier de ces mesures sont d'avoir un droit à l'assurance-chômage ouvert ou d'être bénéficiaire du revenu d'insertion et être pris en charge par l'ORP. Le Service du travail organise aussi des mesures pour le Service de prévoyance et d'aide sociales, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité et le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme.

Le tableau ci-dessous, transmis par le Service du travail, nous donne les chiffres de participation femmes et hommes selon leur âge.

<b>ETSL - Participations aux mesures en 2016, selon l'âge et le sexe</b>				
2016				
Age	Femmes	Hommes	Non renseigné	Total
20 et moins	3	12	2	17
21 à 25	44	55	2	101
26 à 30	124	124	6	254
31 à 35	127	101	7	235
36 à 40	115	117	5	237
41 à 45	69	80	8	157
46 à 50	69	101	2	172
51 à 55	59	82	2	143
56 à 60	42	67	3	112
61 à 65	12	17		29
Non renseigné	74	122	3	199
<b>Total</b>	<b>738</b>	<b>878</b>	<b>40</b>	<b>1656</b>

Parmi les emplois temporaires subventionnés, relevons le développement de l'atelier 5D Multimédia et communication *web* mis en place pour la réalisation de films. Ceux-ci ont pour but de présenter les mesures actives du marché du travail pour les ORP et les demandeurs d'emploi. Ce programme a nécessité l'engagement d'un technicien en cellule vidéo. Ce poste supplémentaire a été intégralement

<sup>52</sup> Assurance-invalidité.

compensé. Les collaborateurs des ETSL sont employés par la Ville de Lausanne, toutefois, les activités liées aux ETSL ainsi que tout le matériel nécessaire sont financés par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Le matériel n'apparaît pas au bilan, mais dans le décompte du Service cantonal de l'emploi. Le Service du travail établit un bilan extracomptable, avec une liste du matériel, en mentionnant la date d'acquisition et la valeur du bien.

Les mesures mises en place et la qualité du travail effectué sont évaluées par le Service cantonal de l'emploi. Le Service du travail est soumis aux deux normes de qualité, soit eduQua<sup>53</sup> pour tout ce qui touche à la formation et AOMAS:2010<sup>54</sup>, qui est dérivé de la norme ISO<sup>55</sup>. Cette norme est certifiée par des offices de certification et le Service du travail est audité chaque année. Il effectue également lui-même des évaluations de satisfaction auprès des bénéficiaires et des conseillers ORP.

### **Unité commune ORP-CSR<sup>56</sup>**

À la demande du Département de l'économie et du sport ainsi que du Département de la santé et de l'action sociale, le Service social Lausanne et le Service du travail ont mis en place un projet pilote afin de prendre en charge 450 bénéficiaires du revenu d'insertion pour améliorer leur possibilité d'insertion professionnelle. La particularité de ce projet est qu'il réunit des conseillers de l'ORP ainsi que des assistants sociaux dans une même équipe.

### **Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)**

La FLAT, créée à la suite de l'introduction au niveau fédéral de l'assurance-chômage pour tous les salariés, a plus de 30 ans d'existence. La fortune de la caisse publique communale d'assurance-chômage de la Ville de Lausanne a pu être consacrée à la création de ce fonds à caractère social. La FLAT finance des formations pratiques, telles que des cours de langue, des cours pour l'obtention d'un permis de conduire, des validations d'acquis de l'expérience, des cours de la Croix-Rouge, etc. La FLAT peut aussi financer du matériel pour des indépendants. Cette fondation intervient uniquement auprès des Lausannois.

### **Inspection du travail Lausanne (ITL)**

L'ITL compte 7,3 ept répartis en 1,3 ept pour le personnel du secrétariat et en 6 ept pour les inspecteurs. Le responsable de l'inspection du travail, qui en plus de cette fonction mène aussi des enquêtes, est compris dans ce dernier chiffre.

## **Service des assurances sociales (SAS)**

Le Service des assurances sociales a pour partenaires principaux la Caisse cantonale AVS et le Département de la santé et de l'action sociale ; il est orienté vers l'application des législations fédérale et cantonale. Ce service en 2016 est en profonde mutation. Jusqu'en 2014, l'Agence lausannoise d'assurances sociales avait le statut d'une Agence « A », ce qui lui a conféré, jusque-là, une certaine indépendance. Ce « dédoublement » de la caisse de compensation cantonale datait de 1948, soit de celle de la création de l'AVS. À cette époque, il y avait un taux de chômage élevé dans la Riviera, et par commodité la caisse cantonale a été installée à Clarens. Lausanne, en tant que chef-lieu du canton de Vaud, a mis en place une Agence A. De nos jours, environ 25 % des habitants du canton résident à Lausanne dont 30 % des personnes assistées pour l'ensemble du canton. À noter que la majorité des caisses de compensation sont des caisses privées. Les caisses publiques cantonales reçoivent une part de subventions fédérales, ce qui leur permet de prendre en charge des bénéficiaires dont les caisses privées ne veulent pas. Les caisses privées quant à elles assurent leurs charges de fonctionnement par les frais d'administration facturés à leurs clients. Ceux-ci restent bas pour concurrencer la caisse

<sup>53</sup> Certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue.

<sup>54</sup> Association des organisateurs de mesures actives du marché du travail en Suisse. Cette norme vise à assurer la qualité des prestations d'insertion socioprofessionnelles proposées par les institutions actives dans ce domaine.

<sup>55</sup> *International Organisation for Standardisation* (Organisation internationale de normalisation).

<sup>56</sup> Centre social régional.

publique, les cotisations sont quant à elles identiques. Ces caisses privées offrent aussi souvent une couverture globale pour leurs clients, ce qui peut être intéressant pour eux.

Le statut d'Agence A a été abandonné sur décision municipale du 26 juin 2014. Le chef de service du SAS a alors reçu la mission en 2015 de concevoir et mettre en place une nouvelle organisation et coordination avec la direction de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS, dont le siège s'est déplacé de Clarens à Vevey. Un certain nombre d'ajustements entre le SAS et la caisse cantonale AVS ont pu être mis en place en 2015 et 2016. Suite à des divergences de vues entre la caisse cantonale AVS et l'agence lausannoise, les négociations entre ces deux partenaires ont été bloquées en automne 2016. Celles-ci ont repris en février 2017 avec l'appui de la nouvelle direction du SCS. Certaines prestations qu'il était prévu de transférer en 2016, comme celle de l'affiliation des personnes de condition indépendante et des personnes sans activité lucrative, ne seront dès lors réalisées qu'en 2017. Par contre, comme mentionné dans le rapport de gestion du service, d'autres évolutions ou transferts à la caisse cantonale à Vevey ont pu être réalisés en 2016, soit la préparation du transfert des rentes AVS/AI et des indemnités AI, la reprise de la gestion des comptes individuels, le contrôle de la situation à l'égard de l'AVS de tous les étudiants.

### **Mouvement de personnel**

Dans le tableau de mouvement du personnel, il apparaît que six personnes ont démissionné au sein du service. Pour cinq d'entre elles, il s'agit d'une procédure de transfert, en effet elles ont été engagées à la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Vevey. La transition s'est bien passée. Les conditions qui leur ont été proposées sont satisfaisantes. Le service essaie de faire en sorte que la transition soit le plus confortable possible pour les collaborateurs.

### **Autres prestations du SAS**

Dans le domaine de l'assurance-maladie, le SAS contrôle que tous les Lausannois soient couverts par la LAMal<sup>57</sup> et enregistre les demandes de subsides à la cotisation. Celles-ci sont transmises ensuite à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM). Environ 30 % de la population lausannoise adresse des demandes de subside.

Le SAS reçoit et étudie les demandes d'aide individuelle au logement (AIL). Cette possibilité d'aide est examinée également par le SAS lors de chaque demande de PC Familles<sup>58</sup>. L'AIL est un soutien personnalisé instauré par la Commune de Lausanne en application de l'article 67 de la Constitution vaudoise et renforcé par le règlement cantonal sur l'aide individuelle au logement (RAIL) du 5 septembre 2007. Le but de l'AIL est d'accorder un soutien financier direct aux ménages avec enfant-s ou jeune-s en formation, dont le revenu modeste ne permet pas de financer un logement adéquat, et qui ne bénéficient pas des prestations sociales (revenu d'insertion ou prestations complémentaires de l'AVS/AI). Le montant de cette aide est variable en fonction de la situation, des revenus et du loyer du ménage et représente un montant qui varie entre 50 francs et 500 francs par mois. Cette aide est attribuée paritairement avec le Canton, chaque franc versé par la Ville engendre un franc versé par le Canton.

Le nouveau règlement communal sur l'aide individuelle au logement a été adopté par le Conseil communal (préavis N° 2014/69 du 24 octobre 2014<sup>59</sup>) et a reçu l'approbation du Canton en juin 2015. La révision du règlement cantonal sur l'aide individuelle au logement est pour l'instant suspendue car il doit tenir compte des évolutions des autres régimes d'aide. La gestion de l'AIL a été transférée du Service des communes et du logement au Service des assurances sociales et de l'hébergement.

---

<sup>57</sup> Loi sur l'assurance-maladie.

<sup>58</sup> Prestations complémentaires Familles.

<sup>59</sup> *Politique du logement. Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier de la Commune de Lausanne et du Canton. Règlement communal sur l'aide individuelle au logement.*

# **Logement, environnement architecture (LEA)**

## **Préambule**

Avec la nouvelle législature, cette direction a subi une sérieuse refonte. Aujourd'hui la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture est composée de cinq services. En fonction de cette réorganisation suite aux élections communales ainsi que la réorganisation de la COGES, les deux commissaires font savoir qu'ils souhaitent s'inscrire dans la durée.

Les commissaires à la Gestion ont rencontré tous les chefs de service ainsi que la conseillère municipale en charge. Les services sont les suivants :

- Secrétariat général et cadastre (SGLEA-C),
- Service du logement et des gérances (SLG),
- Service d'architecture (ARCH),
- Service des parcs et domaines (SPADOM),
- Service d'organisation et d'informatique (SOI).

Les commissaires ont aussi effectué des visites ponctuelles au sein de certains services, notamment au Service des parcs et domaines ainsi qu'au Secrétariat général et cadastre. De plus, une des préoccupations principales fut de contrôler la démarche d'intégration de l'ensemble des services au sein de cette nouvelle direction.

En décembre 2016 les services constituant l'actuelle Direction LEA disposaient de 701 collaboratrices et collaborateurs (555,9 ept), dont 43 apprentis. Les services sont éclatés principalement sur trois sites, soit au Flon, à Chauderon et à Sévelin.

La coordination et la collaboration au sein des différents services de cette direction se met en place à satisfaction. Suite à ces visites, les commissaires expriment leurs remerciements à la directrice, aux chefs de service ainsi qu'aux collaborateurs de la Ville sollicités dans le cadre du travail de la COGES.

L'entretien avec la conseillère municipale en charge a permis de constater que des pistes sont évoquées pour améliorer la coordination et la gestion de la direction suite à la réorganisation des services au sein de la Municipalité. De nombreuses démarches sont en cours, même si une priorité doit être mise dans l'organisation structurelle.

À noter cependant que cette réorganisation a fait apparaître certains points faibles relatifs à la gestion de ressources humaines ainsi qu'à la gestion des savoirs pour l'ensemble des services. Un manque de cohérence entre les différents responsables RH des différents services de la direction s'est particulièrement ressenti dans l'accompagnement de la démarche Equitas qui a créé de sérieux remous. La directrice nous fait savoir que ces points ont aussi été identifiés à l'interne de son administration et qu'une fonction RH générale vient d'être créée en regroupant deux postes partiels au sein des services.

## **Secrétariat général et cadastre (SGLEA-C)**

Ce service d'état-major gère la logistique de l'ensemble de la direction et il exécute les travaux de géomètre pour l'ensemble de la Ville de Lausanne. Par ailleurs, il appartient à ce service de favoriser les synergies au sein de la direction.

Les commissaires ont largement débattu de la gestion du système *Goéland* développé par le service. Il apparaît clairement que la nouvelle direction est animée par deux visions opposées sur l'évolution de

ce système. Cet outil est développé en priorité comme une base de données plus qu'un outil de gestion.

La discussion avec la directrice n'a pas permis d'évacuer les doutes des commissaires concernant l'orientation qui sera prise dans le développement de *Goéland*. Mais les commissaires prennent note qu'aujourd'hui une volonté émerge entre le Secrétariat général et cadastre et le Service d'organisation et d'informatique de converger sur l'orientation à donner à *Goéland*. Le regroupement au sein d'une même direction est en soi une raison suffisante pour cette concertation.

Le service dispose d'une nouvelle Unité de développement durable qui est en particulier en charge des achats ciblés dans l'alimentation au sein des écoles, la gestion des édicules ainsi que dans un rôle de conseil dans les activités du Service des parcs et domaines. Ce sont trois collaboratrices qui travaillent au sein de cette nouvelle unité.

Une discussion est ouverte concernant la gestion difficile des différents projets d'édicules ainsi que l'exploitation du domaine agricole de Rovéréaz, remis à des exploitants privés. La mise en route d'une entité agricole à but social sur une grande surface et comprenant de nombreux bâtiments s'avère plus laborieuse que prévu. La COGES suivra avec attention l'évolution du projet.

Le Secrétariat général et cadastre s'est doté d'un drone pour les besoins de contrôles, de photos et de relevés. Le retour sur investissement de cette technologie est immédiat entre autres pour les relevés géodésiques sur les importants et nombreux chantiers de la Ville. Les commissaires ont participé à une démonstration leur permettant de se rendre compte de l'efficacité et de la simplicité d'usage de cette nouvelle technologie. Par ailleurs, les nuisances de l'utilisation de ce type de drone sont infimes.

La situation d'état-major du Secrétariat général a suscité l'intérêt des commissaires sur les effets importants de Métamorphose sur l'ensemble de la direction, en particulier sur les services plus directement concernés que sont le Service des parcs et domaines, le Service d'architecture et le Secrétariat général et cadastre.

### **Service du logement et des gérances (SLG)**

Suite au départ à la retraite de la cheffe de service, c'est la suppléante de ce service qui est la répondante de la COGES concernant l'exercice 2016.

Au cours des années passées, ce service a beaucoup évolué et s'est davantage orienté vers de la gestion. Ce service est en première ligne, en contact direct avec les locataires de la Ville. Lors de la réorganisation des directions, la nouvelle répartition laisse à penser que ce sont des besoins politiques qui ont pris le pas sur les réels besoins des différents services. Cette situation a conduit vers plus de transversalité pour ce service et les commissaires ont perçu la situation difficile dans laquelle se trouve ce service.

S'agissant de la nomination de la nouvelle cheffe de service et en réponse à quelques questions des membres de la sous-commission, les commissaires reçoivent la confirmation que l'engagement de cette personne a répondu en tous points aux exigences du poste et que le profil de la personne engagée entre dans les critères de la Municipalité.

Actuellement le service recherche du personnel, les ressources en personnel au back office n'étant pas suffisantes. Cela étant, le nouveau descriptif des postes dans le cadre d'Equitas est handicapant et le service rencontre de fortes difficultés dans l'engagement de nouveaux collaborateurs. Le niveau salarial en vigueur à l'État de Vaud et dans le secteur privé est une barrière réelle à l'engagement de nouveaux collaborateurs pour certains profils spécialisés.

Ce service estime que la gestion du parc immobilier de Lausanne et la gestion des immeubles de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne est parfois antinomique avec des objectifs bien différents en termes de rentabilité.

## **Service d'architecture (ARCH)**

Ce service est important pour la politique de durabilité de la Ville. Un point critique de cette politique réside dans la pesée des intérêts entre la sauvegarde du patrimoine bâti et les aspects énergétiques. Les commissaires se sont posé la question de savoir si le fait que les responsables de ces deux éléments clés soient dans un même service était adéquat.

Ce service a vécu quelques difficultés d'encadrement et de leadership suite aux problèmes de santé d'un certain nombre de cadres. La perception des commissaires lors de la visite a été que cette faiblesse s'était révélée critique lors de la finalisation du projet Equitas et que malgré la prise de conscience à différents échelons, la situation n'était pas encore totalement rétablie.

Les tâches dévolues à ce service sont essentielles pour les projets stratégiques de la Ville et représentent un point d'étranglement des processus des chantiers de la Ville et des chantiers privés. Il semble que ce service soit en surcharge et souffre des difficultés de recrutement pour des compétences très spécifiques et rares. La directrice confirme que la question du recrutement constitue un défi pour l'avenir.

Ce service a un besoin urgent de solutions pour rétablir une charge individuelle de travail durable, entre autres grâce à une politique RH de très bonne qualité qui garantisse santé, quiétude, leadership et productivité.

## **Service des parcs et domaines (SPADOM)**

Ce service propose des prestations multiples et il est implanté sur plusieurs sites à Lausanne et dans d'autres communes du canton, à l'exemple des vignobles et des domaines agricoles dont la plupart ne se trouvent pas sur le territoire lausannois. Au niveau des visites, les commissaires ont privilégié une vaste visite du service. À noter que les compétences au sein de ce service sont en mutation, tout d'abord l'accompagnement de projets urbains au niveau de l'aménagement paysager, l'évolution des aménagements verts au cœur de l'espace public, l'évolution de l'exploitation des vignobles et la commercialisation des produits de la vigne ainsi que les besoins didactiques et d'information de la population sont des défis importants de ce service.

À noter aussi que la nouvelle loi sur les amendes d'ordre est entrée en vigueur avec entre autres l'assermentation d'un certain nombre de personnes, telles que des jardiniers, afin de permettre à ces personnes d'établir les amendes précitées. Cette introduction est en cours et le service manque encore de recul pour juger des résultats obtenus. Les commissaires se sont intéressés à l'évaluation de l'efficacité de cette nouvelle manière de faire !

À noter que si la Ville a donné un avenir au domaine agricole de Rovéréaz, il semble que l'on soit en face d'une nouvelle réalité. Le projet a nécessité un accompagnement plus étroit que prévu initialement par la Ville.

## **Service d'organisation et d'informatique (SOI)**

Ce service a aussi une criticité élevée puisqu'il est au centre de la standardisation et l'industrialisation des processus administratifs. Les commissaires ont eu une impression très positive de la vision et du management de son chef de service.

Les commissaires souhaitent aussi relever des thématiques qui leur ont servi de fil rouge dans leurs visites, à savoir la gestion documentaire et les informations sur le site *web* de la Ville.

Pour ce qui est de *Goéland*, les critiques formulées, issues aussi des membres du Conseil, touchent principalement au fait que l'interface est d'un autre âge et que son ergonomie est désastreuse. Le fait que le système fournisse très peu d'indicateurs est aussi un de ses défauts reconnus. Ses défenseurs opinent avec justesse que ce système a le grand mérite d'exister, qu'il joue un rôle organique dans la

gestion des dossiers géolocalisés (avoir accès à des documents à partir d'un lieu précis) et que, développé en interne, il est économique, sans comparaison avec un outil commercial.

Comme commissaire à la Gestion, la question qui se pose est de savoir si le temps perdu par l'utilisation d'un outil d'un autre âge est compensé ou pas par ces avantages et par l'habitude de l'utiliser. Une étude neutre plus approfondie serait nécessaire pour formuler un bilan objectif face aux avis contradictoires reçus de divers acteurs et utilisateurs de cet outil. D'autre part, il nous paraît évident qu'une gestion documentaire performante et agile est nécessaire à la durabilité.

Pour ce qui est du site *web*, nous avons observé des informations obsolètes, peu critiques dans un format excessivement rigide et peu avenant. Tous les acteurs en semblent conscients et la directrice nous a confirmé que le problème allait être saisi.



# **Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)**

## **Préambule**

Courant mars, les membres de la sous-commission ont rencontré les chef-fe-s des cinq services de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, puis le municipal David Payot.

Mis à part le directeur, tous étaient là depuis plusieurs années, ce qui permet une transition douce dans cette direction qui n'a connu que peu de changements lors du changement de législature. Deux services ont quitté cette direction : le Service du travail et le Service social Lausanne, rattachés depuis à la Direction des sports et de la cohésion sociale.

Nous remercions toutes et tous de leur disponibilité, et de la qualité des échanges qui ont permis aux commissaires de réaliser leur travail dans d'excellentes conditions.

## **Secrétariat général (SGEJQ)**

Ce service est celui qui a été le plus touché par le changement de législature, puisqu'anciennement Service de la jeunesse et des loisirs, dont le nom a été changé en Secrétariat général de la direction. Le changement de législature a eu une forte implication sur la Comptabilité de direction, car deux exercices comptables se superposent, avec des services différents.

L'accent est désormais mis sur la politique de développement des quartiers, dont les efforts sont regroupés au sein du SGEJQ.

Dans la mesure où le Service du travail et le Service social Lausanne ont quitté la direction, cela signifie qu'ils ne participent plus à la séance des chefs de service et que cela demande dès lors plus d'efforts pour les contacts bilatéraux ou multilatéraux.

Le taux de rotation du personnel est relativement stable. Comme dans de nombreux services, un certain nombre de mécontentements ont été exprimés par rapport à Equitas, particulièrement au sein de la Comptabilité.

## **Fondation lausannoise pour l'animation socioculturelle (FASL)**

En 2016, la Ville a tenté de signer à nouveau une convention de subventionnement avec la FASL, mais ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les indicateurs avant la fin de l'année (le personnel aimerait des critères qualitatifs, tandis que la Ville veut aussi des critères quantitatifs). Un audit institutionnel doit être fait, qui doit répondre aux questions suivantes : efficacité des moyens, efficacité des interventions, adéquation de la gouvernance et ouverture aux nouveaux enjeux.

La FASL n'est pas du tout financièrement soutenue par le Canton, qui soutient d'autres activités jeunesse.

## **Maisons de quartier**

Aux Plaines-du-Loup, un collectif s'est créé pour la création de la nouvelle maison de quartier, par un appel aux habitants du quartier et aux coopératives d'habitants. Une réflexion sur le quartier et sur le but de la maison de quartier doit se faire.

### **« Paysage éducatif » Grand-Vennes**

Ce projet, réalisé grâce au soutien financier de la Fondation Jacobs, est limité à quatre ans. Il n'y a pas d'autre développement prévu.

### **Fonctionnement des contrats de quartier**

L'objectif est d'aller prioritairement dans les quartiers où règne une forte mixité sociale et où la problématique du « vivre-ensemble » est plus aiguë que dans les autres. Par des balades « safari » dans le quartier, les endroits posant problème sont identifiés. Ensuite, il y a une première conférence de quartier, avec création d'une commission de quartier, puis de commissions thématiques.

Il n'est pas possible de faire plusieurs contrats de quartier en parallèle, vu les moyens à disposition. La Ville ne peut directement demander à des fondations privées.

### **Accueil vacances**

Il y a une complémentarité avec les Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS) pour les petites vacances, mais non pour les grandes, car il y a une volonté de couper le lien avec l'école.

### **Activités culturelles**

Le taux de fréquentation chute pour les 9<sup>e</sup>-11<sup>e</sup>, pour deux raisons : le programme scolaire est plus lourd, et la multiplicité d'enseignant-e-s rend plus difficile la mise en place d'activités culturelles.

### **Mineurs non accompagnés**

Il faut viser une intégration réussie et avoir un accueil important pour ces enfants ayant vécu des situations très difficiles. Le service a par exemple été interpellé par les Bibliothèques, car ces enfants n'avaient pas le droit d'avoir une carte.

### **Centre pour adolescents de Valmont**

Il n'y a plus de mesures pénales à Valmont ces dernières années, seulement des mesures civiles. Beaucoup de jeunes se mettent en danger, soit pour des questions de drogue, soit pour des pratiques sexuelles dangereuses.

Par contre, les négociations sur la question de la réfection du bâtiment n'ont pas abouti.

### **Plan des investissements**

La Maison de quartier Sous-Gare devra être rénovée, car elle ne répond plus aux normes pour un établissement public.

## **Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)**

### **Ressources humaines**

Il y a toujours un taux un peu plus élevé d'absence maladie de courte durée que la moyenne, explicable par la nature des métiers présents dans le service.

Par ailleurs, il y a eu plusieurs cas de très graves maladies chez des directeurs d'Unités d'accueil pour écoliers (UAPE), non liées au travail. Il a donc fallu se réorganiser de manière plus pérenne.

### **Remarques générales**

L'année 2016 était plutôt une année de préparation au plan de développement pour 2017, lors de laquelle s'ouvriront beaucoup de places.

Pour la première fois, il y a eu un affaiblissement de la progression des inscriptions en APEMS (+120 à la place de +250).

Pour la 1-2P, il y a une quarantaine d'enfants sur la liste d'attente.

Il est moins difficile de trouver des locaux : dans les nouveaux projets, les promoteurs jouent le jeu et intègrent plus facilement des structures d'accueil.

75 % des futures naissances sur Lausanne sont sur la liste d'attente pour les crèches.

La médiane de fréquentation et la moyenne est à 60 % par semaine.

Une solution a pu être trouvée pour le nouveau bâtiment au chemin des Falaises : l'APEMS des Diablerets sera déplacé aux Falaises, et aux Diablerets il y a aura une nurserie-garderie.

Grâce à la création de la CREC (Commission de résiliation des contrats), il y a une diminution de moitié des factures impayées. Cette commission a pour but de soutenir les Centres de vie enfantine (CVE). Trois enfants ont toutefois dû être exclus en 2016.

### **Accueil en milieu familial (AMF)**

Ce domaine est toujours sensible. La directrice a été licenciée par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et la situation est donc fragilisée.

Une revalorisation financière des accueillantes en milieu familial a toutefois été décidée, ce qui devrait un peu aider.

Les demandes sont moins nombreuses qu'en garderie, car les parents choisissent plutôt la garde en milieu collectif. Le service se penche sur des possibilités de couplage entre les CVE et les AMF.

### **Réfectoires**

Le service a repris la gestion des lieux de restauration collective pour toute la direction. Un processus de simplification du domaine est en cours.

### **Politique familiale**

Dès que le Bureau pour les familles sera installé, la lisibilité sera meilleure et cela permettra une meilleure coordination entre les services de la Ville.

### **Plan des investissements**

S'agissant de la politique tarifaire, il n'y aura aucun changement tant que le revenu déterminant unifié (RDU) cantonal ne sera pas entré en vigueur.

## **Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S)**

Le but premier du SEP+S est de permettre à l'élève d'avoir une journée cohérente, travailler dans des infrastructures scolaires de qualité, bénéficier d'appuis complémentaires à l'offre cantonale pour réussir sa scolarité en dépit de difficultés : cela signifie que les tâches du service sont assez hétéroclites.

### **Ressources humaines**

Ce service a grandi très vite et il a fallu l'équiper pour faire face au volume de prestations (nombre de personnes sous contrat et exigences du Service du personnel). Le SEP+S est clairement sous-doté en RH.

Le Canton a par ailleurs bloqué le nombre de secrétaires il y a dix ans alors qu'il y a 10'000 élèves en plus au niveau cantonal. Le financement des postes lausannois est défini selon une clé de répartition

selon l'évolution démographique cantonale. Suivant les différences entre l'évolution démographique lausannoise et vaudoise, il y a donc un report indirect de charges sur la Ville.

S'agissant d'Equitas, il y a un mécontentement assez général et de nombreux recours ont été déposés. Ce n'est pas uniquement la question salariale qui pose problème, mais surtout la description des postes vécue comme humiliante et non conforme à la réalité. La Ville pourrait être ainsi beaucoup moins attractive comme employeur que le privé et cela pourrait se payer à terme.

### **Dispersion des métiers du psychosocial entre plusieurs services**

Les assistantes sociales et assistants sociaux liés aux écoles permettent de faire la passerelle entre l'école et la famille, raison pour laquelle ils sont rattachés au SEP+S depuis 2014, avec leur bureau au sein même d'une école.

Les suivis psychologiques sont quant à eux assurés par le Service de psychologie scolaire et les bilans de santé par le Service de santé et prévention.

### **Devoirs surveillés (DS)**

Il y a un projet pilote de fusionner APEMS et DS pour les élèves de 3 à 6P, via une offre « à la carte » pour les familles : cela est très intéressant, mais compliqué d'un point de vue financier et organisationnel.

### **Vandalisme**

On note une forte baisse du vandalisme cette dernière année. Les raisons en sont multifactorielles : c'est un ensemble de petites mesures qui ont amélioré la situation, qui relèvent tantôt de la prévention et tantôt de la répression : il faut noter que la Brigade de la jeunesse de la police fait un travail très apprécié. Ses inspectrices et inspecteurs incarnent ainsi une figure tutélaire de quartier rassurante.

Toutefois, on peut se demander si le mal-être de certains jeunes ne s'exprime pas autrement aujourd'hui que par le vandalisme, notamment par la banalisation de pratiques sexuelles à risques.

## **Service de santé et prévention (SSPR)**

### **Office dentaire**

L'Office dentaire a été remis à flot, notamment avec la nomination d'une nouvelle cheffe d'office, à 40%. Cela a contribué à restaurer un esprit d'équipe, mais la situation administrative reste difficile.

Le déménagement du cabinet dentaire de Saint-Roch (exigu et ne répondant plus aux normes) à la rue des Terreaux 18 est très positif. Les conditions professionnelles sont nettement améliorées, avec une ergonomie bien meilleure. Par ailleurs, le fait que ce cabinet soit hors périmètre scolaire est également positif. Il y a eu une excellente collaboration avec le Service du logement et des gérances.

Un dépistage est fait chaque année pour les enfants, mais les soins qui devraient être faits ensuite ne sont pas garantis. Il n'y a pas de signalements au Service de protection de la jeunesse en cas de dents mal traitées. En dépistage dentaire, la catégorie IV (bouches négligées, multicariées) concerne plus d'1% des enfants scolarisés à Lausanne en école obligatoire. Or, aujourd'hui, cela ne devrait pas exister.

### *Aide financière individuelle*

Le montant attribué aux aides individuelles pour les traitements dentaires reste inchangé, bien qu'il ne soit jamais épuisé. L'Office dentaire présente un excédent de charges, en lien avec ses activités de prévention, et avec le fait que les soins dentaires aux enfants sont peu rentables.

Il faut trouver un équilibre avec les cabinets d'orthodontie.

## **Office de santé**

Il y a une bonne cohésion au niveau de l'équipe des infirmières scolaires, qui sont soutenues par des projets de formation.

Les enseignant-e-s sont formé-e-s aux premiers secours selon les directives cantonales. Il y a des demandes des directions des établissements scolaires pour des cours de premier secours pour tous les enseignants, mais qui sont difficiles à mettre sur pied. Il n'est en effet pas possible de donner des cours de premiers secours à une centaine d'enseignant-e-s à la fois ; ces cours doivent se faire par petits groupes.

Des difficultés de recrutement pour les infirmières scolaires existent : la Ville n'est pas assez concurrentielle au niveau salarial. Il y a un écart de 15 % à 25 % avec d'autres employeurs potentiels. Le fait de bénéficier de neuf semaines de vacances n'est pas nécessairement perçu comme un avantage en regard de l'écart de salaire. Ce sont des postes qui requièrent un peu plus de maturité et qui, idéalement, devraient être occupés par des infirmières formées en santé communautaire. Il n'y a par ailleurs pas de perspectives de progression professionnelle.

Les infirmières scolaires ont fait recours contre le positionnement de leur poste dans la grille des fonctions Equitas.

Certains contrôles (pesée, mesure de taille) qu'effectuait l'Office de santé ont dû être abandonnés vu le manque de ressources et une nécessité moindre. Les contrôles visuels et auditifs ont été maintenus par la Ville. Il y a une augmentation du nombre d'enfants mais non des ept qui leur sont dédiés.

## **Service de psychologie scolaire (SPS)**

### **Situation générale**

Il s'agit d'un service spécial à double statut, communal et cantonal. Le but est de garder une direction avec une unité de mission : les enfants.

Depuis 2008, la loi sur la pédagogie spécialisée est attendue. Elle a enfin été votée au Grand Conseil le 1<sup>er</sup> septembre 2015, mais son application tarde à venir. La loi va redéfinir les prestations et modifier l'organisation. Lausanne va garder sa convention et fera partie de la région Centre Lausanne–CRENOL<sup>60</sup>.

En anticipant la loi, des outils pour évaluer les besoins des enfants en grande difficulté scolaire sont en train d'être mis en place. Il y a de plus en plus de réseaux, ce qui surcharge notablement l'ensemble du système.

La politique inclusive voulue par l'État va se déployer, mais cela pose tout de même parfois certaines difficultés au système scolaire. Il est de temps à autre bénéfique de sortir des enfants de l'école pour mieux les aider.

Les moyens ont du mal à suivre alors que la démographie augmente. Au niveau du Canton, les PPLS (Psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) sont considérés comme du personnel administratif et non comme du personnel scolaire. Il n'y a donc pas d'adaptation en fonction de l'augmentation de la population depuis 2005.

Il n'y a clairement pas assez de psychomotricien-ne-s : le délai d'attente est important (parfois plus d'une année). En psychologie et en logopédie, il y a de nombreuses prestations qui sont effectuées par des privés, mais cela n'existe pas pour la psychomotricité.

### **Equitas**

La mise en place d'Equitas a créé beaucoup de travail pour le service. La plupart des employés ont fait recours contre la description de fonction. Encore une fois, ce sont les descriptions de compétences qui

---

<sup>60</sup> Couronne nord-ouest lausannoise.

ont posé problème, puisque vécues comme humiliantes. Le personnel s'est senti trahi par cette description des fonctions.

### **Gestion du stress**

L'atelier de gestion du stress est un projet pilote à Villamont et à Isabelle-de-Montolieu. L'enseignant propose la prestation aux parents, qui sollicitent la prestation ou non. L'objectif est d'apprendre des techniques de respiration et de régulation.

### **Radicalisation**

En 2016, il y a eu quelques cas annoncés en lien avec des craintes de radicalisation, plutôt chez des filles. Ce sont toujours des enfants qui ont eu des problèmes personnels et avec l'école. Il y a une excellente collaboration avec la Brigade de la jeunesse. Ce phénomène est heureusement rare, mais doit être particulièrement observé.

### **Fonds pour l'addiction aux écrans**

La création de ce fonds a été lancée lors du week-end de prévention « Écran total ». Mais il commence effectivement son travail en 2017.

### **Prestations**

Les garçons sont plus touchés car ils extériorisent leurs difficultés beaucoup plus que les filles. On passe parfois à côté de troubles exclusivement féminins : les filles ont beaucoup plus de symptômes silencieux dans leur mal-être, mais qui disparaissent parfois avec l'âge.

## **Rencontre avec le directeur d'EJQ**

La transition a été bien vécue, cette direction ayant été peu touchée par la réorganisation des directions.

Cette direction a une forte cohérence autour de l'enfance et de la politique des quartiers, notamment par l'articulation avec l'animation socioculturelle.

Le cahier des charges de la secrétaire générale comprend notamment la centralisation des forces de la Comptabilité de direction. Cela permet aussi un relais auprès de la Municipalité. Le modèle est plutôt un Secrétariat général relativement léger, avec un rôle de relais de l'information et de concertation plutôt que de contrôle.

Le découpage des prestations psychologiques (AS, infirmières, PPLS) correspond aussi à la séparation faite au niveau du Canton. Les délégations de compétences du Canton permettent de développer les spécificités liées au côté urbain. Par contre, il est clair que le personnel administratif (secrétaires d'établissements, PPLS) n'est plus adapté à l'augmentation de la démographie.

Le rapport-préavis sur le postulat Julien Eggenberger relatif aux bâtiments scolaires<sup>61</sup> doit sortir avant le 30 juin 2017.

S'agissant d'Equitas, des améliorations sont prévues pour les descriptifs de fonction.

---

<sup>61</sup> « Planification des rénovations et constructions scolaires ».

## **Question transverse – Changement de direction et de services**

Si cette direction n'a que peu été touchée par la réorganisation des directions, la préoccupation qui a été exprimée par plusieurs chef-fe-s de service est celle du Secrétariat général (SG).

En effet, la double fonction de la secrétaire générale, qui est à la fois secrétaire générale et cheffe d'un service, inquiète plusieurs de ses collègues. Selon ces derniers, le SG devrait être neutre pour trancher certaines demandes ou mettre en œuvre les prestations demandées par la Municipalité, ce qui n'est pas possible si cette personne est à la fois à la tête d'un service. Cela signifie également qu'elle dispose d'informations que les autres n'ont pas et que cela ne garantit ni son indépendance, ni sa neutralité. Par ailleurs, cette expansion des états-majors impliquerait plus de bureaucratie et de contrôle, qui bloqueraient les prestations au quotidien.

Toutefois, certains chefs de service ont ajouté qu'il s'agissait plutôt d'une formalisation d'une situation préexistante et qu'il n'y a pas de grand changement.

# Finances et mobilité (FIM)

## Préambule

**Equitas**, visant les ressources humaines, **RIE III**<sup>62</sup>, touchant les finances, **PALM**<sup>63</sup>, pour la mobilité, tels sont les trois axes qui ont fortement marqué l'année 2016 au sein de la direction.

### La méthodologie de travail (vade-mecum)

Proposée par la COGES, elle a été transmise aux services par le Secrétariat général. Elle a été jugée par l'ensemble des services comme un très bon outil synthétique permettant une analyse complète et rationnelle entre l'activité du Conseil communal et le suivi par les services.

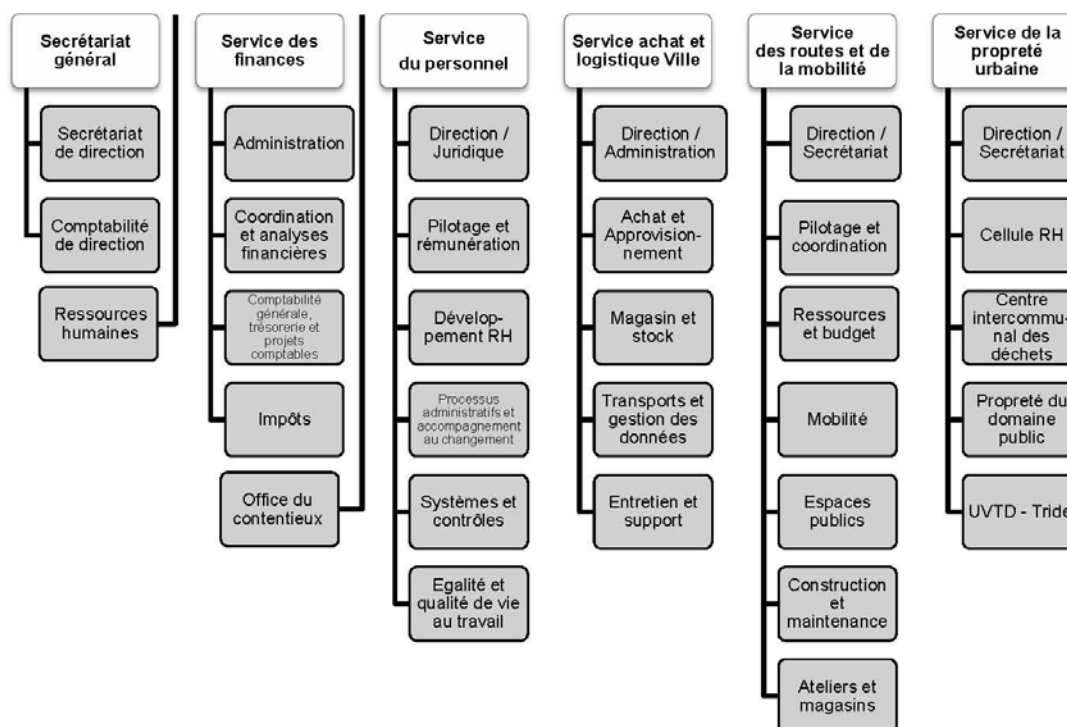
**Les ressources humaines** sont traitées globalement en fin du présent rapport.

## Secrétariat général (SGFIM)

### Préambule

Le secrétaire général est entré en fonction le 1<sup>er</sup> mars 2016. La présentation de la méthodologie de travail (entre autres vade-mecum) de la COGES qui lui a été faite le 6 mars, a été très bien accueillie. Le chef de service en a assuré la transmission aux chefs des autres services.

Pour une bonne connaissance du fonctionnement de la direction, son organigramme détaillé a été fourni. Il figure ci-dessous :



<sup>62</sup> Troisième réforme de l'imposition des entreprises.

<sup>63</sup> Projet d'agglomération Lausanne-Morges.



Cet organigramme a suscité la question de savoir comment se fait la communication entre le Secrétariat général et les chefs de service. Il n'y a pas de positionnement hiérarchique du SGFIM par rapport aux autres services. Il s'agit d'un poste d'état-major dont la géométrie se situe autour de la directrice. Dès lors, il n'y a pas de séances réunissant de manière régulière les chefs de service.

### **Faits marquants**

**La RIE III** a été une préoccupation importante face aux interventions parlementaires. Dans une volonté de transparence, il s'est agi de fournir des informations et des chiffres à l'usage des conseillers communaux et de la population.

Suite à la réorganisation de la Municipalité, la déléguée aux places de jeux, dépendant alors du Service des parcs et domaines, est restée attachée à la direction, respectivement au SGFIM.

### **Suivi des motions et postulats en suspens**

Le tableau du suivi des affaires du Conseil communal, déjà apprécié en 2015, a été remis aux commissaires. Il constitue un outil de travail très complet et utile. D'où la question de savoir s'il ne devrait pas inspirer d'autres directions.

Il en ressort :

- postulat de Valéry Beaud et consorts : « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne » ;
- postulat de Sophie Michaud Gigon et consorts : « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ».

La réponse à ces deux postulats a été intégrée dans le rapport-préavis « Réaménagement de diverses places de jeux : 3<sup>e</sup> étape » qui devrait être transmis au Conseil communal courant avril 2017.

### **Plan des investissements**

Le transfert des rubriques comptables entre les anciennes et nouvelles directions s'effectue au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dès le prochain exercice, les investissements prévus pour les places de jeux émergeront donc à FIM.

### **Crédits**

Le transfert des rubriques comptables entre les anciennes et les nouvelles directions s'effectue au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dès le prochain exercice, les crédits relatifs aux places de jeux émergeront donc à FIM.

### **Examen comparatif des rapports de l'administration et de la COGES de l'année précédente**

#### *Projet de Subvention<sup>80</sup>*

Pour mémoire, y ont droit les résidents lausannois présents sur le territoire communal en résidence principale sans interruption. Après quatre ans, les responsables de la mise en œuvre constatent qu'un maximum de remboursement est atteint. Ils sont en train de poser les bases d'une systématique au sujet de la perte du droit tout en s'en tenant à la volonté du Conseil communal de ne pas clore avant deux ans au moins. Dans le processus, il a fallu apparier les données du Contrôle des habitants aux données de facturation des Services industriels.

---

<sup>64</sup> Préavis N° 2012/21 : Introduction d'une subvention de 80 francs par habitant visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville. Octroi d'un crédit d'investissement de 400'000 francs permettant de développer une solution informatique pour son versement à travers la facturation des Services industriels.

## *Évolution des finances*

Dans le rapport 2015 de la COGES, il est dit que « le secrétaire général tentera d'établir, en collaboration avec le Service financier, une stratégie en matière d'évolution des finances »<sup>65</sup>. Cette tâche a été dévolue au Service des finances.

### **Suivi de l'entretien des installations (immeubles, aménagements spécifiques, etc.)**

Le SGFIM n'entretient aucune installation. Il s'agit d'un service purement administratif. Tout au plus l'activité Places de jeux émerge au SGFIM, qui va déposer un préavis en cours de rédaction.

### **De la bonne utilisation des subventions**

Le SGFIM n'accorde pas de subvention, sous réserve de celle appelée Subvention80, pas visée sous ce titre.

### **Fonctionnement des directions**

Il sied de savoir que la nouvelle organisation de la Municipalité suppose un travail transversal beaucoup plus intense que par le passé, étant donné la ventilation de la matière. Par exemple, plusieurs directions comptent des services impliqués dans la gestion des espaces publics. Dans le respect des compétences décisionnelles de chacun, la coordination s'effectue entre les services ou entre les directions. À ce titre, les délégations municipales ont pris une importance particulière. Le bénéfice collatéral non négligeable de cette nouvelle organisation municipale est à n'en pas douter un décloisonnement de l'administration et la fin du travail en silo.

## **Service des finances (SFIN)**

### **Faits marquants**

Avec le changement de législature, différentes tâches ont été réalisées et conduites par le service afin d'assurer la cohérence comptable – rééquilibrage – au sein de la Ville, notamment en ce qui concerne la réorganisation des comptabilités de direction suite au changement de législature, ainsi que les modifications à apporter au plan comptable et à l'outil comptable GEFI (logiciel avec lequel la Ville tient sa comptabilité).

### **Suivi des préavis votés**

Le service est à l'origine des préavis touchant les comptes, le budget ainsi que les demandes de crédits supplémentaires permettant le bon fonctionnement de l'administration et des services. Pour rappel, il est utile de préciser que tous les crédits supplémentaires jusqu'à 50'000 francs sont soumis à la Commission des finances qui en prend acte, alors qu'au-delà il y a votation. Vu le contexte particulier, aucun des préavis mentionnés ci-dessus n'est à l'usage exclusif du SFIN.

En revanche, le rapport-préavis N° 2016/44, du 16 juin 2016 : « Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard 'Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte' », qui figure à l'ordre du jour du Conseil communal depuis de longs mois, n'a pas encore été traité par le Conseil.

### **Suivi des motions et postulats en suspens**

- Postulat Pierre-Antoine Hildbrand « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville. Plus de transparence et de responsabilités », du 8 décembre 2009, renvoyé à la Municipalité le 1<sup>er</sup> février 2011,

---

<sup>65</sup> *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2015, p. 53.*

- Postulat Giampiero Trezzini « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? », du 17 juin 2015, renvoyé à la Municipalité le 25 août 2015,

tous deux avec un délai de réponse au 31 mars 2017, qui ne pourra être tenu, feront l'objet d'un rapport-préavis courant 2017. Ces postulats engendrent un travail conséquent au niveau de sa partie opérationnelle, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

- Quant au postulat Pierre-Antoine Hildbrand « Pour l'étude du 'budget participatif' à Lausanne », il a été renvoyé à la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture.

### **Plan des investissements**

Mise en place du SIF (le nouveau système d'information financier) en remplacement du système comptable actuel (GEFI), avec pour but d'inclure dans le périmètre de ce projet un bon nombre de besoins fonctionnels actuellement gérés de manière parallèle. Le tout contenu dans une enveloppe financière de 6 millions de francs. Un préavis devrait sortir en 2018.

### **Fonctionnement des directions**

Comme indiqué sous « Faits marquants » et quand bien même la réorganisation n'a pas eu d'effets fonctionnels pour le service, les six premiers mois sont précurseurs d'une bonne conception sur le plan opérationnel compris dans un cercle de compétences bien défini, fait de transparence et de rapidité.

### **Autres sous forme de flashes**

#### *Gestion de la dette*

En 2016 ont été conclus 41 emprunts à court terme (moins d'une année). Pour bénéficier de taux historiquement bas voire négatifs, 201,2 millions de francs – 5 emprunts – ont été renouvelés à court terme. Cela s'inscrit dans le cadre d'une vigilance politique financière dans laquelle sont pris en compte les risques du long et court terme par un échelonnement annuel des emprunts afin de garantir la stabilité des taux.

#### *Bureau d'information fiscale (BIF)*

Ce service, gratuit et très apprécié, dans lequel six taxateurs ont été engagés, tend à soutenir les contribuables de toute nature, en particulier les jeunes et les personnes âgées, dans l'établissement de leur déclaration d'impôt.

#### *Commission communale de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales*

L'efficacité de cette Commission est démontrée par le solde des affaires en suspens ascendant à 75 (99 en 2015), au sujet de laquelle il convient de relever les qualités de sa greffière. Faite de représentants des partis politiques, il apparaît de manière incontournable, au vu de la complexité du droit administratif, que la présidence soit assurée par un avocat. Dans la nature et le nombre de causes, la taxe au m<sup>3</sup> émerge nettement.

## **Service du personnel (SPEL)**

### **Préambule**

Le chef de service ayant fait valoir son droit à la retraite au 30 juin 2016, l'intérim a été assuré par son adjointe, dans les faits depuis le 31 mai 2016, jusqu'à fin novembre. Le nouveau chef de service a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> décembre. Une nouvelle conseillère en gestion de carrière a rejoint le service en novembre 2016.

## Faits marquants

Le SPEL a été placé au centre de l'important et attendu projet **Equitas**, qui a généré un ample travail en dehors des tâches courantes. Concrètement, ce projet a prévalu tant par l'augmentation des ressources en personnes de 2,5 ept, auxquels il faut ajouter 2 consultants externes, le tout contenu dans neuf mois de travail à 100 % conjointement avec 2 ept du Service d'organisation et d'informatique.

Après huit ans, le déploiement du projet **ATT**<sup>66</sup> touche à sa fin avec une mise en œuvre pour le Service de santé et prévention. Les 41 services de l'administration appliquent la nouvelle réglementation et pratiquent la gestion informatisée du temps de travail, à l'exception de quelques divisions et unités. Le logiciel *AgileTime* a été complètement abandonné au profit de l'utilisation du *TimeTool* par tous les services. Un outil a été développé afin de pouvoir assurer un accès aux données historiques contenues dans l'ex-*AgileTime*.

Une vingtaine de séances de remise à niveau réglementaire et informatique ont été organisées avec les services, assortie d'une vingtaine de sessions de paramétrage, comprenant la migration du Service de la propreté urbaine et du Service des routes et de la mobilité. Le support aux utilisateurs et utilisatrices représente une moyenne d'environ 150 sollicitations par mois. Une centralisation des contrôles du paiement des soldes d'heures et de soldes de vacances en cas de fin des rapports de travail, mise en place en 2015, a permis d'examiner 329 demandes en 2016.

## Suivi des préavis votés

- Rapport-préavis N° 2016/14 : Mise en œuvre du nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond « Pour une certification d'égalité entre les hommes et les femmes pour la Ville de Lausanne ».

*Voté* : en urgence le 7 juin 2016.

*Motifs de l'urgence* : le nouveau système de rémunération devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et d'importants travaux et autres devaient être effectués avant la fin de l'année.

*État d'avancement* : malgré d'importantes démarches et négociations, les délais fixés ont été tenus et les nouveaux salaires versés le 25 janvier 2017.

À n'en pas douter, la demande d'urgence pour le rapport-préavis Equitas était pertinente et incontournable. Les décisions et mesures idoines ont été prises dans un très court délai. **Les commissaires tiennent à le souligner.**

- Rapport-préavis N° 2015/57 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Muriel Chenux Mesnier et consorts « Osez postuler ! Un objectif légitime pour toutes et tous ».

*Voté* : le 12 avril 2016.

*État d'avancement* : la Ville de Lausanne entend mettre en place de nouvelles mesures en faveur de l'égalité, de la flexibilité du temps de travail et de la conciliation entre vies privées et professionnelles au sein de l'administration communale. Concrètement, il propose de mettre en place quatre mesures : une expérience pilote de *job sharing* tant pour les hommes que pour les femmes au sein de l'administration, ainsi que de nouvelles mesures de promotion des femmes cadres, en complément des mesures existantes ; il propose également des mesures concrètes afin de favoriser le travail à temps partiel, pour toutes et tous, et se penche sur la thématique de la mixité des fonctions au sein de l'administration, pour tenter de décloisonner certains métiers encore très stéréotypés en matière de genre. Tout cela implique des travaux préparatoires pour permettre la mise en route de l'une des quatre mesures pour le 1<sup>er</sup> avril 2017.

## Suivi des motions et postulats en suspens

Le seul postulat traité par le Conseil communal est celui de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration communale » : déposé le

---

<sup>66</sup> Préavis N° 2007/67 : Aménagement du temps de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration communale ; préavis N° 2012/33 : Aménagement du temps de travail : suite et fin du déploiement.

10 septembre 2013, il a été renvoyé à la Municipalité le 9 septembre 2014, qui a proposé un délai de réponse au 31 mars 2017. Eu égard à Equitas, la mise en route a dû être différée mais elle est sur les rails avant l'établissement d'une note à la Municipalité et d'un rapport-préavis. Cela dit, le délai ne sera pas tenu.

En ce qui concerne le postulat Éliane Aubert « Pour étudier l'introduction du *coworking* dans l'administration », déposé le 15 mars 2016, il a été traité par le Conseil communal le 21 mars 2017.

### **Plan des investissements**

Préavis N° 2008/38<sup>67</sup> : Equitas 1 (Nouvelle échelle des salaires)<sup>68</sup>.

- Crédit voté : 1,7 million de francs.
- Solde disponible au 31.12.2016 : 276'000 francs, dont 148'000 francs affectés aux consultants externes. Le montant du crédit affecté aux consultants externes en 2016 s'élève à 77'304 francs.

### **Crédits bouclés**

Aucun en 2016.

### **Crédits en cours**

- Aménagement du temps de travail et gestion informatisée (préavis N° 2012/33).
- Equitas 1 – nouveau système de rémunération (préavis N° 2008/38).
- Système d'information des ressources humaines (SIRH) – Développement de l'ERP<sup>69</sup> *PeopleSoft* et dématérialisation des dossiers du personnel (préavis N° 2014/56<sup>70</sup>).
- Gestion des absences BEST<sup>71</sup> (rapport-préavis N° 2015/2<sup>72</sup>).

### **Examen comparatif des rapports de l'administration et de la COGES de l'année précédente**

La possibilité de réaliser du télétravail, qui se fonde sur une coordination entre l'employé et la hiérarchie, a été inclus dans le projet ATT.

- 12 personnes ont réalisé du télétravail à titre occasionnel au sein du SPEL, à savoir dans des proportions inférieures à un jour par mois en moyenne sur l'année 2016 ;
- 6 personnes pratiquent le télétravail de façon régulière, à raison de plus d'un jour par mois.

### **Fonctionnement des directions**

La nouvelle organisation de la Municipalité ainsi que la mise en œuvre du projet Equitas ont impliqué des révisions de procédures internes, des modifications dans l'organisation de la chancellerie, la révision et la coordination du flux d'information avec les répondant-e-s en ressources humaines (RRH), chargé-e-s d'administration du personnel (CAP) et comptables des services. Un important travail concentré sur une courte période a permis de rationaliser le nombre d'interlocuteurs permettant ainsi d'agir dans le futur avec plus d'efficacité.

---

<sup>67</sup> Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Projet « Equitas ».

<sup>68</sup> Plan des investissements pour les années 2017 à 2020, p. 12.

<sup>69</sup> Enterprise resource planning.

<sup>70</sup> Maintenance et développement du Système d'information des ressources humaines (SIRH).

<sup>71</sup> Bien-être et santé au travail.

<sup>72</sup> Bien-être au travail et gestion des absences. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Le développement durable, c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur administration ».

## **Autres sous forme de flashes**

### *Le catalogue des tâches*

Il a volontairement été détaillé afin d'offrir une vision globale et réelle et de faciliter les recherches. La suppression du médecin-conseil se justifie par le fait que, dans le cadre du projet BEST, l'Unité santé et sécurité au travail (USST, rattachée au Secrétariat municipal) propose un suivi individuel de toutes les personnes en absence de longue durée (dès 21 jours).

### *Accompagnement aux changements*

Les importantes modifications induites par la réorganisation de la Municipalité ont engendré un engagement lourd, mais qui a révélé un niveau très élevé de compétence au sein du service, l'apport d'un dynamisme et d'un esprit d'ouverture face au développement et une grande attente du personnel.

### *Unité juridique*

Il est notoire que dans les cas litigieux, le recours à un avocat est en augmentation, à défaut d'en devenir « une règle ». Malgré cela, la majorité des litiges trouvent leur épilogue par le biais de l'Unité juridique, devenue en cours d'année le « Conseil juridique de la Municipalité ». Le recours au service juridique prévaut par des avis de droit et par les causes devant être soutenues par-devant les tribunaux.

### *Bien-être et santé au travail (BEST)*

Le rapport-préavis N° 2015/2, « Bien-être au travail et gestion des absences (...) », a été adopté le 2 juin 2015 par le Conseil communal. Le déploiement du projet est réalisé par direction, à raison de deux par année. Dès le 1<sup>er</sup> juin 2016, la mise en œuvre du projet BEST est intervenue pour les services de l'ancienne Direction du logement et de la sécurité publique (Corps de police, Bibliothèques et archives de la Ville, Logement et gérances et Secrétariat général) et les services du Personnel et de l'Eau.

### *Apprentis*

Le « personnel-stop » et la stabilité du personnel font que très peu d'apprentis peuvent être intégrés dans l'administration à la fin de leur apprentissage. Les quatre cinquièmes sont ceux qui trouvent une autre voie. Si ce constat peut apparaître comme étant négatif a priori, il révèle un aspect positif par les bienfaits liés à un changement d'employeur.

S'agissant des nouveaux municipaux, des journées d'orientation sont organisées par le secrétaire municipal en concours et avec des présentations par les chefs de service. Il y va également de contacts bilatéraux avec les chefs de service.

### *Adaptation du système d'information pour l'intégration du nouveau système de rémunération*

Le sous-projet EquiPS (Equitas PeopleSoft), fait de 4,5 consultants externes, est spécifique à la nouvelle grille salariale, aux révisions, augmentations, etc.

### *Garde d'enfants*

La demande est importante. En revanche, la nouvelle garderie de Sébeillon ne fait pas le plein. Cela tient à la réputation quelque peu sulfureuse du quartier, mais aussi au fait que de nombreux immeubles sont en passe d'être construits. À terme, cette garderie devrait avoir le même succès que celle de l'Espace Vinet.

## Service des routes et de la mobilité (RM)

### Préambule

Outre les tâches spécifiques à caractère technique, le service engage beaucoup de ressources pour traiter les nombreux objets du Conseil communal en imaginant que les parlementaires ignorent parfois que l'objet qu'ils développent est répercuté sur Routes et mobilité. À cela s'inscrit le traitement et les levées des oppositions dans le cadre des projets soumis à une enquête publique. Quantitativement, ce ne sont pas moins de 8 préavis et de 24 motions, postulats et interpellations qui ont occupé RM.

### Faits marquants

Après le transfert, comme présenté dans le *Rapport de gestion* 2015, de toutes les activités liées à la propreté urbaine au Service de la propreté urbaine (PUR) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et la création du Service de l'économie, il est apparu pertinent de transférer à ce dernier certaines tâches attribuées à l'Office de signalétique urbaine. Il y va, entre autres, de celles relatives aux procédés de réclame concernant les enseignes des commerces, de manière à permettre aux commerçants et à tout intéressé d'effectuer les démarches administratives en une seule opération auprès du même guichet. À cette fin, les deux postes d'inspecteurs ont été transférés au Service de l'économie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans le cadre des projets d'envergure Léman 2030, les Axes forts de transports publics, le Lausanne-Échallens-Bercher (LEB) ou encore le M3, les planifications antérieures se concrétisent en 2016 en coordination avec la Confédération, le Canton et les sociétés de transports publics.

### Préavis votés

Eu égard au nombre de préavis, seuls sont traités ceux dont l'urgence a été demandée et dans lesquels le service est leader.

- Rapport-préavis N° 2015/64 : Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Création d'un fonds d'aide aux commerçants lors de travaux publics » (Travaux).

*Motif* : éviter tout décalage par rapport au début des travaux, notamment ceux liés aux Axes forts, dont la décision est pendante.

Le Conseil communal a approuvé le rapport-préavis refusant la création du fonds le 10 mai 2016.

- Préavis N° 2016/15 : Ligne tl 24 Parcours Olympique. Création d'une nouvelle ligne de bus entre le quartier de la Bourdonnette et la Tour Haldimand (Bourdonnette, parc du Bourget, siège du Comité International Olympique (CIO), Navigation, quai de Belgique, Musée du CIO, quai d'Ouchy/Tour Haldimand) (Travaux, Services industriels, Finances et patrimoine vert).

*Motif* : pour assurer la mise en service de la ligne en décembre 2016, les travaux doivent impérativement être exécutés dans le courant des mois de septembre, octobre et novembre 2016.

*État d'avancement* : bloqué par une procédure d'opposition de l'AVACAH (Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées) en raison de la hauteur des accès au droit des arrêts.

- Préavis N° 2016/16 : Axes forts de transports publics urbains (AFTPU). Projet de tramway entre la gare de Renens et la place de l'Europe à Lausanne. Demande d'un crédit de réalisation (Travaux, Services industriels).

Préavis N° 2016/17 : Axes forts de transports publics urbains (AFTPU). PALM 2007. Étape A (2011-2014). Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) entre Confrérie et Saint-François : demande de crédits de réalisation (Travaux, Services industriels, Finances et patrimoine vert).

Préavis N° 2016/18 : Axes forts de transports publics urbains (AFTPU). PALM 2007. Étape A (2011-2014). Mesures d'accompagnement : demande de crédits de réalisation (Travaux).

*Motifs pour ces trois préavis* : nécessité d'harmoniser l'obtention des crédits d'ouvrage du Canton – exposé des motifs et projet de décret (EMPD) rendu public le 21 avril 2016 – et ceux des Communes voisines impliquées (Prilly et Renens).

*État d'avancement* : les trois préavis ont été votés, mais une procédure de recours est en cours au Tribunal administratif fédéral.

- Préavis N° 2016/22 : Impasse de Sébeillon-est. Réaménagement de la rue et création d'une zone de rencontre (Travaux, Services industriels, Finances et patrimoine vert, Logement et sécurité publique).

*Motif* : il est nécessaire de se coordonner avec les investisseurs privés, dont les dépenses sont prévues en 2016.

*État d'avancement* : avec une opposition levée, le projet a été mis à l'enquête et les travaux sont actuellement en cours.

- Préavis N° 2016/37 : Tranchée du Languedoc. Construction d'une liaison pour piétons et cyclistes le long de la future 4<sup>e</sup> voie CFF entre l'avenue de Provence et le pont Marc-Dufour (Travaux, Services industriels, Finances et patrimoine vert).

*Motif* : il est nécessaire de se coordonner au calendrier des travaux des CFF en lien avec le projet Pôle Gare pour cette liaison majeure du réseau de mobilité douce inscrite dans le PALM.

*État d'avancement* : la réalisation du projet est reportée par le traitement de l'opposition d'une riveraine (opposition levée le 7 avril 2017).

- Rapport-préavis N° 2015/82 : Réponse aux postulats de M. Ulrich Doepper « Pour des P+R efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé » et de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller « Pour des entreprises écomobiles » et « Vers une écoville : pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne » (Travaux).

*Motif* : il est important de pouvoir faire le point sur l'évolution en la matière dans le cadre du plan de législation.

*État d'avancement* : le Conseil communal approuve les réponses apportées aux postulats le 14 juin 2016.

- Rapport-préavis N° 2015/83 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Infrastructures cyclables à Lausanne : pour un plan vélo » (Travaux).

Rapport-préavis N° 2015/85 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Cohabitation entre piétons et cyclistes : du respect et de l'audace » (Travaux, Logement et sécurité publique).

*Motif* : il est important de pouvoir faire le point sur l'évolution en la matière dans le cadre du plan de législation.

*État d'avancement des deux rapports-préavis* : le Conseil communal approuve les réponses apportées aux postulats le 7 juin 2016.

**Les motifs liés à l'urgence apparaissent comme étant fondés, toutes les mesures décidées ayant été entreprises dans le courant de l'exercice passé sous revue.**

### **Motions et postulats (24) en suspens**

Seuls sont traités, sur les 24 objets, ceux déposés avant le 30 septembre 2016.

- Trois postulats visant l'aménagement urbain feront l'objet d'une réponse multipack dans un rapport-préavis devant sortir dans le délai de réponse fixé par la COGES au 31 août 2017.
- Six postulats concernant les transports et les piétons seront également compris dans un rapport-préavis multipack à bout touchant, soit au 30 juin 2017.
- Postulat Elisabeth Müller : « Centre-ville. Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public ».

Déposé le 12 avril 2016 et renvoyé à la Municipalité le 1<sup>er</sup> novembre 2016, la réponse est en voie de finalisation dans le délai fixé par la COGES au 31 mai 2017.



- Postulat Léonore Porchet : « Pour un tram sans barreau ».  
Déposé le 24 mai 2016, il a été refusé par le Conseil communal le 21 mars 2017.

### **Résolution du Conseil communal**

Résolution de M. Valéry Beaud, déposée le 10 mai 2016 suite à son interpellation « Quelle place du Château en 2018 ? » du 19 janvier 2016 :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne contact avec le Canton afin de voir dans quelle mesure une requalification de la place du Château peut être réalisée, en lien avec la rénovation des bâtiments qui l'entourent. »*

La coordination est en cours avec le Conseil d'État.

### **Plan des investissements, crédits bouclés/en cours**

Parmi les nombreux crédits votés (34) sous leadership du service, il s'agit spécialement de crédits d'ouvrage souvent neutralisés par des oppositions. En revanche, la planification est tenue, le tout coordonné avec la Municipalité et le SFIN.

### **Examen comparatif des rapports de l'administration et de la COGES de l'année précédente**

Le Fonds du stationnement en est au statu quo depuis 2015, dès lors qu'il est du ressort de la Municipalité de prendre une orientation sur la gestion de ce fonds et de la proposer au Conseil communal.

### **Ressources humaines**

Quand bien même ce point fait l'objet d'une synthèse dans le rapport du Service du personnel, les commissaires reconnaissent que, vu le moratoire sur le personnel, les sollicitations de la presse ayant nécessité à l'interne la création d'un responsable de la communication, la rationalisation a ses limites.

### **De la bonne utilisation des subventions**

La seule subvention accordée, de 20'000 francs, à la Maison du vélo est utilisée à bon escient selon les retours obtenus.

### **Divers**

Nonobstant la réorganisation et eu égard aux importantes tâches dévolues à RM, les commissaires s'interrogent et se demandent si certaines unités ne pourraient pas être affectées à d'autres services. Ils pensent notamment aux Ateliers et magasins de la Ville.

### **Autres sous formes de flashs**

#### *Apprentis*

Le service forme 14 apprentis pour l'année scolaire se terminant en 2016 et 11 pour la nouvelle année. Les situations en fin d'apprentissage sont très diverses en fonction de chacun d'eux. Certains étant dans des métiers très prisés ont parfois des propositions d'embauche avant même la fin de leur apprentissage. D'autres peuvent postuler aux offres d'emploi offertes par la Ville quand il y en a qui correspondent à leur profil et aux places disponibles. L'idée de les voir quitter le service n'est pas perçue comme étant négative dès lors qu'elle offre une autre vision du travail avant un éventuel retour à la Ville.

## Service de la propreté urbaine (PUR)

### Faits marquants

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce service, fort de 340 collaborateurs et collaboratrices, issu de deux unités de l'ex-Service d'assainissement ainsi que d'une unité du Service des routes et de la mobilité, a été voulu afin de permettre des synergies dans les activités liées à la propreté du domaine public, à la gestion des déchets et à leur traitement adéquat dans le respect de l'environnement.

Sous ce titre, il convient de mettre en exergue, comme développé ci-dessous (*Handicapés et personnes âgées – Eco tri recycling*), l'atelier Eco tri recycling mis en place par la Fondation de Vernand.

### Préavis votés

Rapport-préavis N° 2016/4 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi « Déchets compostables : sortir du boubier », voté par le Conseil communal le 14 juin 2016.

Malgré une progression réjouissante en matière de collecte des déchets compostables, de nouvelles mesures seront prises afin de sensibiliser la population, dans le cadre d'une campagne ciblée, pour tenter de régler la problématique des plastiques dans les végétaux compostables. S'il y a encore une marge de progression, il faut se rendre à l'évidence que, malgré une intense procédure de communication (deux contrôles annuels des sacs, y compris les taxés), il subsiste toujours un déficit dû aux mutations au sein de la population (départs/arrivées), mais aussi aux incivilités. En outre, il sied de noter que le phénomène du tri végétaux/plastique est nouveau, alors que celui d'autres matières (papier/carton et verre) est ancré dans les habitudes de la population depuis des décennies.

### Suivi des motions et postulats en suspens

- Les postulats Guy Gaudard : « Pour un usage payant de certains W.-C. publics », déposé le 17 février 2015, et Laurent Rebeaud : « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs W.-C. à la disposition du public », déposé le 31 mars 2016, seront couplés dans un seul rapport-préavis qui ne sortira pas avant un an. En effet, en rapport avec le postulat Gaudard, il sera procédé à une phase test d'essai à Saint-François avec une mixité de cabines payantes/gratuites, avant de se lancer dans une systématique.
- Le postulat Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres », déposé le 23 août 2016, n'a pas encore été traité par le Conseil communal.
- L'interpellation Pierre Oberson « Tags à la frontière de l'œuvre d'art et du gribouillis ! Alors que l'artiste rit, le propriétaire d'immeuble pleure ! », déposée le 15 novembre 2016 : la note a été validée par la Municipalité et la réponse sera adressée dans le courant du premier semestre 2017.

### Crédits bouclés

- Rapport-préavis N° 2012/24<sup>73</sup> : projet suspendu suite au changement de législature.
- Préavis N° 2014/78<sup>74</sup> : l'étude de faisabilité a été effectuée par le service. Le relais est pris par le Service d'architecture, y compris pour l'aspect financier.

### Suivi de l'entretien des installations (immeubles, aménagements spécifiques, etc.)

Vu la sollicitation dont elle est l'objet, d'importants travaux ont été effectués à la déchèterie « ménages » de Malley. L'étanchéité des sols et de certains murs a été effectuée, de même qu'un nouveau marquage au sol afin de permettre une réorganisation de l'espace et rendre le flux des usagers

---

<sup>73</sup> Politique municipale en matière de gestion des déchets. Plan directeur de gestion des déchets. Règlement communal sur la gestion des déchets. Réponse à deux postulats et une motion.

<sup>74</sup> Rénovation et modernisation des toilettes publiques en ville de Lausanne. 1<sup>re</sup> phase.

plus fluide et convivial. La signalétique déchets a été modernisée et offre aujourd'hui une lisibilité grandement améliorée, notamment avec un regroupement des déchets par famille.

À l'étroit et dans l'impossibilité de s'étendre dans le périmètre affecté, il sera procédé à un réaménagement de la partie « industrielle ». L'accès réservé aux piétons reste en revanche problématique. Ils doivent actuellement impérativement emprunter les rampes existantes.

### **Fonctionnement des directions**

La réorganisation a rendu les synergies efficaces et efficientes entre propreté et gestion des déchets, tout comme l'entraide entre unités, le tout visant un seul lien envers la population.

### **Autres sous forme de flashes**

#### *Handicapés et personnes âgées – Eco tri recycling*

Jusqu'à fin 2016, seules les personnes bénéficiant de prestations complémentaires de l'AVS ou de l'AI pouvaient prétendre gratuitement à l'enlèvement d'objets volumineux. Depuis le début 2017, un partenariat entre la Fondation de Vernand, qui contribue au quotidien au soutien de plus de 600 enfants et adultes en situation de handicap, a créé, en concours avec le Canton, un nouvel espace Eco tri recycling au sein duquel œuvrent des jeunes de la fondation pour le démontage du « petit électronique », pris en charge financièrement par la Ville. Ils vont aussi contribuer à la qualité de vie des habitants âgés et à mobilité réduite en se rendant à leur domicile pour acheminer leurs déchets recyclables vers la déchèterie mobile de quartier, où ces travailleurs remplissent avec fierté la fonction « d'ambassadeurs du tri ».

#### *Home recycling*

L'annonce par voie de presse de l'expérience menée à Genève, où une entreprise propose aux habitants de leur commune de collecter leurs déchets recyclables et d'en assumer le tri, est mal perçue par le PUR. La taxe au sac attire certes des ambitions d'ouverture d'un « commerce parallèle ». Fort heureusement la loi cantonale astreint les entrepreneurs potentiels à demander une autorisation aux Communes. Considérant l'absence de contrôle, de suivi des déchets, de la revalorisation, etc., la question ne se pose pas à la Ville de Lausanne, où de nombreuses infrastructures répondent à la nécessité du recyclage (écopoints, déchèteries fixes et mobiles).

#### *Unité juridique*

Corollaire du constat fait au SFIN, la taxe au m<sup>3</sup> est à l'origine des nombreux recours (3000 en 2016, respectivement 12'000 depuis 2013). Le service formule un optimisme, mesuré, fondé sur le fait que les jugements que rendront les tribunaux devraient faire jurisprudence et diminuer les recours.

#### *Tags*

Leur prise en charge/traitement est en augmentation, tant en nombre qu'en coût (425 en 2016, 345 en 2015, 368 en 2014) et les flagrants délits débouchant sur une condamnation représentent les 20 % de l'ensemble.

## **Service achat et logistique Ville (SALV)**

### **Préambule**

Le chef de service a quitté ses fonctions au 30 novembre 2016 pour prendre la tête du Service du personnel. La cheffe de l'Unité achat et approvisionnement a été nommée cheffe de service ad interim depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Elle est accompagnée lors de cette visite du chef de l'Unité entretien et support.

## Faits marquants

Les commissaires considèrent comme tels, le fonds du préavis N° 2016/59<sup>75</sup> fixant les tâches du service et mettant l'accent sur la volonté de la Ville :

- les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles ;
- le regroupement des achats de véhicules légers au sein du SALV a permis une impressionnante réduction du prix moyen des achats (hors EUR bonus) ;
- la mise en place d'un logiciel unique et global, nommé *AutoGest-Ville*, pour la gestion complète des véhicules communaux, de leur achat à leur entretien ;
- la procédure en matière de marchés publics.

## Préavis votés

Préavis N° 2016/59 : « Autorisations d'achats pour l'exercice 2017 » : voté par le Conseil communal le 7 décembre 2016 en accordant 200'000 francs au Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE). L'utilisation du FEE permet la prise en charge des surcoûts des véhicules à motorisation propre.

En 2015, la Ville a acquis 16 véhicules à motorisations propres, ce qui représentait un surcoût d'achat de 149'300 francs.

En 2016, la Ville a acquis 4 véhicules à motorisations propres pour un surcoût d'achat de 39'900 francs.

## Plan des investissements

Le financement de *LausaShop 2*, objet du préavis N° 2015/60<sup>76</sup>, est sur le point d'être achevé sans doute en deçà du crédit alloué.

## Crédits bouclés/en cours

Tant en matière d'achat de véhicules écologiques (recettes FEE), selon le préavis N° 2014/38<sup>77</sup>, qu'en ce qui concerne les acquisitions d'achats visées par le préavis N° 2016/59, les crédits sont et seront contenus dans les limites accordées.

## Suivi de l'entretien des installations (immeubles, aménagements spécifiques, etc.)

L'entretien est limité à de menus travaux d'entretien. Les locaux de Malley sont constitués de bureaux, d'une halle de stockage, d'un atelier pour le centre de formation, de bureaux de montage et pour le réseau électrique et un hangar. La nouvelle halle de Boussens, acquise le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a permis au Service de la culture, en recherche de locaux, de stocker différentes pièces de collection ainsi que des articles du patrimoine de la Ville.

## Fonctionnement des directions

Le SALV n'a pas été touché par la nouvelle organisation de la Municipalité dès lors qu'il était dépendant de l'ex-Direction des finances et du patrimoine vert. La bonne collaboration perdure entre les services.

---

<sup>75</sup> Autorisations d'achats pour l'exercice 2017.

<sup>76</sup> Autorisations d'achats pour l'exercice 2016.

<sup>77</sup> Politique communale en matière d'achat de véhicules. Réponse à la motion de M. Alain Hubler « Du gaz ? De l'air ! » et au postulat de M. Guy Gaudard « Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues ».

## **Autres sous forme de flashes**

### *Télétravail*

Il est accordé le mercredi, afin de ne pas entraver la communication à l'intérieur de l'équipe, à 3 personnes sur 51 (1 cadre et 2 acheteuses).

### *Apprentis*

Après leur formation, ils quittent le service en raison de l'absence de places disponibles, fait d'un personnel stable, et du « personnel-stop ». En revanche, si une place se libère elle est proposée à un-e apprenti-e. Ce phénomène n'est pas considéré comme étant négatif dès lors qu'il est souhaitable que l'apprenti « prenne l'air » avec le monde du travail.

### *Marchés publics*

Conçu sous la forme de mandat, le nouveau concept permet une vision synthétisée des demandes, alors que par le passé chaque service venait avec ses besoins. De nouveaux critères ont été fixés dans le formulaire « Mandat en vue du lancement d'un marché public par le SALV ». De la sorte, il y va de l'obligation de respecter au mieux les valeurs fondamentales de la Ville exprimées par nos autorités politiques, comme l'économicité et le développement durable, et d'orienter les procédures internes selon la volonté de la direction en charge des achats communaux. Les objectifs financiers inscrits dans le processus d'économie, les étapes présidant à l'autorisation d'achat, les économies voulues sont déterminants pour des marchés importants, sources d'économies substantielles. À titre d'exemplarité, les achats en mobilier réduiront de 20 % la charge financière.

### *Transfert et gestion des données*

Deux projets informatiques ont occupé la gestion des données :

- La nouvelle version de la plateforme de réservation de marchandises *LausaShop* a été mise en service au mois de décembre. Son adaptation répond aux demandes et attentes des utilisateurs et utilisatrices.
- La mise en place en novembre 2016 d'un logiciel unique et global, nommé *AutoGest-Ville*, pour la gestion complète des véhicules communaux dans les garages du SALV et du Service de protection et de sauvetage.

### *Garage*

L'introduction au sein de la Ville de véhicules électriques a conduit les trois mécaniciens du garage du SALV à une formation de deux jours sur la technologie haute tension des véhicules électriques pour leur permettre d'intervenir sur ce type de véhicules. Ils portent le titre de « technicien certifié haute tension ». Il convient de relever que les véhicules électriques sont moins coûteux à l'entretien, hormis l'usure accrue des pneus en raison du couple puissant du moteur, des freins, etc.

### *Infirmierie de Malley*

Elle n'est pas desservie par un personnel paramédical, mais elle dispose de tous les moyens d'interventions courantes. Un défibrillateur est disponible également pour l'ensemble de la halle, y compris les hôtes. Elle prévaut aussi comme local de repos pour le personnel travaillant la nuit.

## **Ressources humaines**

L'analyse sommaire de l'évolution de l'effectif du personnel de la direction entre 2015 et 2016 révèle que la variation de l'effectif est en grande partie expliquée par le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des sous-services « Unité de gestion du réseau (UGR) » et « Station d'épuration des eaux (STEP) » du Service d'assainissement de l'ex-Direction des travaux (aujourd'hui Service de la propreté urbaine de la

Direction des finances et de la mobilité) vers le Service de l'eau (aujourd'hui dans la Direction de la sécurité et de l'économie).

## Synthèse

Au sein de la Direction des finances et de la mobilité, plusieurs modifications sont intervenues au niveau notamment des chefs de service (Secrétariat général, Service du personnel, Service achat et logistique Ville). À cela s'ajoute la réorganisation de la Municipalité. Nonobstant cet état de fait, les commissaires relèvent que la gestion des services s'est effectuée harmonieusement avec des échos positifs sur le personnel. Les gros dossiers ont requis un engagement très important des cadres, qu'ils soient chefs de service ou agissant *ad interim*, et de l'ensemble de l'administration. Dans ce contexte, il sied de relever le dynamisme, fruit des objectifs qu'ils se sont fixés, que dégagent les cadres tant par la maîtrise de leur service que par la volonté d'en tirer les meilleurs effets en prenant en compte les impératifs d'ordre politique. Certes certains automatismes restent encore à créer, mais il faut donner un peu de « temps au temps ».

## Entretien avec la directrice

Après avoir passé en revue le rapport, M<sup>me</sup> la directrice souscrit au constat des commissaires en relation avec les effets positifs de la réorganisation, les compétences des cadres, tous statuts confondus, agissant selon des objectifs appropriés à leur service. Il en a été de même des forts engagements dans le cadre du projet Equitas, de la RIE III et du PALM, tout comme de l'importante sollicitation du Service des routes et de la mobilité. En adéquation avec ce constat, M<sup>me</sup> la directrice entend favoriser un traitement rationnel des objets portant sur le même thème (package).

La sous-commission a apprécié le **tableau du suivi des affaires du Conseil communal**. Ce dernier constitue un excellent outil de travail. Il en offre une vision rapide et synthétisée. La question doit se poser de savoir s'il ne serait pas opportun que l'ensemble des directions s'en inspirent et conçoivent dans la foulée un document identique pour les préavis de leur compétence.

## Remerciements

Les commissaires entendent exprimer leur gratitude à M<sup>mes</sup> et MM. les chefs de service, à M<sup>mes</sup> et MM. les adjointes et adjoints aux chefs de service, à M<sup>mes</sup> et MM. les chefs de service *ad interim*, ainsi qu'aux responsables des unités qui ont contribué à la bienfaisance de leurs travaux.

# **Services industriels (SIL)**

## **Préambule**

Regroupant trois services opérationnels et trois services transversaux, les SIL étendent la toile d'araignée de leurs services commerciaux sur plus du tiers du canton. Partenaires incontournables pour bon nombre de Communes vaudoises, ils sont confrontés aux exigences liées à la concurrence tout en étant limités, en matière de gestion du personnel notamment, par les spécificités qui vont de pair avec la fonction publique.

Parlementaire de milice, évoluant dans un domaine complexe et hautement spécialisé, le commissaire à la Gestion ne saurait tout maîtriser et encore moins apporter son « grain de sel » par quelque observation, à tout le moins durant sa première année de fonction. Il se contentera de faire une première visite des lieux tout en appréhendant, avec une netteté grandissante, les nombreux contours de ce vaste édifice.

## **Secrétariat général (SGSIL)**

Fort de 29 personnes représentant 17 ept, le SGSIL, en plus de sa fonction transversale et stratégique, assure l'organisation des différentes conciergeries et l'entretien des bâtiments. Le SGSIL mène la réflexion sur les grands projets ou innovations qui devraient permettre aux SIL de rester à la pointe de la compétitivité ces prochaines années.

Il est en charge également du Portail Énergie, groupe d'étude et de réflexion actif notamment dans les disciplines liées aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie. Signalons pour terminer que l'ensemble des apprentis des SIL sont budgétairement rattachés au SGSIL, qui gère directement le C-FOR!, formant une quarantaine d'apprentis, pour la plupart polymécaniciens et automaticiens.

## **Service finances, administration et développement (FASIL)**

Avec 62 personnes pour 58 ept, FASIL tient la comptabilité des SIL, y compris le budget. Les RH lui sont rattachées, de même que les questions juridiques et l'informatique.

FASIL a assuré la direction du projet « Ariane », qui implique tous les services et consiste en une complète réorganisation afin de mieux piloter les SIL.

L'ambition est d'envergure car cet énorme « coup de sac » verra dans un premier temps l'ensemble des collaborateurs perdre leurs repères habituels pour ensuite se grouper dans de nouvelles entités en fonction des compétences métier.

La COGES suivra ce processus avec intérêt et sera particulièrement attentive à sa mise en place.

Equitas est un bon produit nous dit-on, mais pose un certain nombre de problèmes pratiques au niveau des conditions salariales lors de l'engagement. Les SIL ont besoin de compétences techniques pointues qui sont difficilement compatibles avec le plafonnement salarial de personnes relativement jeunes. Là également, la COGES sera tout particulièrement attentive à ce que les SIL ne se trouvent pas dans l'incapacité d'engager les compétences nécessaires par manque de flexibilité salariale.

Terminons ce tour d'horizon RH par le constat que, si les accidents non professionnels sont en diminution, la durée d'incapacité de travail s'allonge ; ah, le ski, le football !

## **Service de l'électricité (SEL)**

Le plus gros service en termes d'emplois : 207 personnes pour 200 ept. Outre Lausanne, le SEL alimente les communes de Prilly, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Jouxens et Saint-Sulpice sans oublier Collonges VS et s'occupe des 16'000 points lumineux de leur éclairage public.

Il n'est pas inintéressant de savoir que les 90 % de notre électricité sont d'origine renouvelable dont 83 % hydraulique. Le nucléaire contribue pour un peu plus de 6 % et les déchets pour 3 %.

Lausanne possède et exploite l'usine de Lavey. Le barrage ainsi que la plus grande partie de la galerie d'amenée d'eau se trouvent sur sol valaisan, l'usine ainsi que les installations techniques sur Vaud. L'aménagement est au bénéfice de deux concessions, l'une vaudoise (42 % de la force concédée) et l'autre valaisanne (58 %). En effet, depuis le barrage une partie du Rhône a ses deux rives sur sol valaisan, conférant ainsi des droits d'eau supérieurs au Canton du Valais. Les concessions arriveront à échéance en 2030 et, aux termes de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH), les concédants bénéficieront d'un droit de retour gratuit sur les « parties mouillées » de l'aménagement, soit environ 80 % de sa valeur économique, et disposeront d'une option d'achat sur le solde constituant les « parties sèches ». Il est clair que la part éventuellement non amortie ne leur sera pas cédée gratuitement. Toutefois, selon la loi cantonale valaisanne, les travaux réalisés en fin de période de concession doivent être approuvés par le Grand Conseil pour que leur remboursement à l'échéance soit pris en compte. Cette bi-cantonalisation contribue à bloquer, mais elle n'est pas seule en cause, le projet d'extension appelé Lavey+.

En attente des décisions fédérales sur l'aide à la grande hydraulique, la fin de l'année 2016 a vu la reprise des discussions avec les autorités valaisannes ; celles-ci ne veulent pas prendre de risques financiers excessifs sur ce dossier.

### **Projet Massongex-Bex-Rhône (projet MBR)**

2016 a vu la conclusion des dossiers de demande de concession. Moitié Valais, moitié Vaud dont 33 % de la part vaudoise dévolue à Lausanne. Le dossier avance prudemment ; à noter que Massongex fait de la résistance...

### **Télécommande**

La conduite à distance des installations de Lavey depuis l'usine de Pierre-de-Plan libère plus de 4000 heures par an de travail principalement nocturne et en fin de semaine. Outre une amélioration bienvenue des conditions de travail par la suppression des heures de piquet, le personnel peut se consacrer plus efficacement à la maintenance d'installations qui dépassent le demi-siècle de fonctionnement et nécessitent un entretien de plus en plus soutenu.

### **Montage, réparations**

Vingt-six pannes refacturées aux entreprises responsables pour un total de 155'000 francs. Typiquement le cas du machiniste qui n'a pas vu la conduite électrique en creusant sa fouille.

Vingt autres cas dus à diverses causes telles qu'inondations, courts-circuits, pour un montant identique mais difficile à refacturer, faute d'identification claire des responsables.

### **Illuminations de Noël**

À luminosité égale, le passage aux LED<sup>78</sup> économise plus de 60 % du courant.

---

<sup>78</sup> *Light-emitting diode.*



## Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE)

Le FEE finance notamment la RPC<sup>79</sup> lausannoise pour les installations photovoltaïques, subsidiaire à la RPC fédérale. Le Canton s'est inspiré de l'exemple lausannois et agit en concertation avec la Ville dans une subtile répartition des attributions. Les subventions à l'achat des vélos électriques remportent également un franc succès et le Conseil communal a renouvelé leur financement pour la législature 2016-2021 (préavis N° 2016/47<sup>80</sup>). Le renouvellement des batteries fait aussi l'objet d'une subvention.

## Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD)

Une centaine de personnes représentant quasiment autant d'ept, plus de 40 communes alimentées au travers de 16'000 raccordements placent les SIL-GAZ au cinquième rang des distributeurs de gaz de ce pays, dans un bassin allant de Nyon à Lutry.

S'agissant de la sécurité par rapport aux risques de fuites, tout le réseau est contrôlé annuellement par un véhicule renifleur, appartenant à l'entreprise dont le choix s'effectue par appel d'offres.

Le contrôle s'arrête à l'introduction dans le bâtiment. En cas de danger avéré, le service assure le remplacement de la conduite sur le domaine public et privé en facturant à l'utilisateur sa participation pour les travaux réalisés sur son domaine. La décision d'intervenir est prise à partir d'un certain taux de ppm<sup>81</sup>. Si la fuite est minime, ne compromet pas la sécurité des personnes riveraines et qu'elle n'évolue pas, la conduite incriminée reste sous surveillance attentive en attendant son remplacement.

À noter que les conduites en fonte ductile des années 60, catastrophiques en termes de durabilité, sont progressivement remplacées par des conduites en matière synthétique, beaucoup plus fiables. Relevons pour terminer que Lausanne se concentre sur la densification de son réseau de gaz et ne mène pas une politique commercialement agressive d'extension mais, si elle est sollicitée, elle fait une offre.

## Service multimédia (SIMA)

Huitante-trois collaborateurs pour 78 ept, SIMA s'occupe de la commercialisation et de la relation clientèle de **Citycable** à Lausanne et dans 14 communes formant une unité géographique, à l'exception de Romanel, et auxquelles s'ajoutent les communes de Mézières, Ferlens et Servion, ceci pour des raisons historiques en lien avec la cessation de l'émetteur de Sottens.

Pour la distribution, le service s'appuie sur deux entités :

- **Boisy TV S.A.** : capte les signaux via les satellites et les injecte sur le réseau.
- **LFO S.A.**<sup>82</sup> : entité créée suite à la décision lausannoise de s'équiper de la fibre optique<sup>83</sup>. Encouragée à l'époque par Swisscom, la Municipalité avait vu grand avec quatre fibres par logement. Le capital initial de 10 millions de francs permettait des financements bancaires. Aujourd'hui, les redevances perçues sont proches de l'équilibre financier. Partenaire de Swisscom pour les frais d'infrastructure de base et concurrents pour l'exploitation. Fin 2016, 65'000 unités étaient raccordées jusqu'aux entrées d'immeuble, ce qui représente 75 % de logements lausannois.

---

<sup>79</sup> Rétribution à prix coûtant ; mesure prise par la Confédération pour encourager le développement de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables.

<sup>80</sup> *Fonds pour l'efficacité énergétique : renouvellement de la subvention en faveur des vélos électriques pour les Lausannois.*

<sup>81</sup> Partie par million.

<sup>82</sup> Lausanne fibre optique S.A.

<sup>83</sup> Rapport-préavis N° 2012/27 : Déploiement d'un réseau en fibre optique sur le territoire communal par la création d'une société anonyme. Demandes de crédits d'investissement et de fonctionnement. Octroi d'un cautionnement solidaire. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand.

## Service commercial (SILCOM)

Fort de 76 personnes pour 70 ept, le Service commercial est une organisation transversale au sein des SIL et assure la relation directe avec la clientèle en établissant les 675'000 factures annuelles. En plus, il gère le portefeuille d'approvisionnement en électricité et en gaz.

Créé en 2008 en prévision de la deuxième libéralisation du marché. Le service travaille comme une entité commerciale ayant une vision globale sur ce qui est en fait une grosse entreprise. Rappelons brièvement que ladite entreprise compte environ 500 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 500 millions de francs.

SILCOM s'occupe aussi de la mécanique complexe qui régit la commercialisation du courant issu de l'usine TRIDEL<sup>84</sup>. La moitié est considérée comme issue d'énergie renouvelable, au sens de la loi fédérale et, à ce titre, est rachetée par Swissgrid, l'autre moitié étant prise en charge par les SIL.

Le Canton a pris modèle de la RPC lausannoise pour mettre en route sa RPC cantonale et la collaboration est excellente. La fin probable des subventions fédérales et l'incertitude liée au subventionnement cantonal poussent les Lausannois à consommer eux-mêmes leur production.

## SI-REN S.A.

Créée en 2009<sup>85</sup> et comptant 4,6 ept, SI-REN n'est pas un service mais une S.A. au capital-actions de 30 millions de francs entièrement en mains de la Ville. Elle a pour but l'étude, la construction et l'exploitation d'installations de production dans le domaine des énergies renouvelables en Suisse et à l'étranger.

Objectif : 100 GWh d'énergie renouvelable, soit la consommation de 30'000 ménages.

Tour d'horizon des principaux objets en cours de réflexion :

- **Solaire** : actuellement 8 GWh sont produits par 36 centrales. Problème : comment optimiser les plus de 8000 toits lausannois ? Travail sur orthophoto en collaboration avec le Secrétariat général et cadastre.
- **Éolien** : en attente du traitement des recours contre le PPA EolJorat Sud<sup>86</sup> auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP).
- **Biogaz** : participation de 39 % dans la société Palézieux Bio-Énergies S.A. à Palézieux. Couplage chaleur-force, production d'électricité et de chaleur. Les installations de biométhanisation sont complexes à exploiter, nécessitent une surveillance permanente et une régularité de l'approvisionnement.
- **Géothermie** profonde à Lavey, entre 2300 et 3000 mètres. Objectif visé pour un succès : débit de 40 l/s à 110° (tout ou partie d'une garantie de risque de la Confédération sera activée si ces valeurs ne sont pas atteintes), passage au travers d'une turbine électrique et restitution de la chaleur résiduelle aux Bains de Lavey. Le projet tournera avec la double vente de courant à la RPC et d'eau chaude aux Bains. Le projet est mené par plusieurs partenaires, dont l'État via la DGE-DIREN<sup>87</sup>.

\*\*\*\*\*

---

<sup>84</sup> Centre de traitement par recyclage et incinération des déchets de Lausanne.

<sup>85</sup> Rapport-préavis N° 2009/27 : Création d'une société d'investissement pour l'augmentation de la production lausannoise d'électricité d'origine renouvelable. Complément de crédit d'étude pour une installation géothermique à Lavey. Mise en œuvre d'un système communal de rétribution à prix coûtant subsidiaire pour les installations photovoltaïques privées. Réponses à la motion de M. Jacques Bonvin et consorts et aux postulats de M. Filip Uffer, de M. Jean-Pierre Béboux, de M. François Huguenet et de M. Charles-Denis Perrin.

<sup>86</sup> Rapport-préavis N° 2015/6 : Plan partiel d'affectation Parc éolien « EolJorat » secteur sud. Zone spéciale selon l'article 50a, lettre b LATC et zone agricole selon l'article 52 LATC. Abrogation partielle du plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980. Études d'impact sur l'environnement. Constitution de droits distincts et permanents de superficie conditionnels. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat... ? ».

<sup>87</sup> Direction générale de l'environnement-Direction de l'énergie.

Au terme de leur premier exercice à la direction des SIL, les membres de la sous-commission remercient leurs interlocuteurs pour la qualité de leurs échanges et vous invitent à accepter leur rapport sur l'exercice 2016.

## Annexe

### Liste des objets en cours de traitement en 2016

#### Résolutions

- Résolution de Géraldine Bouchez suite à son interpellation urgente du 15 novembre 2016, intitulée « Alpiq essaie de vendre ses centrales... Quelles conséquences pour Lausanne ? » :  
*« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité soutienne toutes les démarches allant dans le sens d'une suppression de notre dépendance énergétique à l'énergie nucléaire, considérant qu'il en va de la qualité et de la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la ville mais aussi de la protection de ses investissements et de ses participations. »*
- Résolution de Johann Dupuis suite à l'interpellation urgente de Romain Felli et consorts du 15 mars 2016, intitulée « Alpiq est-elle entrée en fission ? » :  
*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe au plus vite ce Conseil de la stratégie qu'elle entend mettre en œuvre, suite à la décision de l'entreprise Alpiq de vendre 49 % de ses participations dans des centrales hydroélectriques, ainsi que sa politique de moyen terme vis-à-vis de la production hydroélectrique compte tenu de la conjoncture actuelle et de la situation des prix sur le marché de l'électricité. »*

Commentaire : négociations en cours confidentielles.

#### Postulats

- Yves Ferrari : « Entre la production et la consommation : les SIL, un pas vers la société à 2000 W ».  
Déposé le 20 janvier 2015.  
Rapport N° 2016/52<sup>88</sup> : délai de réponse prolongé au 31 mars 2017.  
Commentaire : en cours de rédaction.
- Françoise Longchamp : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ».  
Déposé le 15 mars 2016.  
Commentaire : en cours de rédaction.
- Giampiero Trezzini : « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? ».  
Déposé le 25 août 2015 ; renvoi direct à la Municipalité le 6 octobre 2015.  
Rapport N° 2016/52 : délai de réponse prolongé au 31 mars 2017.  
Commentaire : en cours de rédaction.

---

<sup>88</sup> Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2016.



Lausanne, le 22 juin 2017

## Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2016 à fin juin 2017 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au premier juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif

Objets	Nombres en 2016-2017	Nombres en 2015-2016	Nombres en 2014-2015	Nombres en 2013-2014
Séances plénières simples du Conseil communal	5	2	3	3
Séances plénières doubles du Conseil communal	18	20	21	15
Démissions de membres du Conseil entre 01.07 et 30.06	9	8	7	8
Motions déposées entre 01.07 et 30.06	3	2	5	8
Postulats déposés entre 01.07 et 30.06	67	47	50	33
Projets de règlement déposés entre 01.07 et 30.06	3	0	0	1
Interpellations ordinaires déposées entre 01.07 et 30.06	52	33	50	31
Interpellations urgentes déposées entre 01.07 et 30.06	15	26	20	19
Pétitions déposées entre 01.07 et 30.06	10	12	1	6
Préavis déposés entre 01.07 et 30.06	37	55	56	47
Rapports-préavis déposés entre 01.07 et 30.06	10	45	36	22
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R97	R129	R117	R102
Questions écrites transmises à la Municipalité	19	12	10	19
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	157	113	115	104
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	98	96	108	82
Séances de la Commission de gestion	8	11	11	10
Séances de la Commission des finances	11	11	13	10
Séances de la Commission des pétitions	7	6	3	4
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	17	17	20	14
Séances de la Commission de politique régionale	4	5	12	9
Séances du Bureau du Conseil	18	16	14	15
Invitations reçues	103	123	202	155
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	10	16	11	16
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	36	74	64	44
Nombre d'objets traités (préavis, rapports-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	155	231	200	157
Ratio nbre objets traités / nbre séances	6.20	10.5	8.33	8.72

Le ratio présenté à la dernière ligne du tableau ci-dessus ne peut être pris en considération sans tenir compte du type de dossiers traités durant l'année parlementaire. En effet, la division du nombre de séances par le nombre d'objets traités ne dit rien sur la complexité des objets soumis aux membres du Conseil. Certaines années, le Conseil a voté plusieurs préavis nécessitant de nombreuses heures de débats. Le nombre d'initiatives renvoyées en commission n'est pas compris non plus dans ce nombre d'objets traités. Cela a pour conséquence de diminuer le ratio, et cela pourrait donner l'illusion au lecteur de ce rapport que le Conseil a été moins efficace. Ce constat brut doit être nuancé.

### **Reddition des rapports**

L'article 22 RCCL donne la charge au Bureau « *[d'assurer] la bonne marche du Conseil et de ses commissions et veille à la régularité de leurs travaux* ». Durant cette année, certains rapports ont tardé à être rendus, contrevenant ainsi au respect du délai de diffusion mentionné à l'article 50 RCCL. Certains autres l'ont été dans des formats tout à fait particuliers, reprenant par exemple *in extenso* les notes de séances, ou omettant de présenter de manière claire les résultats des décisions prises par la commission.

Pour pallier le premier problème, le Bureau a entamé une réflexion sur les moyens et les délais pour suppléer à un éventuel manquement d'un rapporteur. Il a décidé qu'un point de situation est fait une semaine avant le délai prévu par le secrétariat. Au besoin, l'administration aide à la rédaction du rapport.

Pour remédier au second problème, le Bureau a rappelé dans une lettre adressée à tous les conseillers l'existence de modèles de rapports, et la différence entre un rapport de commission et des notes de séances.

### **Respect du secret de fonction**

Lors d'une séance du Conseil communal, un conseiller a rapporté les propos tenus en commission par un autre membre alors que ceux-ci ne figuraient pas dans le rapport. Le Bureau a considéré qu'il s'agissait d'un cas de violation du secret de fonction et l'a dénoncée au préfet comme cela est exigé par la loi<sup>89</sup>.

Après analyse des faits, le préfet a estimé qu'il n'y avait pas matière à poursuivre, mais a conseillé de rappeler le devoir de réserve, ce que le Bureau a fait par un courrier adressé à tous les conseillers.

### **Procédure « dépôt d'une requête »**

Lors de la séance du 04.10.16, un conseiller a souhaité déposer une requête selon l'article 139b de la loi sur les communes (LC). Le Conseil communal de Lausanne était alors en train de traiter une interpellation urgente. La loi sur les communes n'indique pas la procédure pour le dépôt d'une requête. Elle indique simplement que si elle est décidée par le Conseil, elle doit être adoptée à la majorité des deux tiers.

L'interprétation suivante a été faite : il ne s'agit pas d'une initiative, elle n'est pas citée comme telle parmi les outils des conseillers. La requête ne doit donc pas être déposée comme une initiative pour un renvoi en commission, la rédaction d'un rapport-préavis de la Municipalité et le vote du Conseil. La requête n'aurait pas pu non plus être déposée dans le cadre du traitement de l'interpellation urgente. Une interpellation ne peut déboucher que sur une résolution, non contraignante. Or, la requête dont il est question à l'article 139b LC est contraignante. Pour le dépôt d'une requête, le conseiller aurait dû annoncer le dépôt à la tribune durant le débat sur son interpellation. Elle aurait été mise à l'ordre du jour de la séance du Conseil suivante, et traitée comme un point de l'ordre du jour, mais en priorité. Lors du traitement de l'objet, le président aurait ouvert la discussion puis fait voter le Conseil sur son adoption.

Le Service des communes et du logement a été consulté. Une réponse est toujours attendue.

---

<sup>89</sup> Loi sur les communes, articles 40c, 40d, 40h, 40i, 93a, 93e.

## Examen de recevabilité des initiatives

La nouvelle loi sur les communes a donné la charge au Bureau d'examiner la recevabilité d'une initiative (article 32 LC). Une procédure avait été établie permettant aux conseillers de déposer des initiatives jusqu'à l'heure du début d'une séance du Conseil. Les scrutateurs devaient analyser les initiatives durant la première partie de la séance. La difficulté de pouvoir prendre connaissance des textes et analyser leur recevabilité dans le courant de la séance a conduit le Bureau à revenir à la procédure initiale : toute initiative ou pétition déposée est analysée en séance du Bureau.

## Interpellations urgentes

L'article 68 RCCL dit que « *Chaque conseiller peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité des explications sur un fait de son administration* ». Il peut par ailleurs déposer des interpellations urgentes. Plusieurs demandes d'urgences ont posé problème et ont posé les questions suivantes :

- Comment juger de l'urgence ?
- Comment traiter une résolution sur un objet de votations cantonales ou fédérales ?
- Comment le Bureau communique autour d'une prise de position du Conseil ?

Le Bureau a retrouvé un cas qui s'était présenté en séance du Conseil du 12.09.2006 : une interpellation urgente sur les votations fédérales du 24.09.2006 à propos de la loi sur les étrangers. Les débats du Conseil mentionnent déjà une habitude qui date de la législature précédente de soumettre au Conseil des interpellations sur des objets de votations fédérales et cantonales. Les questions ne sont donc pas nouvelles.

Pour juger de l'urgence, le Bureau avait déjà émis des critères pour éclairer la formulation du Règlement du Conseil « son caractère est justifié par l'actualité du problème » en précisant qu'il y a notamment actualité lorsque la population est en danger. Mais ces critères ne semblent pas être suffisants.

Pour déterminer la limite des thèmes pouvant faire l'objet d'interpellation, un conseiller a déposé un projet de règlement puis l'a retiré puisque cette question sera traitée dans la révision totale du Règlement du Conseil communal par la commission n° 56.

Au mois d'avril 2017, le Bureau a fait un courrier adressé à tous les conseillers pour indiquer qu'en cas d'adoption d'une résolution à propos d'une position du Conseil communal sur un objet de votations, la résolution est votée électroniquement et le résultat est diffusé par les canaux habituels.

## Élections cantonales

Les locaux de Beaulieu utilisés habituellement pour le dépouillement des élections ne pourront plus l'être car affectés à d'autres organismes. Le Secrétariat municipal a cherché un autre lieu pour accueillir les centaines de personnes chargées de traiter les enveloppes et introduire les résultats dans *Votelec*. C'est dorénavant le collège de Grand-Vennes qui accueillera les équipes. Une première expérience concluante a pu s'y dérouler, à la plus grande satisfaction de tous les acteurs.

Le Bureau légal a également dû trancher une affaire qui opposait deux groupes politiques revendiquant chacun le droit d'utiliser le même nom et le même logo pour les élections cantonales. Le président du Conseil étant directement concerné par le cas, il s'est récusé, laissant la charge à la première vice-présidente et aux scrutatrices d'analyser la situation et de prendre une décision. Le Bureau légal a travaillé en concertation avec la présidence du Bureau du sous-arrondissement de Romanel. Le problème était de déterminer la légitimité à utiliser le nom et le logo tout en respectant les droits politiques de chacun et en permettant à l'électeur de faire un choix en toute connaissance de cause.

Le Bureau a enfin pris en considération la réponse du Conseil d'État à l'interpellation de Julien Eggenberger et consorts<sup>90</sup> demandant de clarifier la manière de déterminer un bulletin nul lors d'une

---

<sup>90</sup> « Dépouillement : les mêmes règles partout ! » (16\_INT\_502).

élection. Il a revu les consignes qu'il avait suivies pour les précédentes élections. Cela a permis de déclarer nuls moins de bulletins de vote.

### **Élections-votations – requête de citoyen pour le suivi de son bulletin**

Dans le cadre des votations du 27 novembre 2016, un citoyen lausannois s'est adressé au Secrétariat du Conseil communal de Lausanne afin de savoir si l'enveloppe de vote par correspondance qu'il avait déposée le jour précédent dans l'urne de vote cadencée située à la rue du Port-Franc 18 (administration lausannoise) était bien parvenue à l'équipe de dépouillement. Pour éviter toute polémique, le Secrétariat municipal – en charge de l'organisation du vote par correspondance et instance à laquelle la demande aurait dû être adressée – a répondu à la demande et a pu confirmer la bonne réception.

Cependant, pour anticiper toute future demande de ce type, la Municipalité et le Bureau du Conseil ont prié le Service des communes et du logement de bien vouloir rédiger un avis de droit pour déterminer si ce genre de demande est légitime ou dans quelle limite faudrait-il y répondre. Par exemple, les questions suivantes ont été posées : un électeur doit-il attendre une suspicion d'erreur pour saisir l'instance responsable ? Peut-il exiger un contrôle du type de celui décrit sans autre argument que celui de l'envie de vérifier le bon acheminement ? La Ville de Lausanne effectue le contrôle des cartes de vote à l'aide d'appareils informatiques. Une demande acceptée à Lausanne a-t-elle une incidence pour les autres communes vaudoises ? Les instances responsables peuvent-elles inviter pour seule réponse tout citoyen ayant ce type de demande à faire usage de son droit de vote dans un bureau de vote ?

Une réponse est toujours attendue du Service des communes et du logement.

### **Bureau légal**

Cette année, le Bureau a assumé sa fonction de Bureau électoral lors des élections cantonales des 30.04.2017 et 21.05.2017. De même, lors des votations fédérales du 25.09.2016 ; du 27.11.2016 ; lors des votations cantonales et fédérales du 12.02.2017 ; et lors des votations fédérales du 21.05.2017.

#### *Bureau légal, démission député lausannois et élection de son remplaçant*

Le 06.07.2017, le Bureau a appris la démission d'une députée au 30.06.2016. Après avoir approché le 1<sup>er</sup> vient-ensuite, il a été constaté que celui-ci avait déménagé depuis l'élection au Grand Conseil en 2012 et élu domicile en Valais. Dans un courrier du 27.07.2016, le Bureau légal a estimé que suite au départ du territoire, il avait perdu sa qualité de citoyen actif vaudois et qu'il ne pourrait être élu. Il a fait recours auprès du Canton qui lui a donné raison. Il a pu être assermenté à la rentrée parlementaire.

### **Secrétariat du Conseil – nomination nouvelle assistante**

L'assistante du Conseil communal actuellement en fonction partira à la retraite à l'automne prochain après plus de vingt ans de service. Le Bureau profite de ce rapport pour la remercier chaleureusement pour le travail accompli durant toutes ces années, pour sa loyauté et son dévouement qui ont bien souvent permis au Conseil de continuer à fonctionner normalement malgré les imprévus. Parmi ceux-ci, citons les remplacements au pied levé de ses collègues, parfois pour des longues périodes, tout en continuant d'assumer sa tâche. Sa rigueur, sa longue expérience, son attention à tous les détails ont permis le bon fonctionnement de l'Assemblée.

Informé de ce départ, le Bureau a désigné une commission de nomination, composée de la première vice-présidente, d'une membre du Bureau, du secrétaire et d'un représentant des ressources humaines pour trier les dossiers de candidature et choisir la personne appelée à remplacer la future retraitée. La commission a reçu plus de 150 dossiers. Elle a reçu 10 personnes pour un premier entretien et deux pour un second entretien. Le choix a été validé le 7 juin et la nouvelle collaboratrice entrera en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour un mois de transition.

## Rédaction des Bulletins des séances du Conseil

La rédaction du Bulletin des séances du Conseil communal avait pris du retard depuis le début de la législature 2011-2016, date à laquelle plusieurs changements sont survenus : départ à la retraite de la rédactrice, changement du canevas du bulletin, départ en congé maternité de la nouvelle rédactrice.

À la date de rédaction de ce rapport de gestion, le 21.06.2017, la situation est la suivante :

Étapes de rédaction	Derniers bulletins rédigés	Remarques particulières
Transcription brute	09.05.2017	(le bulletin du 30.05.2017 a également été rédigé en urgence)
Provisoire	19.01.2016	
Final CADEV <sup>91</sup>	24.11.2015	

Explications des étapes :

- *transcription brute* : les débats sont retranscrits tels quels. Les documents (préavis, rapports, etc.) ne sont pas insérés ;
- *provisoire* : les débats sont rédigés et mis en forme. Les documents sont insérés. Les orateurs sont en cours de relecture de leurs interventions. Ces documents sont disponibles sur *Goéland* pour les conseillers communaux ;
- *final CADEV* : les bulletins ont été imprimés.

## Suppléance du secrétaire du Conseil

Le 08.11.2016, la description de poste et le cahier des charges de la rédactrice du Bulletin du Conseil ont été modifiés suite à sa désignation comme suppléante du secrétaire du Conseil. Afin de ne pas trop empiéter sur la rédaction du Bulletin du Conseil et ralentir à nouveau le rattrapage du retard, d'entente avec la mémorialiste, sa participation aux diverses séances du Bureau, de la Commission des pétitions, de la Commission de gestion et du Conseil communal a été répartie en diverses étapes. À ce jour, elle a déjà assumé l'ensemble de ces tâches. L'exercice sera répété tout au long de cette législature afin qu'elle acquière les automatismes qui lui permettront de fonctionner à la satisfaction des membres du Conseil en cas de nécessité.

## Versement aux Archives

Le 20 mars 2017, le Secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances du Conseil communal du 20 janvier au 17 juin 2015 ;
- des procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal pour l'année 2015-2016 (présidence Yvan Salzmänn) ;
- des extraits de procès-verbaux originaux de 2016 ;
- des ordres du jour, procès-verbaux des séances et de la correspondance du Bureau du Conseil pour l'année 2016 ;
- des ordres du jour, procès-verbaux des séances et de la correspondance de la Commission permanente de gestion pour l'année 2016 ;
- du registre des intérêts des membres du Conseil pour la législature 2011-2016 ;
- des extraits de procès-verbaux originaux (démissions/élections des membres Conseil communal) du Bureau électoral et de la correspondance pour la législature 2011-2016.

---

<sup>91</sup> Centrale d'achats de l'État de Vaud.